

cheminements

Sous la direction d'Isabelle Dupuis et Roxanne Martin



Churchill exhorte l'Ouest à accroître son commerce avec la Russie



**Approches pluridisciplinaires:
XIX^e, XX^e et XXI^e siècles au Québec**

Actes du 11^e colloque étudiant du CIEQ

cheminements

Sous la direction d'Isabelle Dupuis et Roxanne Martin

Approches pluridisciplinaires : XIX^e, XX^e et XXI^e siècles au Québec

Actes du 11^e colloque étudiant du CIEQ

Cet ouvrage est réalisé grâce au soutien financier du FQRSC.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Centre interuniversitaire d'études québécoises.
Colloque étudiant (11^e: 2005: Musée québécois de culture populaire)

Approches pluridisciplinaires: XIX^e, XX^e et XXI^e siècles au Québec:
actes du 11^e colloque étudiant du CIEQ

(Cheminevements)

Textes présentés lors du Colloque étudiant tenu les 5 et 6 mai 2005 au Musée
québécois de culture populaire.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN-13: 978-2-920777-14-9

ISBN-10: 2920777-14-9

1. Québec (Province) - Conditions sociales - Congrès. 2. Institutions sociales -
Québec (Province) - Congrès. 3. Changement social - Québec (Province) - Congrès.
4. Homme - Influence sur la nature - Québec (Province) - Congrès. I. Dupuis,
Isabelle. II. Martin, Roxanne, 1976- . III. Titre. IV. Collection: Cheminevements
(Québec, Québec).

HN110.Q8C465 2006

306.09714

C2006-940772-X

Conception graphique Émilie Lapierre Pintal

Révision linguistique Solange Deschênes

Sources des éléments iconographiques figurant en couverture

Le Château Turcotte. Alexander Henderson; Archives nationales du Canada, cote: C-19389 [détail].

La «une» du *Devoir*, 1^{er} février 1954 [détails].

Affiche publicitaire du Canadien Pacifique en 1897. Archives du Canadien Pacifique [détail].

Auteur inconnu, vers 1950, Sœurs du Bon-Pasteur à Sainte-Foy,
fonds Crèches Saint-Vincent-de-Paul, PHG 10.21 [détail].

Les foins, env. 1920-1930. Vézina, fonds privé [détail].

© Centre interuniversitaire d'études québécoises

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2006

ISBN-13: 978-2-920777-14-9

ISBN-10: 2920777-14-9

Table des matières



Introduction	3
Institutions, rites et religion	5
Les remariages à Québec entre 1871 et 1901 Texte de Marie-Eve Harton	7
L'école de réforme et l'école d'industrie de l'Hospice Saint-Charles de Québec, 1870-1950 <i>Analyse des clientèles et des régimes de formation</i> Texte de Dale Gilbert	12
La Sauvegarde de l'enfance de Québec <i>Regards sur les critères de sélection des adoptants suivant les paramètres légaux (1943-1972)</i> Texte de Virginie Fleury-Potvin	24
Changements socioculturels à travers différentes institutions	35
La réception du concile Vatican II par la communauté chrétienne de l'Université Laval (1964-1971) Texte de Florence Meynadier	36
De la « feuille d'opinion » au « journal d'information » <i>Les marques du changement, Le Devoir 1910-1985</i> Texte de Jacynthe Mercier	46

Nature aménagée et nature exploitée	57
Une nouvelle approche de l'environnement au Québec <i>Entre géographie historique et paléoécologie</i> Texte de Catherine Plante	59
Cerner l'aménagement des forêts multifonctionnelles grâce au concept de représentation géographique Texte de Sophie Dupré	71
Milieu, identité et temps <i>Le cas de Shawinigan 1800-2005</i> Texte de Louis-Jean Caron	82

Introduction

Étudiants, professeurs et auteurs

Nous voici au terme de la 11^e édition du colloque étudiant du CIEQ-Université Laval et CIEQ-Université du Québec à Trois-Rivières! Pour la deuxième année, les étudiants présentant une communication se sont vu offrir la possibilité de voir leurs textes publiés dans les Actes du colloque dans la revue *Cheminements*. Ils ont profité de cette seconde tribune pour faire part soit de leur questionnement, soit de leur démarche ou des résultats de leurs travaux. Pour la plupart, il s'agit d'une première expérience en ce sens et tous ont relevé le défi avec succès. Nous les félicitons à nouveau! Pour nous, du comité d'édition, un des points importants de cette expérience demeure l'aspect formateur d'une telle entreprise. Dans cette optique, le bilan que nous pouvons en faire n'est que positif.

Cette édition présente huit textes qui, encore une fois, prouvent la qualité, le dynamisme et la diversité de la relève au sein des jeunes chercheurs. Le premier bloc s'articule autour des institutions, des rites et de la religion. Marie-Eve Harton, pour sa part, s'est intéressée à la question des transitions familiales et plus spécifiquement des remariages à Québec à la fin du XIX^e siècle. L'auteure cherche ainsi à déterminer les facteurs sociodémographiques ou encore économiques qui incitent aux remariages à cette époque. Elle nous présente les approches, sa méthodologie de même que la problématique de sa prometteuse recherche encore à ses premiers pas.

Deux institutions, soit l'école de réforme et l'école d'industrie de l'Hospice Saint-Charles de Québec, sont l'objet de la recherche de Dale Gilbert. La mise en place de ces écoles, de leur clientèle et de la formation qui y est dispensée entre 1870 et 1950 est au cœur de cet article. L'auteur fait ressortir les débuts difficiles de la mise en place de ces institutions aux objectifs distincts devant prendre en charge, selon le cas, les enfants orphelins, abandonnés ou délinquants. Par son étude, Gilbert nous fait mieux comprendre le fonctionnement du système de placement et des difficultés vécues (mauvaise répartition des clientèles, financement, etc.).

Dans le même sens, Virginie Fleury-Potvin s'attarde aussi au sort des enfants orphelins ou abandonnés dans un article qui aborde les critères de sélection des adoptants entre 1943 et 1972 d'une autre institution de la ville de Québec: la Sauvegarde de l'enfance. À travers le processus d'adoption comportant différentes étapes, elle nous fait saisir toute la rigueur dans la mise en place de critères d'ordres divers devant être respectés par les futurs parents, critères qui étaient le reflet de l'époque. Elle fait ressortir l'efficacité de la Sauvegarde dans sa quête de trouver des foyers stables et sécuritaires pour les enfants qui y sont placés.

Le deuxième bloc est placé sous le thème des changements socioculturels à travers différentes institutions. La réception du concile Vatican II par la communauté chrétienne de l'Université Laval (1964-1971) est l'objet d'étude de Florence Meynadier. Le concile a été reçu à travers la pastorale universitaire menée par les aumôniers d'étudiants, en collaboration avec les laïcs engagés au sein du Comité d'animation pastorale. Meynadier analyse la perception des répercussions conciliaires au niveau de la pastorale liturgique et catéchétique, ainsi qu'au niveau de la pastorale familiale et du milieu de vie. Inspirée du renouveau conciliaire, dans la ligne de la Constitution de l'Église dans le monde de ce temps, cette communauté s'est caractérisée par son esprit d'ouverture et par son adaptation au milieu étudiant.

Enfin, Jacinthe Mercier s'intéresse au changement du journal *Le Devoir* entre 1910-1985. De la création du quotidien en 1910 où il relevait davantage de la « feuille d'opinion », l'auteure, par une étude morphologique relate le parcours du *Devoir*, qui deviendra au fil des années un « journal d'information ». Le sujet des chroniques, leur contenu, leurs orientations ainsi que la place occupée à l'intérieur des pages sont autant d'indicateurs servant à faire la preuve des transformations vécues par le journal afin de répondre aux nouvelles réalités contemporaines et d'assurer sa survie tout en respectant la philosophie de son fondateur.

Finalement, un troisième bloc portant sur la nature aménagée et la nature exploitée vient clore cette publication. Catherine Plante tente de saisir l'influence de l'homme sur l'environnement, particulièrement la relation qu'il entretient avec les milieux humides à partir du marais de l'Isle-aux-Grues. Afin d'atteindre les objectifs de son étude visant à faire le lien entre la géographie humaine et la géographie physique, l'auteure a fait appel à l'utilisation de sources variées allant de la récolte d'échantillons de sol aux entretiens semi-dirigés.

Sophie Dupré, quant à elle, s'interroge sur l'aménagement de la forêt multifonctionnelle à partir des perceptions et des représentations géographiques des acteurs qui la visitent. Aux fonctions traditionnelles de la forêt s'ajoutent actuellement le tourisme et le loisir. C'est dans ce contexte que l'auteure tentera, par une enquête qualitative, de recueillir les représentations d'individus ayant visité la Forêt Montmorency, située au nord de la ville de Québec. Elle en arrive à la conclusion que

cet espace forestier, même s'il est bien perçu, est peu représenté par les témoins.

Pour terminer, Louis-Jean Caron présente un article issu d'un projet ambitieux. Par l'étude de la ville de Shawinigan au cours des deux derniers siècles, l'auteur retrace les changements et les effets qu'ils ont pu engendrer, notamment au niveau identitaire. Avec ses chutes, Shawinigan est passée d'un lieu d'admiration paysager à une zone industrielle importante. Ces bouleversements ont fait de cette ville, durant la première moitié du XX^e siècle, un haut lieu de la modernité. Cette phase de croissance est suivie d'une période de transition post-industrielle qui a cours encore actuellement et qui a des conséquences diverses sur la ville. Ces rapports à l'espace forment un nouveau sens à la ville, autre que celui qu'avait provoqué l'industrialisation. Ce sont ces changements et leurs effets que Caron tente de mettre en lumière en établissant un cadre conceptuel.

À la suite de la publication de cette deuxième édition des Actes de colloque 2005, nous tenons à remercier plusieurs personnes qui nous ont apporté leur appui. D'abord, une telle publication n'aurait pu voir le jour sans la participation des conférenciers lors du colloque étudiant. Plus particulièrement, nous remercions ceux d'entre eux qui ont soumis un texte pour la publication de ces actes. Toute notre gratitude va également, d'une part, aux membres du comité du colloque étudiant (Benoît Bourbeau, Valéry Colas, Chantale Dureau et Marie-Ève Lachapelle auxquels se sont joints Frédéric Barriault et Louis Turcotte de l'Université Laval) qui ont su, encore une fois, par leur dynamisme faire de cet événement un succès et, d'autre part, à l'Association des étudiants en études québécoises qui nous a soutenu dans ce projet. Une pensée aussi à la direction du CIEQ qui, chaque année, permet et favorise la tenue de cet événement et des publications qui s'ensuivent. Finalement, un merci spécial à Émilie Lapierre Pintal, conceptrice graphique de cette édition des Actes du colloque étudiant du CIEQ.

Bonne lecture!

Isabelle Dupuis
Roxanne Martin

Institutions, rites et religion



Les remariages à Québec entre 1871 et 1901

Marie-Eve Harton est étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université Laval où elle y a obtenu son baccalauréat dans la même discipline. Elle est membre du comité étudiant du Centre interuniversitaire d'études québécoises.

Texte de Marie-Eve Harton
Candidate à la maîtrise en sociologie
CIEQ, Université Laval

Les décennies 1960 et 1970 furent témoins de nombreuses et rapides transformations des structures familiales. En attestent la baisse soutenue de la natalité,

la fréquence accrue de la cohabitation ainsi que l'augmentation du nombre de divorces. C'est en comparant la famille de ces décennies avec le modèle familial prévalant durant les années d'après-guerre, soit les années 1940 et 1950, que bon nombre de chercheurs affirment que la famille est alors en crise. Or, le contexte d'après-guerre n'est pas nécessairement le reflet des tendances passées. Loin de là, il semble que les années d'après-guerre soient plutôt « hors tendance » en ce qui a trait aux transformations familiales depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Durant la période d'après-guerre, les taux de mortalité et de divorce étaient alors tous deux relativement faibles. Il en résulte que très peu de transitions familiales avaient cours. Par transition familiale, nous entendons

la transformation de la structure familiale par le passage d'une structure familiale biparentale à une structure monoparentale (décès, divorce, séparation) ou vice versa (remariage, remise en union).

Or, la situation était tout autre à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle au moment où les taux de mortalité étaient élevés. Les transitions et les recompositions familiales étaient plus fréquentes aux siècles précédents, et le sont davantage de nos jours, qu'elles ne le furent durant les décennies du milieu du XX^e siècle (M. Baker, 2001 ; H. Denis, B. Desjardins, J. Légaré et N. Marcil-Gratton, 1994). Malheureusement, bien peu d'études furent effectuées sur les transitions familiales des siècles précédents au Québec et même un peu partout dans le monde. Il en va de même de l'histoire sociale de la ville de Québec de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle qui fut également peu étudiée. En portant attention aux transitions familiales, et plus spécifiquement aux remariages, à Québec durant le dernier tiers du XIX^e siècle, notre projet s'inscrit donc dans un contexte de recherche relativement nouveau, permettant ainsi de saisir davantage ce qu'était la famille à cette époque, sous ses multiples formes. Aussi, cela rend possible la comparaison d'indicateurs sur une échelle d'un peu plus de cent ans. Plus spécifiquement, cet article présente la problématique, les questions de recherche, l'approche théorique, le contexte historique de la ville de Québec ainsi que la méthodologie de notre projet de mémoire portant sur les remariages à Québec entre 1871 et 1901.

Approches théorique et problématique

Avant Durkheim, Le Play considérait la famille souche, c'est-à-dire la famille constituée de trois générations, comme étant le lieu de reproduction des valeurs traditionnelles. La famille souche représentait le type idéal de la famille. Dans une perspective fonctionnaliste, et non plus moraliste comme celle de Le Play, Durkheim pense la famille comme étant la première structure sociale où l'intégration des individus prend forme. Le mariage, basé sur la complémentarité sexuelle des époux, donne lieu à la première forme de solidarité organique entre individus. Les transformations familiales qui eurent cours au tournant du siècle ne manquèrent pas d'inquiéter Durkheim qui voyait dans la nucléarisation de la famille un affaiblissement des structures d'intégration et, par conséquent, l'engendrement de plus en plus d'anomie (M. Segalen, 2002 ; A. Quéniart et R. Hurtubise, 1998).

Dans les années 1950, la théorie fonctionnaliste de la famille de Parsons devient le modèle théorique dominant. Selon ce dernier, la famille est un sous-système d'un système plus général. À partir de là, la famille est considérée comme une structure, relativement stable, dont les fonctions varient selon le contexte social global. Pour Parsons, la société industrielle a transformé l'institution familiale, avec laquelle elle est en contradiction, en en modifiant l'organisation. La nucléarisation de la famille, c'est-à-dire le relâchement des liens familiaux larges, constitue pour lui une adaptation fonctionnelle au système social global. « [...] dans cette théorie, la famille est une institution passive, subissant les contrecoups d'un changement social et économique situé hors d'elle » (M. Segalen, 2002 : 12).

Or, Peter Laslett et le Cambridge Group for the history of population and social structure ont démontré, par une série d'études sur les familles à l'époque préindustrielle, que la famille ne s'est pas nucléarisée avec l'industrialisation. Il existait bien avant la période industrielle des familles dites nucléaires à une échelle relativement étendue. Certains auteurs ont même avancé que, si l'industrialisation a émergé, c'est parce que la famille nucléaire existait bien avant (M. Segalen, 2002).

En réaction à la pensée de Parsons, les féministes ont mis de l'avant l'idée que la famille est un lieu social total au sein duquel les rapports sociaux sont à la fois déterminés et déterminants. Les rapports de subordination de la femme au sein de la famille sont des rapports de pouvoir qui furent institués de façon normative, et non pas structurelle, et, tout comme au sein de la société, les rapports au sein de la famille sont sujets aux changements (A. Quéniart et R. Hurtubise, 1998).

À partir des années 1970, les transformations familiales sont étudiées plus précisément à partir du lien existant entre l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et les nouvelles tendances en matière de nuptialité et de natalité. C'est au cours de cette décennie que Becker formule l'hypothèse de l'indépendance économique (*independence hypothesis*). Selon lui, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail est la cause principale de la diminution des taux de nuptialité et de fécondité. D'après Becker, le fondement même du mariage repose sur la complémentarité de l'homme et de la femme et, surtout, sur les gains qu'engendre, pour l'un et pour l'autre, le fait de se marier. En d'autres termes, le fait que la femme soit spécialisée dans la production familiale et

que l'homme soit spécialisé dans la production économique rend possible le gain en bénéfice de part et d'autre au sein du mariage. Cela garantit, aux yeux de Becker, à la fois la fréquence élevée du mariage et la faible prévalence du divorce. Conséquemment, le travail salarié des femmes diminue les bénéfices que celles-ci trouvent dans le mariage. De plus, avoir des enfants réduit l'intensité avec laquelle les femmes mariées s'investissent dans leur carrière professionnelle. Les femmes évaluent donc le coût du mariage et de la maternité, coût qui diminue grandement l'attrait de la famille (M. Segalen, 2002).

Dans les années 1990, Oppenheimer met en doute le modèle théorique proposé par Becker. Selon elle, les faits ne corroborent pas les énoncés avancés par ce dernier. Par une série d'études de type longitudinal, elle démontre que la situation des femmes, par rapport à celle des hommes, a connu un essor, non pas essentiellement parce que la situation des femmes s'est améliorée, notamment par une entrée massive sur le marché du travail ainsi que par une scolarisation accrue, mais bien parce que celle des hommes s'est détériorée au cours de la même période. Selon elle, le fait que la place des hommes fut occultée a laissé émerger des théories erronées en ce qui concerne les transformations familiales du milieu du *xx*^e siècle. La décision de fonder une famille repose alors sur la position qu'occupent les deux conjoints sur le marché du travail. Les rôles autrefois assignés à l'homme et à la femme ont tendance à être désormais joués par les deux membres du couple à la fois. Par exemple, la femme est maintenant investie d'une partie de la fonction de pourvoyeur alors que l'homme tend de plus en plus à s'engager au sein de la sphère domestique. En somme, Oppenheimer, contrairement à Becker, constate que la relation entre le mariage et la scolarisation des femmes est positive (V. K. Oppenheimer, 1994).

Les théories de Becker et d'Oppenheimer sont-elles contradictoires? Pas forcément, comme l'ont démontré Mongeau, Neill et Le Bourdais (2001). Ces trois chercheuses ont vérifié chacune des deux théories pour plus d'une cohorte à partir des données de l'Enquête sociale générale du Canada de 1995. Elles ont trouvé que les deux modèles s'avèrent applicables, mais à deux générations différentes. Chez les générations les plus anciennes, l'emploi des femmes se révèle être un frein au mariage dans la mesure où les sphères de l'activité économique et domestique sont occupées respectivement par l'homme et la femme. Au contraire, chez les nouvelles générations, le travail rémunéré des deux conjoints est davantage un

préalable au mariage. En fait, l'hypothèse de Becker s'applique aux générations plus anciennes alors que celle d'Oppenheimer traduit la réalité des femmes des nouvelles générations. Mongeau, Neill et Le Bourdais ajoutent néanmoins que le fait que ni Becker ni Oppenheimer n'aient tenu compte de l'union libre pose une limite inquiétante à leurs conclusions respectives. En somme, pour les trois chercheuses, l'union libre est désormais une réalité contemporaine et l'élaboration d'un schéma explicatif de la conjugalité doit reposer sur une étude à la fois du mariage et de l'union libre.

Contexte et questions de recherche

La seconde moitié du *xix*^e siècle est le théâtre de transformations profondes, sur le plan tant économique, démographique et social, pour la ville de Québec. D'abord, cette période correspond à la phase de consolidation et de déclin de la ville de Québec, phase correspondant à l'essoufflement du commerce du bois ainsi que de la construction navale comme activités économiques principales de la ville (R. Marcoux, 2003). Sous les pressions qu'exerce l'industrialisation, l'économie se transforme et se diversifie. On assiste alors au passage d'une économie de type artisanal à une économie de type industriel. Les secteurs de la chaussure et de la tannerie du cuir connaissent un essor important, notamment parce que la ville de Québec est un endroit où, à cette époque, la main-d'œuvre est abondante et bon marché (R. Marcoux, M. St-Hilaire et C. Fleury, 2003).

Au cours de cette même période, la ville de Québec voit sa population stagner autour de 65 000 habitants alors qu'elle avait crû à un rythme record pendant la première moitié du *xix*^e siècle. À titre d'exemple, entre 1871 et 1901, la ville de Montréal a connu une augmentation de 130 % de sa population alors que la ville de Québec voyait sa population croître d'à peine 15 % (R. Marcoux, 2003). D'un point de vue de l'organisation sociale, la segmentation de la population est perceptible quasiment à tous les niveaux: économique, religieux, culturel et même géographique. La ville de Québec apparaît donc, à cette époque tout particulièrement, comme un laboratoire fascinant permettant de mettre en lumière des schémas explicatifs des phénomènes sociaux et démographiques.

Dans un contexte où les transitions familiales contemporaines sont au cœur des études faites en sociologie de la famille et où très peu d'études ont été réalisées sur les transitions familiales au XIX^e siècle, nous nous intéressons aux transitions familiales, et plus spécifiquement aux remariages de la seconde moitié du XIX^e siècle à Québec. Certes, à cette époque, la fréquence des divorces était quasiment nulle. Il n'en demeure pas moins que des épisodes de monoparentalité et des remariages avaient tout de même cours, et ce, principalement à la suite du décès de l'un des conjoints. Notre questionnement est donc le suivant : Comment expliquer la propension au remariage des habitants de la ville de Québec à la fin du XIX^e siècle ? Les quelques constats faits sur l'incidence des remariages au XIX^e siècle indiquent que ceux-ci étaient moins fréquents qu'aux siècles précédents en raison notamment de l'amélioration, quoique encore précaire à cette époque, des conditions et de l'espérance de vie. Malgré tout, peu d'études ont été réalisées sur l'incidence et les motifs des remariages.

L'étude des remariages à Québec se fera à partir des concepts théoriques de division sexuelle du travail ainsi que de complémentarité des époux au sein de la famille. Pour y parvenir, nous tenterons de répondre aux quatre questions suivantes : Quelle était la fréquence du remariage chez les habitants de la ville de Québec entre 1871 et 1901 ? Les facteurs sociodémographiques, tels que l'âge et le sexe, influençaient-ils la propension des gens à se remarier ? Le nombre et l'âge des enfants issus du premier mariage avaient-ils un effet sur la propension au remariage de leur parent veuf ? Est-ce que l'activité économique et professionnelle exerçait une influence sur le remariage ? À titre d'hypothèses, nous croyons que les hommes se remariaient davantage, bien que l'on retrouve un plus grand nombre de veuves, que plus le veuvage survenait à un jeune âge plus grandes étaient les chances de trouver un second époux, et ce, principalement pour les femmes, et que le nombre d'enfants avait un effet inversement proportionnel chez les hommes et les femmes en ce qui concerne le fait de prendre un second conjoint (J. Dûpaquier, E. Hélin, P. Laslett, M. Livi-Bacci et S. Sogner, 1981). De plus, nous croyons également, selon la thèse de Becker, que le fait d'être actif économiquement avait une influence sur le remariage, et ce, principalement chez les femmes pour qui cela réduisait les chances de se remarier.

Méthodologie

L'étude des remariages se fera à partir des données des recensements de 1871, 1881, 1891 et 1901. Ces données furent numérisées et validées lors du projet Population et histoire sociale de la ville de Québec. Les banques de données sont déjà accessibles. Les données de recensement permettent d'identifier individus et familles et donnent les informations nécessaires en ce qui concerne leurs caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge, le sexe, la profession, etc. Les données des registres de mariages provenant du projet BALSAC seront également utilisées. Ces données seront croisées avec les données censitaires afin de retracer les transitions familiales, c'est-à-dire les épisodes de monoparentalité et les remariages, vécues par les habitants de la ville de Québec à la fin du XIX^e siècle.

Dans un premier temps, les données des recensements serviront à esquisser un portrait statistique du remariage entre 1871 et 1901. Cette perspective transversale permettra également de cerner les principales caractéristiques sociodémographiques des gens qui optaient pour le remariage. Ensuite, l'adoption d'une perspective longitudinale au moyen du jumelage de données permettra de mieux comprendre dans quel contexte et à quelles conditions le remariage avait cours à Québec durant le dernier tiers du XIX^e siècle.

Bien que la population de Québec se soit pratiquement renouvelée entre 1861 et 1901, grâce aux mouvements migratoires, il n'en demeure pas moins que nous serons en mesure de suivre à travers les trois dernières décennies du XIX^e siècle un nombre considérable d'hommes et de femmes. À titre indicatif, ce sont 31,5 % des hommes âgés de 40 ans habitant la ville de Québec en 1901 qui y habitaient déjà en 1871 (M. St-Hilaire et R. Marcoux, 2001). De plus, le taux de réussite en ce qui concerne le jumelage de données risque d'être assez élevé étant donné la qualité et la richesse des registres paroissiaux de l'époque.

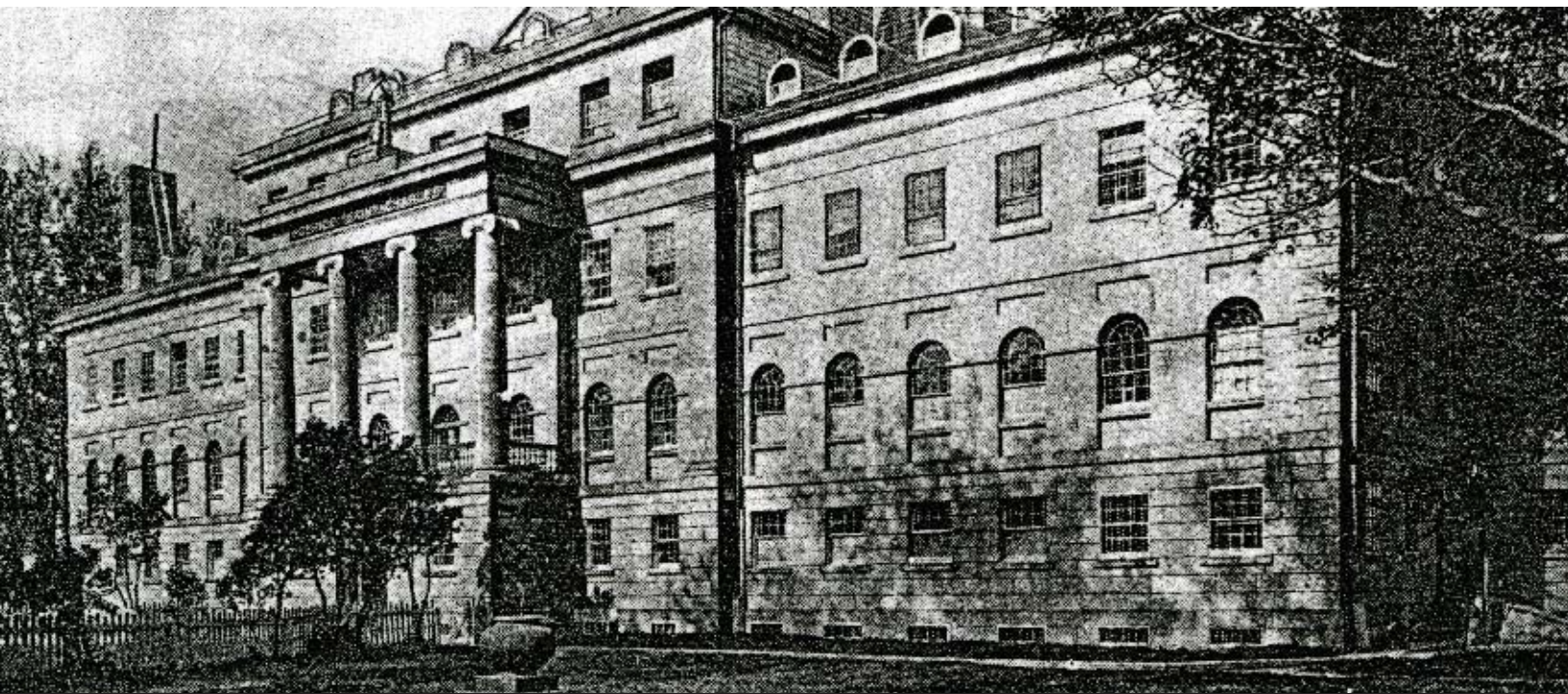
Conclusion

En somme, notre recherche a pour but de mettre en lumière la propension au remariage des habitants de la ville de Québec entre 1871 et 1901. Visant d'abord à faire état du phénomène du remariage à Québec, cette lecture

sociodémographique de la famille a pour second objectif de mettre en lumière, à partir des théories de division sexuelle du travail et de complémentarité des époux, les motifs et les circonstances entourant le remariage.

Références bibliographiques

- BAKER, Maureen, (2001) « Definitions, Cultural Variations and Demographic Trends », dans M. BAKER, *Families: Changing Trends in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, p. 3-27.
- DENIS, Hubert, Bertrand DESJARDINS, Jacques LÉGARÉ, et Nicole MARCIL-GRATTON (1994), « Les enfants de la monoparentalité, hier et aujourd'hui », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, n° 1, p. 53-74.
- DUPÂQUIER, J., E. HÉLIN, P. LASLETT, M. LIVI-BACCI, et S. SOGNER (1981), *Mariage et remariage dans les populations du passé*, London, Academic Press, 663 p.
- LÉGARÉ, Jacques et Bertrand DESJARDINS (1991), « La monoparentalité: un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46, 6, p. 1677-1688.
- MARCOUX, Richard (2003), « Entre l'école et la fabrique: une analyse exploratoire de la fréquentation scolaire et du travail des enfants dans la ville de Québec en 1901 », sous la direction de M. COSIO, R. MARCOUX, M. PILON et A. QUESNEL, *Éducation, famille et dynamique démographique*, Paris, Éditions du CICRED, p. 77-102.
- MARCOUX, Richard et Marc ST-HILAIRE, avec la collaboration de Charles FLEURY (2003), « Régimes démographiques, familles et travail des enfants: y a-t-il une spécificité des nouveaux citoyens d'origine rurale à Québec en 1901? », dans C. DESSUREAULT, J.A., DICKINSON et J. GOY, *Famille et marché, XVI^e-XX^e siècles*, Sillery, Septentrion, p. 323-340.
- MONGEAU, Jaël, Ghyslaine NEILL et Céline LE BOURDAIS (2001), « Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 30, n° 1, p. 3-29.
- OPPENHEIMER, Valerie Kincade (1994), « Women's Rising Employment and the Future of the Family in Industrial Societies », *Population and Development Review*, 20, 2, p. 293-342.
- QUÉNIART, Anne et Roch HURTUBISE (1998), « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille », *Sociologie et Sociétés*, vol. 30, n° 1, p. 1-11.
- SEGALEN, Martine (2002), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 293 p.
- ST-HILAIRE, Marc et Richard MARCOUX (2001), « Le ralentissement démographique », dans S. COURVILLE et R. GARON, *Atlas historique de la ville de Québec. Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 172-180.



L'école de réforme et l'école d'industrie de l'Hospice Saint-Charles de Québec, 1870-1950

Analyse des clientèles et des régimes de formation

Dale Gilbert est candidat à la maîtrise en histoire à l'Université Laval, sous la gouverne de M^{me} Johanne Daigle. Membre du CIEQ depuis l'été 2004, il a travaillé en tant qu'assistant de recherche au sein du projet « Mutations et institutionnalisation de l'enfance à Québec, 1850-1950 », dirigé par M. André Turmel. Il travaille présentement pour le projet « La Ville de Québec comme laboratoire sociohistorique: l'enfance et l'entrée dans la vie adulte, 1850-1950 », dirigé aussi par M. Turmel. Par ailleurs, Dale participe au projet de l'Atlas historique « L'École au Québec: éducation, identités et cultures ».

Texte de Dale Gilbert
Candidat à la maîtrise en histoire
CIEQ, Université Laval

En 1869, le Québec légifère pour permettre l'instauration d'écoles de réforme et d'écoles d'industrie, premier geste important de l'État québécois visant le placement d'enfants de divers statuts en institutions afin de répondre à certaines problématiques. Les écoles d'industrie accueillent les enfants considérés par un juge de paix ou un magistrat « en besoin de protection »,

c'est-à-dire orphelins, errants, «sans moyens d'existence», abandonnés ou réfractaires. Les écoles de réforme, quant à elles, sont destinées à recevoir les enfants jugés coupables de «délits punissables», comme des vols, afin de les «redresser». Le placement dans ces deux types d'écoles est accompagné d'une formation scolaire et d'une autre formation devant mener à un métier. Les institutions sont chargées de loger, nourrir et vêtir les enfants qu'on leur confie pendant une période de temps déterminée par le magistrat, moyennant une pension mensuelle. À la base tripartite, l'institution est remboursée par l'État, la municipalité où réside l'enfant au moment de son placement et ses parents selon des proportions variables. Ce système est fondé sur une séparation confessionnelle. La gestion des établissements catholiques est confiée entièrement à des communautés religieuses.

Ces écoles forment une première avancée sur un terrain aux multiples visages (orphelins, jeunes délinquants, enfants abandonnés, illégitimes, maltraités, etc.). Elles constituent, jusque dans les années 1920, le seul régime institutionnel subventionné où les autorités peuvent envoyer ces enfants, car à l'époque le filet de la protection de l'enfance est en développement et le placement familial n'est pas vraiment implanté. Or, au moment de l'instauration de ces écoles, l'État québécois ne se reconnaît pas encore le devoir d'intervenir et d'investir massivement dans la sphère sociale (Burban, 1998, p. 45). Ainsi, le poids des besoins et l'insuffisance des fonds alloués font en sorte que les balises légales en matière d'effectifs se révèlent rapidement inadéquates et que les exigences concernant l'âge ou encore le statut des enfants semblent en plusieurs occasions outrepassées. Par la composition de leurs populations, les écoles de réforme et celles d'industrie paraissent alors désincarnées. Le visage que l'État voulut leur donner ne fut sans doute pas celui qu'elles prirent réellement au fil des ans, compromettant peut-être les autres missions qu'il leur attribua. Par conséquent, il est pertinent de déterminer sous quelles formes se matérialisa l'institutionnalisation en écoles de réforme et écoles d'industrie entre 1869 et 1950¹ en ce qui concerne les clientèles et les régimes de vie et de formation.

L'analyse de variables reliées à ces deux éléments est révélatrice des dynamiques de ce processus. En scrutant, en vertu du cadre légal, la composition des populations,

nous pouvons voir à qui ces institutions profitaient réellement. Également, l'analyse des régimes de formation permet d'examiner, en fonction de la clientèle, les stratégies déployées et les résultats obtenus. Bien sûr, il n'y a pas que cela qui caractérise la vie quotidienne et l'encadrement des enfants, mais dans cet article nous nous en tenons au seul aspect de l'instruction.

Afin de mieux circonscrire le problème, notre étude se limitera à un milieu précis, soit l'Hospice Saint-Charles de Québec, institution importante de la capitale. Cet établissement fut dirigé par les sœurs du Bon-Pasteur de Québec et abrita une école de réforme pour filles (1870-1921), une école d'industrie pour filles (1884-1950) et une d'industrie pour garçons (1941-1944). En fonction presque tout au long des 81 années d'existence de ce système, l'hospice permet d'illustrer, en partie, la problématique de l'institutionnalisation au sein de telles écoles.

L'analyse des clientèles et celle des régimes de vie et de formation sont souvent privilégiées pour l'étude des institutions d'assistance à l'enfance ou d'enseignement au Québec (orphelinats, pensionnats, etc.), de même que pour celle des écoles de réforme et d'industrie. Ménard (1998), pour l'école de réforme de Montréal (Mont-Saint-Antoine), et Strimelle (1998), pour l'école de réforme et d'industrie du Bon-Pasteur de Montréal (Laval-des-Rapides), ont mis à profit ces indicateurs et leurs conclusions ont influencé la construction de l'hypothèse présidant le fil des travaux. Burban (1998), quant à elle, a étudié l'école d'industrie de Montfort en se servant, entre autres, de l'angle de l'interventionnisme étatique, angle mis ici à profit pour l'analyse de certaines variables.

Les archives des sœurs du Bon-Pasteur, totalement dépouillées, et les rapports annuels des inspecteurs des écoles de réforme et des écoles d'industrie constituent nos deux principales sources. Il faut, par contre, garder à l'esprit que ces rapports transpirent un préjugé favorable, les inspecteurs étant proches des cercles catholiques ou eux-mêmes hommes d'Église. Par ailleurs, leurs éloges sont à considérer avec circonspection, car, en raison des deux ou trois visites annuelles, elles sont peut-être plus le fruit d'impressions que de profonds résultats d'analyse. De même, leurs calculs sont parfois inexacts. Mais, en étant conscients de ces failles et en mettant à profit d'autres sources pour vérifier et compléter leurs

1. En 1950, les écoles de réforme de même que celles d'industrie sont transformées en écoles de protection de la jeunesse.

allégations, ces rapports sont tout de même utiles à la compréhension de ce système.

Il est nécessaire de préciser d'entrée de jeu que le vocabulaire utilisé, comme «internement», est celui de la loi et n'est pas employé ici pour présenter un visage carcéral. L'hypothèse guidant cette analyse est la suivante : l'institutionnalisation de l'enfance délinquante et en besoin de protection à l'Hospice Saint-Charles semble s'être illustrée par un rôle plus grand et une utilisation parfois différente que ce qui avait été prévu pour les populations et par le caractère pratique de l'instruction, correspondant à l'idéologie prévalant à l'époque la formation des jeunes filles. Cet article propose donc de présenter les résultats de l'analyse de variables touchant ces deux indicateurs.

Les clientèles de l'Hospice Saint-Charles

Il est primordial de se pencher sur les populations de l'Hospice Saint-Charles pour cerner avec acuité les dynamiques de l'institutionnalisation, car elles sont

représentatives de l'utilisation de ces écoles. L'étude des variables mène à l'hypothèse suivante : l'inefficacité du système et l'état des besoins provoquent des initiatives de différents acteurs pour garantir la prise en charge d'enfants qui, pour diverses raisons, étaient laissés en plan. Ils donnèrent aussi lieu à une utilisation particulière de l'école de réforme et de celle d'industrie de l'hospice. Les écoles jouèrent donc un rôle parfois différent de celui que la législation prévoyait, les admissions allant même dans certains cas au-delà du cadre prévu.

L'admission des enfants

Nous avons circonscrit quatre modes d'admission à l'école de réforme et à l'école d'industrie de l'hospice. Deux sont prévus par la loi, à savoir les enfants condamnés «sur jugement de la Cour» dont la pension est payée par le gouvernement, et les enfants «pensionnaires» qui sont également envoyés par les magistrats parce qu'ils sont «réfractaires» ou «incontrôlables», mais dont la pension est payée uniquement par les parents ou la famille (Joyal, 1999, p. 69). Or, deux autres modes, qui vont au-delà du cadre légal, font leur apparition pour pallier l'inefficacité

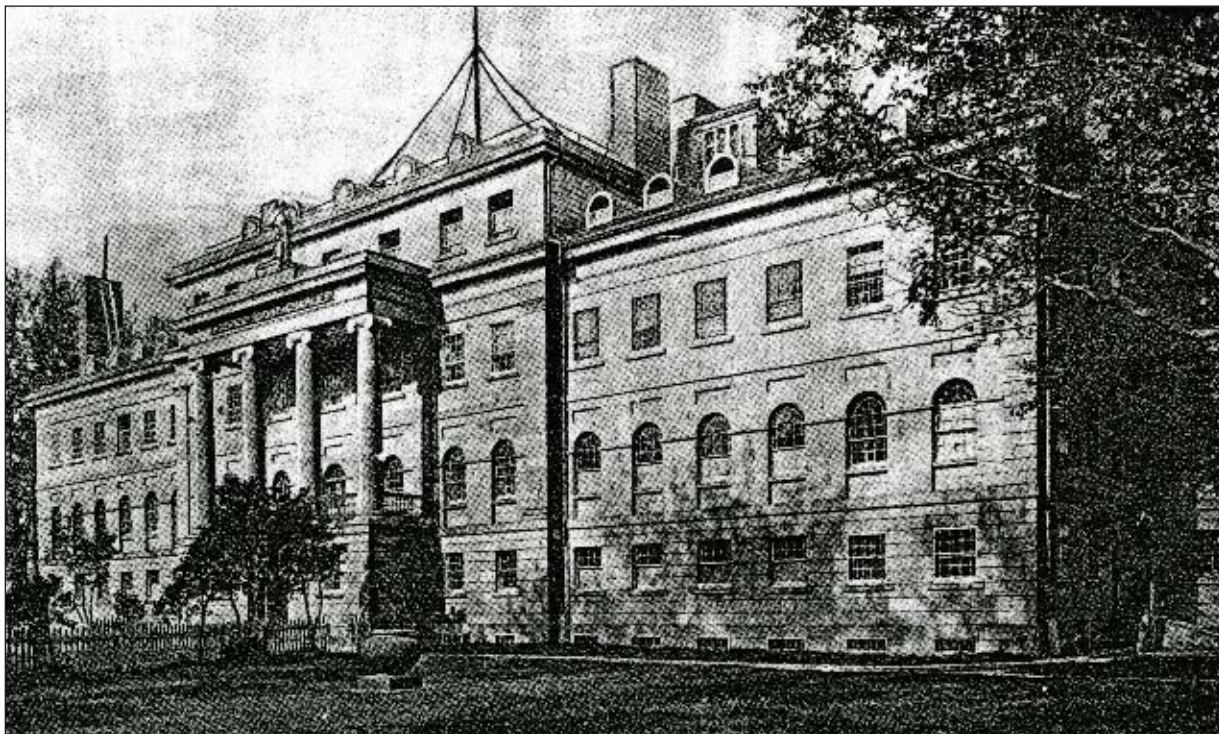


FIGURE 1 – L'Hospice Saint-Charles dans le quartier Saint-Roch de Québec (1892-1940)
ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 300-05A-14, s.d.

TABLEAU 1 – Modes d'internement en vigueur
à l'Hospice Saint-Charles de Québec, 1870-1950

Modes d'internements prévus par la loi	Modes d'internement allant au-delà de la loi
Sur jugement de la Cour	Admis par charité
Pensionnaires «réfractaires» ou «incontrôlables» envoyés par la Cour	Pensionnaires de tous les statuts dont l'entrée est négociée directement avec les religieuses

du système à répondre aux besoins. Cette dernière résulte de la volonté de l'État, face au rapide succès de ces établissements, de réduire les dépenses qui y sont reliées en limitant grandement les admissions. Cela se traduit par des quotas d'enfants pouvant être présents dans les deux écoles, des amendements restrictifs sur l'âge minimal et maximal des enfants pouvant y être placés, une hausse abusive du poids de la participation des villes au paiement des pensions² et enfin une augmentation des pouvoirs discrétionnaires du secrétaire provincial sur les entrées et les sorties. Ainsi, des enfants sont admis par charité par la congrégation et des familles signent des ententes directement avec les religieuses pour placer leurs enfants comme pensionnaires³. Ces initiatives, qui témoignent d'une volonté de garantir l'admission au plus grand nombre d'enfants possible, ne sont pas interdites par la loi. Cela fait en sorte que l'Hospice Saint-Charles devient rapidement un lieu central de prise en charge de l'enfance délinquante et en besoin de protection à Québec. Lors des quatre années où des garçons seront admis, les sœurs du Bon-Pasteur appliqueront les mêmes initiatives. Ainsi, certains seront accueillis comme pensionnaires en vertu d'ententes directes avec les religieuses et d'autres seront admis par charité. Par ailleurs, ces modes se retrouvent dans d'autres institutions de la région et ailleurs en province. Ces phénomènes ne font donc pas de l'hospice un lieu singulier.

2. L'État légifère pour décharger ses responsabilités vers les villes, qui doivent à un moment assumer 75 % du montant de la pension mensuelle. Ces dernières, voyant cela sans pouvoir intervenir, refusent longtemps de s'engager. Les religieuses doivent donc composer avec des revenus incertains, ce qui a des conséquences sur la qualité de vie des enfants.
3. Leur poids représente pour toute la période moins de 20 % de la population totale, sauf à quelques moments où les proportions sont plus élevées.

Les motifs d'admission

L'étude des motifs d'admission des enfants est en fait l'étude de leurs statuts et de ceux de leurs parents, car ce sont eux qui déterminent l'entrée ou non en école de réforme ou d'industrie. Cette section se concentre sur les enfants condamnés par la Cour et à la charge du gouvernement. Les constats dépeignent un rôle élargi ou parfois différent de celui que le législateur anticipait.

À l'école de réforme

L'étude du registre des entrées à l'école de réforme, tenu entre 1870 et 1921, dévoile qu'une grande partie des filles y furent placées pour des motifs devant théoriquement les conduire à l'école d'industrie. De 1870 à 1884, il n'y a pas d'école d'industrie pour filles à Québec⁴. La seule institution existante est une école de réforme, ce qui explique probablement pourquoi les juges de paix et les magistrats envoient toutes les jeunes filles condamnées à l'un ou l'autre des deux types d'écoles. Par exemple, en 1883, seulement trois filles sur 63 sont internées pour des délits punissables (4,76 %), alors que les autres sont «orphelines», «abandonnées» ou ont «des parents dépravés ou vicieux⁵».

Par contre, entre 1887 et 1916⁶, le même registre révèle que 68 enfants condamnés sur 144 cas, dont on connaît le motif d'admission, y entrent parce qu'ils sont «abandonnés», ont de «mauvaises fréquentations» ou

4. Il y en a une à Lévis, fondée en 1870.

5. 14^e rapport des inspecteurs des prisons et asiles, etc., 1883, p. 106.

6. Entre 1917 et 1921, il n'y a aucune admission.

sont «sans asile», ce qui représente 47,22 %⁷ des cas, et ce, malgré le fait que dès 1884 une école d'industrie devant répondre à ces trois statuts est ouverte à l'Hospice Saint-Charles. Ce phénomène ne peut s'expliquer par l'atteinte du nombre plafond d'admissions à l'école d'industrie parce qu'il n'y en a plus en 1884. L'école de réforme semble donc au premier coup d'oeil désincarnée, mais il y a quelques pistes d'explication.

TABLEAU 2 – Accusations menant à la condamnation à l'école de réforme de l'Hospice Saint-Charles, 1887-1916

Type d'accusation	Fréquence
Abandon	1
Attaque	1
Désertion et insubordination	2
Immoralité	2
Incendiaire	1
Insubordination	18
Mauvaises fréquentations	2
Sans asile	65
Vagabondage	8
Violence	1
Vol	42
Vol et insubordination	1
Valeurs manquantes	10
Total	154

ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 300-05B-18.
École de réforme – Registres. 1870-1921.

D'une part, onze enfants sur 68 sont des enfants placés initialement à l'école d'industrie, mais qui sont transférés en raison de leur mauvais comportement. Ce geste est permis par un amendement en 1890. D'autre part, si l'on regarde l'âge d'admission de ces 68 jeunes filles, nous constatons que 17 sont admises à un âge (de 13 à 16 ans) qui leur fermait les portes de l'école d'industrie⁸. Finalement, les accusations des autres enfants présents à la

réforme concernent surtout un état de petite délinquance, représenté par les « vols » ou l'« insubordination » et qui est, par ailleurs, l'état visé par la loi. Les placements en raison de gestes plus graves sont minoritaires. En 1900, les inspecteurs et les dirigeantes témoignent du fait, en parlant des actes d'accusation, que les filles de la réforme « ne sont pas pires » que celles de l'école d'industrie, et que les cas d'admission « ont à peu près le même caractère dans les deux écoles ». De plus, en 1918, les archives confirment que les sujets difficiles de plus de 14 ans sont envoyés ailleurs et qu'ainsi les délinquantes de Saint-Charles sont « sur le même pied⁹ » que les autres filles de l'établissement. Outre les cas de mauvaise conduite, les magistrats semblent donc s'être servis de l'école de réforme pour assurer le placement du plus grand nombre d'enfants possible, sachant que ces enfants n'étaient pas dans des situations diamétralement opposées et que certains, ne pouvant pas être admis à l'école d'industrie, n'auraient pas été pris en charge.

À l'école d'industrie

Au XX^e siècle, les grands effectifs de l'école d'industrie démontrent le rôle central de l'Hospice Saint-Charles à Québec. Les statuts des enfants qui s'y retrouvèrent correspondent en grande partie aux catégories légales, à quelques exceptions près. Mais, surtout, l'étude de ces statuts et de la durée du placement révèle clairement l'utilisation de cette école, à savoir une solution temporaire de transition pour les familles québécoises en difficulté.

Entre 1884 et 1950, sur une base quinquennale, les données disponibles révèlent que les enfants orphelins des deux parents, donc livrés à eux-mêmes si la famille ne les prend pas en charge, sont minoritaires. Ils représentent un pourcentage oscillant entre 0 % et 9 % de la population totale, sauf à la fondation de l'école d'industrie, en 1884, où le taux montre à 51,72 %, prouvant que l'établissement répond alors aux besoins les plus urgents; 49,95 % des enfants placés à l'école d'industrie durant toute la période possèdent leurs deux parents. Leur poids à chaque année est considérable, allant jusqu'à 84,13 % en 1940. Les orphelins de père ou de mère sont, quant à eux, nez à nez quant à leur fréquence à l'hospice. De 1884 à 1950,

7. ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 300-05B-18. École de réforme – Registres. 1870-1921.

8. La limite maximale légale pour l'admission est de 12 ans entre 1887 et 1894 et de 14 ans après 1894.

9. ABPQ, fonds Résidence St-Charles, 300-05B-28. Inspecteur scolaire, rapports et visites. 1904-1938; 1891-1962. Rapport de la supérieure à Monsieur Woods, inspecteur des prisons et asiles et B., novembre 1918.

ils représentent respectivement 21,71 % et 21,16 % de la population totale¹⁰. La majorité des enfants ayant transité à l'école d'industrie avaient donc leurs deux parents.

Le placement d'enfants n'ayant qu'un parent se fait selon des motifs différents de ceux d'orphelins de père et de mère. Les orphelins de père ont pu être placés à l'école d'industrie parce que le principal soutien financier était absent et que la mère ne pouvait subvenir aux besoins de la famille. À l'inverse, si la mère était absente, le père pouvait faire placer l'enfant parce qu'il ne pouvait s'occuper de toute sa famille et travailler en même temps. De même, les enfants ayant leurs deux parents furent placés à l'hospice pour des motifs reliés à l'environnement familial comme la pauvreté, la maladie, la violence, etc.

L'interprétation des quelques données disponibles sur l'état des parents vivants entre 1884 et 1914 permet de constater que le placement est dû principalement à la pauvreté, à la mauvaise vie d'un parent et à l'absence de celui-ci. La mauvaise santé d'un parent ne concerne que deux cas connus. Des enfants sont aussi placés en raison

de leur propre mauvaise conduite, mais en faible nombre. Sur un total de 1 271 condamnations entre 1884 et 1914, 75,06 % (soit 954) des enfants furent condamnés pour trois ans, 7,63 % (96) pour deux ans et 6,14 % (78) pour un an¹¹ (VOIR LE TABLEAU 3, qui est présenté sur une base quinquennale). Notons toutefois le nombre massif d'internements pour cinq ans en 1884, au moment de l'ouverture de l'institution, qui révèle la matérialisation du discours original, celui de placer les enfants pour une longue période afin de les soustraire à un milieu difficile et de les protéger, bref de les placer jusqu'à l'âge maximal permis par la loi.

Alors que les sentences sont surtout de trois ans, l'étude des registres entre 1884 et 1914 démontre que la majorité des enfants dont l'année de sortie est connue quittent l'école d'industrie avant la fin de leur période de détention¹². Ce phénomène, lié à l'état des parents, permet de supposer que les écoles d'industrie ont constitué non seulement un moyen pour l'État québécois de contrôler une partie de l'espace social qu'est l'enfance orpheline et abandonnée, mais aussi une solution tem-

TABLEAU 3 – Durée des sentences prononcées par la Cour à l'école d'industrie de l'Hospice Saint-Charles, 1884-1950

Durée/Année	1884	1890	1895	1900	1905	1910	1915	1920	1925	1930	1935	1940	1945	1950	Total
Moins d'un an	1	0	0	0	0	0	5	15	12	18	17	1	0	0	69
1 an	0	2	0	1	6	2	7	42	90	91	49	28	8	0	326
1,5 ans	0	2	1	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	7
2 ans	3	5	7	1	12	1	15	24	12	5	0	0	9	0	94
2,5 ans	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	3
3 ans	9	32	24	35	40	53	59	50	18	27	12	21	32	0	412
3,5 ans	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
4 ans	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3
5 ans	42	0	0	0	1	0	1	3	0	0	0	0	0	0	47
V. manquantes	0	4	0	0	0	0	0	3	0	4	1	13	57	86	168

ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 05B-19.

École d'industrie: listes, rapports au gouvernement 1890-1922. 1884-1950.

10. ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 05B-19. École d'industrie: listes, rapports au gouvernement 1890-1922; 1884-1950.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

poraire pour plusieurs parents en difficulté. Ceux-ci ont fait envoyer leurs enfants en institution ou les ont placés eux-mêmes, le cas échéant, pour une certaine période de temps en étant assurés qu'ils recevraient protection et instruction. Ce phénomène semble démontrer que les familles québécoises ont perçu l'école d'industrie de l'Hospice Saint-Charles comme une roue de secours, une issue fiable en cas de problèmes. Dans la majorité des cas connus, un membre de la famille, proche ou éloignée, prend en charge ces enfants à leur sortie. Donc, à la mort d'un parent, par exemple, l'école d'industrie peut servir d'exutoire temporaire, le temps pour la famille de s'organiser. Par contre, il ne faut pas oublier dans cette analyse le fait qu'un système de bons points est implanté au XX^e siècle, faisant en sorte que des enfants s'étant bien conduits peuvent quitter avant l'échéance.

Les données disponibles sur l'état des parents vivants entre 1925 et 1950 sont similaires. La pauvreté et la mauvaise vie d'un parent cèdent le pas à la mauvaise santé, surtout de la mère, et à la désunion du couple comme motifs principaux, sans toutefois disparaître complètement, car bien des enfants sont placés pour des motifs combinant mauvaise santé et pauvreté. Durant ces années, l'expérience de cette dernière se transforme et le tissu institutionnel se développe. Une série de mesures et un bon nombre d'organismes sont mis sur pied pour soulager les maux de la misère. De même, le placement familial est mieux établi. Ainsi, l'école d'industrie n'est plus la seule solution disponible pour les enfants vivant dans la pauvreté.

De même, de 1925 à 1940, la Cour opte majoritairement pour des sentences d'un an. Alors qu'auparavant les enfants étaient placés surtout pour trois ans et quittaient avant l'échéance, ce changement semble refléter une adaptation de la Cour face à l'utilisation particulière du système, utilisation qui, par ailleurs, se confirme par la situation des parents durant cette période. Cette baisse des durées constitue peut-être aussi un autre moyen pour le gouvernement de limiter ses dépenses. Par contre, signe de l'état des besoins, le nombre d'enfants placés une deuxième ou une troisième fois subit une hausse significative. L'ouverture des sociétés de protection de l'enfance joue aussi un rôle dans cette baisse des termes, car le placement institutionnel n'est plus la seule possibilité. Alors qu'à l'origine le placement en école d'industrie est réalisé pour la plus longue période possible afin de protéger et d'instruire, la nature des placements et leur durée, l'évolution du tissu de protection de

l'enfance et les impératifs économiques de l'État viennent transformer l'institutionnalisation.

Même si la grande majorité des enfants présents sont ceux qui sont visés par la loi, on retrouve parfois dans les archives des statuts n'y correspondant pas au moment du placement. Citons le cas d'un enfant placé parce qu'il est « éloigné des écoles ». Il est aussi fait régulièrement mention d'enfants « arriérés mentaux » à l'école de réforme ou à celle d'industrie. Leur nombre chute considérablement en 1928, lorsqu'une institution spécialisée, la Jemmerais, ouvre à Québec.

Des historiens, suivant les traces de St-Pierre (1932), Bourgeois (1947) et Pelletier (1950), ont démontré que les orphelinats servirent de moins en moins aux véritables orphelins au XX^e siècle et constituèrent en quelque sorte des « pensionnats » pour les enfants pauvres dont les familles voulaient assurer l'instruction ou la protection en temps de difficultés. Par ailleurs, les problèmes reliés à la formation professionnelle dans les écoles d'industrie à partir des années 1930 attirent les critiques, qui proclament alors qu'elles n'ont d'industrie que le nom. À l'époque, les détracteurs soutiennent qu'elles ne sont en fait que de simples « orphelinats ».

À la suite de l'analyse du cas de l'Hospice Saint-Charles, peut-on vraiment comparer son école d'industrie à un orphelinat? À la lumière des conclusions sur cette question, il est permis de le faire, car l'établissement n'a accueilli que très peu d'enfants orphelins de père et de mère. Par ailleurs, les motifs d'admissions invoqués entre 1884 et 1950 sont similaires à ceux menant au placement des jeunes filles à l'orphelinat, notamment celui de Chicoutimi (Foster, 1953, p. 74). L'hypothèse du pensionnat pour les pauvres trouve aussi résonance dans l'utilisation qu'on en fait. Ainsi, dans ce contexte précis, les parents pauvres ou en difficulté semblent avoir deux choix : l'école d'industrie (que ce soit par l'envoi par la Cour, comme pensionnaire ou par charité si possible) ou l'orphelinat. Ces possibilités se distinguent surtout par la place accordée à la formation ménagère, comme nous le verrons ultérieurement.

L'analyse des clientèles de l'école de réforme et de l'école d'industrie de l'Hospice Saint-Charles de Québec permet donc de constater, d'une part, que l'institutionnalisation s'est concrétisée par une utilisation parfois différente de celle qu'on planifiait et, d'autre part, que les admissions dépassaient en plusieurs occasions les

balises légales. D'autres facteurs, comme l'âge d'entrée, les flux de population et la présence de fratrices, viennent compléter et confirmer cette conclusion. En vertu de cette matérialisation particulière, il est très intéressant de se pencher sur un aspect de la vie quotidienne dans l'établissement pour en vérifier les conséquences.

Les régimes de formation à l'Hospice Saint-Charles

La combinaison de l'analyse des populations avec celle d'un autre aspect dominant de l'institutionnalisation, comme la vie quotidienne, s'avère enrichissante dans l'étude des répercussions réelles des écoles de réforme et de celles d'industrie. Nous nous penchons ici sur une des facettes des régimes de vie et de formation, soit l'instruction¹³. Malgré les problèmes vécus et le visage particulier de l'institution, un encadrement serré des enfants et des structures d'entretien relativement efficaces font en sorte que la situation est tout de même propice pour inculquer des connaissances. La formation semble se distinguer par des structures semblables à celles en vigueur dans le système public, par son caractère pratique inspiré du discours sur l'instruction des jeunes filles se retrouvant, entre autres, dans les pensionnats féminins, et par les résultats acceptables obtenus par les élèves au fil des ans.

Les structures de l'instruction

Le contenu des programmes pour l'instruction intellectuelle et professionnelle des enfants de l'Hospice Saint-Charles entre 1870 et 1950 n'est pas unique à l'école de réforme ou à l'école d'industrie. Il est le même que celui que les sœurs du Bon-Pasteur emploient dans les autres maisons, orphelinats, pensionnats ou juvénats qu'elles dirigent. Les classes données à l'hospice sont donc similaires aux classes publiques et à celles des internats, exception faite, sur le plan de l'enseignement ménager, de l'accent qu'on y met à l'école de réforme et à celle d'industrie.

Bien qu'ils soient soumis à des inspections périodiques du Département de l'Instruction publique et

des commissions scolaires, les dirigeant des institutions ont une grande marge de manœuvre, car la loi de 1869 n'oblige qu'à instruire et former les enfants à un métier sans plus de détails. Ce n'est qu'en 1946 que les programmes scolaires seront coordonnés dans toutes les écoles de réforme et d'industrie de la province par un directeur général des études. Pourtant, les sœurs du Bon-Pasteur s'adaptent à l'évolution du système scolaire public et respectent les programmes en vigueur. Elles donnent donc, jusqu'en 1923, les cours élémentaire et modèle, selon les effectifs en présence¹⁴. Puis, après la modernisation du système en 1923, les cours préparatoire, élémentaire et complémentaire sont dispensés. La grande différence entre, d'une part, les écoles de réforme et celles d'industrie et, d'autre part, les pensionnats est la relative courte durée du passage d'une bonne partie des enfants dans les deux premières. Avec des séjours d'une durée variant d'une à trois années, la jeune fille ne suit qu'une partie du cours selon son cheminement individuel.

Les modes d'internement ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des classes, ce qui évite toute ségrégation. De même, les classes de la réforme et de l'école d'industrie sont rapidement fusionnées en raison du statut des enfants. L'augmentation des effectifs mène les autorités à investir, lorsque les moyens le permettent, pour aménager des locaux aérés. Année après année, il y a entre quatre et neuf classes. Elles sont populeuses, allant parfois jusqu'à trente ou cinquante élèves, ce qui n'est pas différent de certaines classes publiques.

Le programme d'éducation s'intègre à l'idéologie présidant la formation des jeunes filles chez les congrégations religieuses enseignantes. Leur objectif fondamental à l'époque n'est pas seulement l'instruction, mais aussi l'éducation des jeunes filles par des valeurs et des normes faisant en sorte qu'elles sont préparées à remplir un rôle de maîtresses de maison, de femmes de ménage et de mères de famille (Ferretti dans Dumont et Fahmy-Eid, 1986, p. 154). Ce discours est basé sur une conception conservatrice qui prône la piété, l'obéissance, l'esprit de sacrifice, l'ordre, la pureté du corps et de l'âme et le silence. L'instruction leur donne donc des outils d'émancipation, mais inculque des concepts visant à faire d'elles de bonnes mères, ménagères et épouses, sans plus (Lalou, 1993, p. 252). « De judicieux pédagogues ont maintes fois

13. Les garçons n'ayant été présents que durant quatre années, ils ne sont pas pris en compte.

14. Par exemple, certaines années, il n'y a pas de quatrième année, car aucun enfant n'est à ce stade.

constaté que le travail manuel développe le dévouement, tandis que le travail intellectuel tend à replier sa foi¹⁵. » L'accent est mis, à l'image des pensionnats féminins, sur une formation concrète, pratique et utile. À l'ouverture de l'hospice, le programme comprend la lecture en français et en anglais, la grammaire, l'arithmétique et l'écriture. Au fil du temps, des matières comme l'histoire, la géographie ou le dessin sont ajoutées. Les arts (chant, musique) sont aussi enseignés. La religion est omniprésente et suit les enfants du lever au coucher.

Dès 1870, les sœurs dispensent un cours d'enseignement ménager à toutes leurs protégées. Considérable par le nombre d'heures qu'on y consacre chaque jour, il forme le pivot où s'articule l'instruction professionnelle des jeunes filles. Selon les sœurs du Bon-Pasteur, la plupart des enfants sont « destinés à gagner leur vie de manière manuelle. Il importe qu'elles s'y exercent de longue date¹⁶ ». Elles suggéreront en 1934 d'ajouter au titre d'école d'industrie le terme « science ménagère¹⁷ » parce qu'il est plus représentatif. On donne en effet beaucoup plus aux enfants une formation aux travaux manuels et à l'entretien ménager qu'une formation à un métier¹⁸.

Véritable véhicule de l'idéologie de la femme mère, ménagère et épouse, l'enseignement ménager québécois vise, entre 1880 et 1930, la normalisation de la classe ouvrière urbaine et, entre 1930 et 1960, la sauvegarde des valeurs familiales traditionnelles (Thivierge dans Fahmy-Eid et Dumont, 1983, p. 119). Cette vision cadre très bien avec les clientèles que l'hospice reçoit dans les deux écoles: jeunes filles de milieux populaires dont le placement à l'école d'industrie sera de plus en plus causé, entre autres, par la désunion de leurs parents. On cherche à leur transmettre la fierté d'être de la « classe des travailleurs » et de l'accepter avec « modestie ». Parmi

les compétences que les jeunes filles acquièrent, citons la couture, le tricot, le blanchissage, le lavage, le repassage, la cuisine, le jardinage et même la cordonnerie et la menuiserie. En 1903, les filles de dix ans et plus suivent la formation de deux à cinq heures par jour en semaine. Elles ont en plus des heures de pratique libre le samedi. Des conférenciers du Bureau de l'Instruction publique viennent parfois à l'hospice pour parler aux enfants de plantes, de cuisine, de dessin, etc. Les sœurs obtiennent occasionnellement des contrats de magasins de détail pour fabriquer des bas ou des jupons. Les talents des filles sont alors mis à profit. En 1940, après le déménagement de l'hospice sur une ferme expérimentale à Cap-Rouge, l'apprentissage de la culture de la terre sera perfectionné. En mai 1941, l'hospice se voit décerner le titre d'école ménagère moyenne¹⁹, ce qui peut sembler tardif. Pour l'instant, nous ne pouvons infirmer ou confirmer cette hypothèse. On transfère parfois les filles douées dans des pensionnats ou on les envoie dans des écoles ménagères supérieures, preuve de l'équivalence des structures entre l'établissement et les autres institutions.

Sur le plan du contenu, l'école de réforme et celle d'industrie de l'Hospice Saint-Charles rappellent donc l'idéologie guidant l'instruction des jeunes filles. On ne semble pas y suivre un itinéraire fondamentalement différent d'ailleurs, comme dans les pensionnats par exemple, sauf en ce qui concerne l'accent mis sur la formation ménagère et la relative courte durée du placement.

Les résultats

Les rapports des inspecteurs des écoles de réforme et d'industrie et ceux des inspecteurs scolaires sont toujours élogieux sur la qualité de la formation, la motivation des élèves et leur réussite, souvent supérieure, soutiennent-ils, à celle des autres institutions publiques ou privées. Comme il en fut mention précédemment, il y a là une critique à faire sur leur partialité. Il est donc fondamental de rechercher d'autres indices des résultats de l'instruction afin de vérifier s'ils furent à ce point probants.

À l'exception des enfants admis trop jeunes, tous les pupilles de l'Hospice Saint-Charles sont tenus de suivre les classes. Tous habitent dans le même établissement que le lieu de leur formation. Cela suppose un net avantage

15. ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 300-05A-11. Coutumier, s.d, 1927. Règlements de l'école industrielle à l'usage des sœurs directrices, s.d., p. 5.

16. *Ibid.*, p. 3.

17. ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 300-05A-13. Gouvernement du Québec. Contrats. 1895-1935. Lettre de S^t Joseph-de-Bethléem à la révérende S^t Marie de Ste-Delphine, supérieure de l'Hospice Saint-Charles, 9 septembre 1934.

18. En raison du fait que l'établissement n'a accueilli des garçons que pour une courte période, il n'y eut pas d'ateliers spécialisés typiques des institutions pour garçons, comme un atelier de mécanique automobile, par exemple.

19. Les sœurs en font la demande le 1^{er} février 1940.

sur les autres enfants des classes publiques de milieux populaires de Québec, car les pourcentages de fréquentation scolaire frôlent 100 % pour toute la période. Pourtant, les travaux de Julien (2005, p. 104) montrent que cet avantage existe, mais qu'il n'est pas si marqué pour les années 1871 et 1901. De plus, bien que les classes soient obligatoires, le statut des écoles de réforme et de celles d'industrie fait en sorte que les enfants sont admis et sortent de l'hospice à tout moment durant l'année. Cela a des effets certains sur la fréquentation et sur l'instruction des enfants, qui ne sont pas automatiquement inscrits à l'école publique à leur sortie. Malgré tout, au début du *xx*^e siècle, Québec a le plus faible taux de fréquentation scolaire parmi les quinze villes canadiennes de plus de 30 000 habitants (Courville et Gagnon, 2001, p. 300). Le passage à l'Hospice Saint-Charles est donc tout de même profitable.

Les résultats scolaires à proprement parler se présentent dans les archives sous deux formes différentes et de manière irrégulière. Nous ne disposons des résultats notés que pour la fin des années 1930 et la décennie 1940. Auparavant, ils sont livrés sous la forme de catégories très vagues (« ne sait pas lire et écrire », « sait lire et écrire » [lire et écrire sont parfois utilisés séparément] et « a une instruction plus développée »). Le constat global est positif, c'est-à-dire que la majorité des enfants savent lire et écrire²⁰ et que certains ont parfois une instruction plus développée²¹. Cette dernière catégorie convient peut-être aux niveaux correspondant au cours modèle (avant 1923) ou complémentaire, soit de la 5^e à la 9^e année environ, car, en 1907, on considère que l'atteinte du cours modèle équivaut à un degré « respectable » de scolarité (Dumont et Daigle dans Dumont et Fahmy-Eid, 1986, p. 194). Le portrait entre 1870 et la fin des années 1930 est donc pour le moins flou.

Les résultats scolaires des enfants à l'intérieur de chacune des classes dans les années 1940 révèlent que

peu d'enfants échouent les cours²². Des jeunes filles ayant fini leur 7^e, 8^e ou 9^e année vont parfois faire les examens du Département de l'Instruction publique pour avoir leur certificat des écoles ménagères. Après avoir examiné leurs bulletins, nous constatons qu'elles l'obtiennent dans la grande majorité des cas²³. Il ne semble pas y avoir complaisance pour gonfler les statistiques parce que des enfants échouent plusieurs fois.

Les inspecteurs des écoles de réforme et d'industrie et ceux des écoles ménagères ont généralement de bons mots sur la formation pratique. Mais, outre ces rapports, les annales et la correspondance de la communauté montrent que certains enfants placés en apprentissage, en service ou sortis et engagés dans un commerce, se voient féliciter pour leur talent.

L'école de réforme et celle d'industrie de l'hospice ont donc reproduit les schémas sociaux en vigueur. Les programmes furent calqués sur le système scolaire et inspirés de l'idéologie présidant l'instruction des filles chez les congrégations religieuses enseignantes. La jeune fille ne se voit préparée qu'à un rôle d'épouse, de mère et de ménagère au moyen d'une formation pratique à l'image des institutions d'enseignement féminin, comme les pensionnats. Par contre, il est difficile de bien qualifier les résultats des enfants, car les sources sont insuffisantes. Tout de même, les données disponibles laissent croire en un bilan acceptable au fil des ans. L'instruction semble donc s'inscrire sous le signe de la réussite malgré le caractère transitoire du passage dans l'institution et les problèmes financiers et matériels qui gênent sa bonne marche.

Conclusion

L'étude des populations successives de l'Hospice Saint-Charles de Québec entre 1870 et 1950 démontre un système relativement inefficace à ses débuts, mis en place par un État libéral hésitant à s'engager financièrement. L'analyse approfondie et intégrale des facteurs touchant l'admission et le statut de ces clientèles, dont deux furent abordés dans cet article, permet de bien constater ce caractère hésitant, illustré par les moyens mis en œuvre pour

20. 64,29 % pour l'école de réforme entre 1914 et 1920, 59,24 % pour l'école d'industrie entre 1914 et 1949. Auparavant, les données sont trop irrégulières et incertaines pour qu'on puisse les traiter.

21. 30,86 % pour l'école de réforme entre 1914 et 1920, 28,13 % pour l'école d'industrie entre 1914 et 1949. Pour les années précédentes, le constat est le même que celui de la note précédente.

22. Voir, par exemple, ABPQ, fonds Résidence Saint-Charles, 300-05B-26. Élèves. Listes au sujet de résultats, 1939-1945.

23. Par exemple, dans 91,43 % des cas entre 1942 et 1945.

restreindre les admissions. Mais, surtout, elle dévoile une utilisation de l'hospice allant parfois au-delà des balises légales pour pallier cette situation, comme le démontre, par exemple, l'admission d'enfants par charité. Par contre, malgré ces initiatives, il y eut tout de même bon nombre de refus, ce qui fit en sorte que des enfants restèrent dans la rue ou dans des milieux familiaux difficiles.

L'école de réforme répondit à la petite criminalité, celle qui était visée par le législateur. Par contre, son étude révèle aussi un visage particulier né d'une volonté de compromis des magistrats pour, entre autres, l'admission d'enfants trop âgés pour l'école d'industrie. De même, cette dernière, par l'utilisation que des familles en ont faite, fut pour un bon nombre un lieu de placement temporaire en temps de difficultés. Elle accueillit aussi certaines petites qui ne correspondaient pas aux statuts visés par la loi, mais qu'on y envoyait dans le but d'assurer leur prise en charge. Dans cette optique, ce système n'est pas seulement un moyen pour l'État de s'immiscer dans la vie familiale, mais plutôt une occasion pour les familles d'assurer logis, nourriture et instruction à leurs enfants lors de moments pénibles.

De même, il semble clair que les régimes de formation en vigueur dans l'institution ne furent pas fondamentalement différents de ceux des institutions féminines d'enseignement. L'accent placé sur la formation ménagère et la durée pendant laquelle les enfants y sont présents constituent les points principaux distinguant l'école de réforme et celle d'industrie de Saint-Charles des autres établissements, comme les pensionnats. Finalement, un bilan approfondi et détaillé des résultats scolaires est impossible, mais les diverses pistes incitent à croire en l'efficacité de l'instruction entre les murs de l'hospice.

L'Hospice Saint-Charles de Québec fut donc un des centres nerveux de la prise en charge institutionnelle de l'enfance délinquante et en besoin de protection dans la capitale. La vie entre ses murs fut certes loin d'être idéale, mais ces types d'écoles furent jusqu'à l'adoption de la Loi de l'assistance publique en 1921 les seuls à être reconnus et certifiés légalement et à être subventionnés sur une base mensuelle²⁴ pour le soin d'enfants orphelins, abandonnés ou encore délinquants. Par contre, l'hospice

n'abrita pas la seule école de réforme et la seule école d'industrie à Québec. Il serait donc intéressant et pertinent de comparer les populations et les régimes de vie et de formation de l'hospice à ceux des autres institutions de la grande région de Québec afin de brosser un portrait précis des dynamiques de l'institutionnalisation au sein des écoles de réforme et des écoles d'industrie de la capitale entre 1869 et 1950.

Références bibliographiques

Mémoires de maîtrise et thèses de doctorat

- FOSTER, Léonidas (1953), *Monographie de l'orphelinat de l'Immaculée de Chicoutimi*, mémoire de maîtrise (Service social), Université Laval, Québec, 142 p.
- JULIEN, Mélanie (2005), *La Scolarisation différentielle en milieu urbain en voie d'industrialisation : le cas de la ville de Québec au tournant du XX^e siècle*, mémoire de maîtrise (Sociologie), Université Laval, Québec, 168 p.
- MÉNARD, Sylvie (1998), *L'Institut Saint-Antoine et la problématique de réforme des garçons délinquants au Québec (1873-1909)*, thèse de doctorat (Histoire), UQAM, Montréal, 304 p.
- STRIMELLE, Véronique (1998), *La Gestion de la déviance des filles et les institutions du Bon-Pasteur à Montréal (1869-1912)*, thèse de doctorat (Criminologie), Université de Montréal, Montréal, 268 p.

Ouvrages généraux

- BOURGEOIS, Charles-Édouard (1947), *Une richesse à sauver : l'enfant sans soutien*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 275 p.
- COURVILLE, Serge et Robert GAGNON, (dir.) (2001), *Québec, ville et capitale*, Québec, Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»), 457 p.
- JOYAL, Renée (1999), *Les Enfants, la société et l'État au Québec, 1608-1989 : jalons*, Montréal, HMH, 319 p.
- PELLETIER, Gérard (1950), *Histoire des enfants tristes : un reportage sur l'enfance sans soutien dans la Province de Québec*, Montréal, Action nationale, 95 p.

24. Comparativement à d'autres institutions, comme les orphelinats, qui ne sont subventionnées que ponctuellement avant cette date.

SAINT-PIERRE, Arthur, D.S.P., M.S.R.C (1946),
Témoignages sur nos orphelinats, Montréal, FIDES,
158 p.

Articles de périodiques

BURBAN, Christelle (1998), «L'engagement décisif et inégal de l'État québécois en faveur de la protection de l'enfance: l'École d'industrie de Notre-Dame de Montfort (1883-1913)», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 6, n° 2 (hiver), p. 40-47.

LALOU, Richard (1993), «Quand l'école des femmes était une école des mères: influence de l'instruction sur la fécondité des Québécoises, 1850-1940», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 22, n° 2 (automne), p. 229-262.

Chapitres parus dans un ouvrage collectif

DUMONT, Micheline et Johanne DAIGLE (1986), «Les couventines», dans Micheline DUMONT et Nadia FAHMY-EID (dir.), *Les Couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, p. 189-225.

FERRETTI, Lucia (1986), «La philosophie de l'enseignement», dans Micheline DUMONT et Nadia FAHMY-EID (dir.), *Les Couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, p. 143-166.

THIVIERGE, Nicole (1983), «L'enseignement ménager, 1880-1970», dans Nadia FAHMY-EID et Micheline DUMONT (dir.), *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Boréal Express, p. 119-142.



La Sauvegarde de l'enfance de Québec

*Regards sur les critères de sélection des adoptants
suivant les paramètres légaux (1943-1972)*

Virginie Fleury-Potvin a obtenu son baccalauréat en histoire à l'Université Laval. Par la suite, elle y a entrepris une maîtrise en histoire traitant de l'adoption des enfants « illégitimes » à Québec entre 1943 et 1972 sous la direction de l'historienne Johanne Daigle. Virginie a été auxiliaire de recherche pour le projet multidisciplinaire « Mutations et institutionnalisation de l'enfance: le cas de la ville de Québec 1850-1950 ». Elle exécute maintenant le même travail dans le groupe de recherche « La Ville de Québec comme laboratoire sociohistorique: l'enfance et l'entrée dans la vie adulte, 1850-1950 ».

Texte de Virginie Fleury-Potvin
Candidate à la maîtrise en histoire
CIEQ, Université Laval

L'adoption est, de nos jours, un moyen de « construction familiale » apprécié et accepté par la population. Pourtant, les racines de l'adoption au Québec sont méconnues puisque cette dernière est longtemps demeurée un

sujet tabou¹. Au xx^e siècle, l'Église catholique romaine, qui avait jusqu'à récemment un pouvoir considérable sur ses fidèles, défend toutes relations sexuelles hors mariage. Malgré tout, dans la province québécoise, durant cette période de restrictions religieuses, plusieurs naissances « illégitimes » sont recensées chaque année² (Annuaire du Québec, 1966-1967 et 1974). À Québec, en 1901, la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, sous la direction des sœurs du Bon-Pasteur, ouvre ses portes pour accueillir ces enfants nés dans l'anonymat et la honte. C'est que, devant le poids du jugement social, les jeunes femmes n'ont souvent qu'un seul recours : abandonner leur enfant. Dès les premières décennies des activités de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, le secours apporté par les religieuses prend des proportions imposantes. En septembre 1929, 654 enfants n'ont pour seule demeure que la Crèche Saint-Vincent-de-Paul³ (Plante, 1993, p. 6). L'adoption des pupilles de l'institution s'impose d'elle-même afin de solutionner un problème qui prend de l'ampleur.

Depuis 1922, afin d'aider les sœurs du Bon-Pasteur dans cette entreprise charitable qu'est le secours aux enfants « illégitimes » sans assistance, l'abbé Victorin Germain, journaliste et écrivain à la plume agile, entre-



Logo de la Sauvegarde de l'enfance.

Archives des sœurs du Bon-Pasteur, 1943

prend de manière sporadique la promotion de l'adoption des enfants nés « illégitimes ». En 1932, l'abbé Germain est affecté de manière permanente à la promotion de l'adoption des pupilles de la crèche. Afin de rendre son action plus efficace et concrète, il fonde de manière informelle, le Service des adoptions de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. En 1943, voulant donner plus d'ampleur à sa mission, l'abbé Germain incorpore le Service des adoptions sous le nom de la Sauvegarde de l'enfance. Dès mai 1943, il en devient le directeur-administrateur, et ce, jusqu'à sa mort en 1964. La Sauvegarde de l'enfance, tout au long de son existence, se vouera « principalement à l'assistance sociale des enfants abandonnés » (Germain, 1948, p. 2). Pour ce faire, elle préconisera « l'adoption et le rétablissement en milieu familial de tous les sans-famille réhabilitables » (Germain, 1948, p. 2).

La Sauvegarde de l'enfance, afin de promouvoir l'adoption des petits malheureux, s'engage alors dans une propagande écrite active⁴. C'est principalement dans cette propagande que se dessinent les buts, les attentes et les volontés de la Société de placements. À travers les écrits de l'abbé Germain, les idéaux familiaux et sociaux de la Sauvegarde de l'enfance sont présentés. Prêchant à la fois une réforme des mœurs et une plus grande indulgence vis-à-vis des enfants « illégitimes » et abandonnés, l'abbé Germain se fait le principal promoteur de l'adoption

1. Au Québec, peu de chercheurs se sont penchés sur la problématique de l'adoption. Dominique Goubau et Claire O'Neill s'intéressent particulièrement à l'aspect législatif de l'adoption. Dans les années 1990, Chantal Collard, anthropologue, tente de comprendre les liens entre l'enfant sans soutien et la société l'entourant en abordant aussi l'adoption. Plus récemment, les conséquences psychologiques de l'adoption sont davantage étudiées, alors que celle-ci prend un aspect international. Malgré quelques mémoires de maîtrise parus dans les années 1950 sur la problématique de l'adoption ou de l'illégitimité, les références québécoises sur ces thèmes restent moins abondantes que pour certains pays européens, dont la France ou encore les États-Unis.
2. Au Québec, en 1930, 2 519 enfants naquirent hors mariage pour un taux de 3 pour 1 000 naissances. Vingt ans plus tard, en 1950, 3 700 enfants « illégitimes » virent le jour (3,1 ‰), alors qu'en 1960 et 1970 respectivement 4 902 (3,6 ‰) et 7 307 (8 ‰) enfants nés hors mariage furent recensés.
3. L'automne 1929 est une période très chargée dans l'histoire de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. C'est durant ce laps de temps que l'institution devient le seul endroit à Québec pour le soin des enfants abandonnés. De même, au mois d'octobre, l'Hôpital de la Miséricorde, attenant à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, ouvre ses portes pour garantir aux mères célibataires une grossesse et un accouchement dans l'anonymat.

4. C'est par des articles de journaux, des entrevues radiophoniques, la publication de brochures, de chroniques parues notamment dans *L'Action catholique* et des appels à la solidarité lancés aux curés des différentes paroisses du Québec que l'abbé Germain fait durant de nombreuses années la promotion de l'adoption.

à Québec. Il fait une campagne assidue dans le but de placer les pupilles de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec dans des familles convenables, selon ses propres critères et convictions. Néanmoins, ce ne sont pas que les critères établis par la Sauvegarde de l'enfance qui sont importants lors de la sélection des parents adoptifs. La législation est, à cet égard, incontournable et stipule clairement des conditions obligatoires pour l'obtention d'un enfant adoptif.

La recherche des parents adoptifs, qui doit convenir non seulement aux conditions de la Sauvegarde de l'enfance, mais également à celles de l'État, oriente cette réflexion à partir de différents questionnements. Quel est le type de parents adoptifs recherché pour les enfants de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul? Quels sont les critères avancés par la Sauvegarde de l'enfance pour les candidats à l'adoption des enfants de la Crèche de Québec? Quel portrait peut-on faire des adoptants? Ces interrogations, liées aux pratiques adoptives québécoises entre 1930 et 1972, constituent le cœur de cet article présenté en deux parties distinctes. D'abord, afin de bien comprendre le phénomène de l'adoption québécoise, nous procéderons à l'explication de certaines notions reliées à la filiation adoptive en abordant les questions de l'adoption pratique et de l'adoption légale. De même, nous déterminerons qui d'une part est, aux yeux de la loi, adoptable et, d'autre part, qui peut prétendre à la prise en charge d'un enfant adoptif. Dans la seconde partie, nous répondrons aux questions esquissées précédemment. Ainsi, nous nous pencherons sur les critères de la Sauvegarde de l'enfance pour les adoptants que nous avons regroupés autour de quatre catégories significatives : les critères sociaux-moraux, les critères physiques, les critères matériels et les critères religieux. Pour nous, il est clair que les visées de la Sauvegarde de l'enfance lors de la sélection de parents adoptifs sont ancrées dans les réalités de l'époque, alors que le service de placements compte sur les classes populaires pour faire la charité d'un foyer à un petit pupille de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec.

Quelques notions relatives à la pratique adoptive au Québec : une présentation des paramètres légaux

Afin de bien comprendre la pratique adoptive au Québec, il faut exposer certains concepts fondamentaux. Il s'agit de préciser ce que sont, en réalité, l'adoption pratique et l'adoption légale, qui constituent les prin-

cipales étapes avant l'obtention définitive d'un pupille par les candidats à l'adoption et de déterminer qui peut être adoptable et qui peut adopter selon les paramètres légaux.

Qu'est-ce que l'adoption pratique?

L'adoption pratique, telle que le prévoient la première Loi de l'adoption de 1924-1925 et ses modifications subséquentes, est la première phase du placement d'un enfant dans une famille adoptive. Une adoption pratique ne peut se faire que lorsque les étapes prévues par la Société de placements ont été réussies par les candidats à l'adoption. Ces étapes sont nombreuses à la Sauvegarde de l'enfance. Après avoir fait part de leur intention d'adopter un enfant et avoir rempli un questionnaire à cet égard, les requérants doivent se procurer une lettre de recommandation de leur curé. Cette lettre servira à l'enquête menée par les travailleuses sociales de la Sauvegarde de l'enfance pour juger des capacités parentales des requérants. Ceux-ci doivent, de plus, fournir les références de cinq personnes qui peuvent témoigner de leurs aptitudes à s'occuper d'un enfant, outre les membres de leur famille (Germain, 1959, p. 13). Une visite du foyer des requérants à l'adoption sera aussi effectuée par une travailleuse sociale. Quand ces étapes sont franchies et que la Sauvegarde de l'enfance a pu s'assurer de la qualité et de l'honnêteté des candidats à l'adoption, ces derniers peuvent se rendre à la crèche choisir leur enfant. Évidemment, le choix de l'enfant est toujours un moment fort en émotions qui est même comparé par certaines mères adoptives à un accouchement⁵ (Collard, 1988, p. 117).

L'enfant choisi est placé pour une période préliminaire de six mois dans son nouveau foyer familial : c'est l'adoption pratique. Durant ce laps de temps réglementaire, la Sauvegarde de l'enfance conserve tous ses droits sur l'enfant et ce dernier peut être à tout moment, pour des raisons jugées valables, retiré du foyer adoptif par les autorités ayant procédé au placement. Inversement, les parents adoptifs peuvent aussi renvoyer l'enfant à la Sauvegarde de l'enfance s'ils s'avèrent insatisfaits du déroulement de l'adoption. La responsabilité de la

5. Une mère adoptive se remémore l'adoption de ses enfants : « Quand je parle d'adoption, c'est comme si j'avais accouché en allant les chercher. Moi, j'allais les chercher, c'était mon accouchement. » Une autre avoue ne pas croire qu'elle n'a pas elle-même mis au monde ses enfants adoptifs.

Sauvegarde de l'enfance sur l'enfant placé n'est pas fictive et les autorités concernées s'en prévalent lors de situations délicates lorsque, par exemple, l'enfant est maltraité par sa nouvelle famille. À la fin de ces six mois, la Sauvegarde de l'enfance est libre d'accepter ou de refuser le placement définitif de son pupille dans le foyer l'ayant accueilli. Si la réponse de la Société est positive, les parents, s'ils désirent toujours adopter l'enfant confié, peuvent donc procéder à l'adoption légale de ce dernier.

Qu'est-ce que l'adoption légale?

Pour que les droits des parents naturels soient irrémédiablement transmis aux parents adoptifs, l'adoption légale doit être prononcée. Après l'adoption pratique, les adoptants sont en mesure de se présenter en cour pour régulariser la situation légale de leur enfant. Si le juge convient que les adoptants sont aptes à s'occuper du jeune pupille, l'adoption légale peut être prononcée avec l'assentiment de la Sauvegarde de l'enfance. Les nouveaux parents acquièrent, à l'émission d'un jugement favorable, tous les droits des parents naturels. Pour sa part, l'enfant est considéré, sur le plan légal, de la même manière qu'un enfant de même sang. Toutefois, un paradoxe intéressant est présent dans la Loi de l'adoption. Pour des motifs très graves, l'adoption, pourtant habituellement définitive, peut être révoquée par la Cour supérieure sur demande de l'adoptant, de l'adopté ou de l'institution de charité qui avait la charge de l'enfant avant l'adoption (Inconnu, p. 7). Cette mesure demeure pourtant exceptionnelle et, dans la plupart des cas, l'adoption légale est, et demeure, définitive.

Qui est légalement adoptable?

Il est précisé, dans la Loi de l'adoption du Québec, que les enfants nés « illégitimes » peuvent être sujets à l'adoption. Même si ces enfants peuvent être adoptés, ces derniers ne sont pas automatiquement disponibles pour l'adoption. Deux situations distinctes peuvent permettre à un enfant « illégitime » d'être adopté.

Dans le premier cas, la mère peut avoir signé un formulaire d'abandon qui met un terme à ses droits sur l'enfant. Cette situation est assez fréquente pour les enfants de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec. Une grande partie des petits de cette institution voient le jour à l'Hospice de la Miséricorde, tenu par les sœurs

du Bon-Pasteur dans les locaux attenants à la crèche. Le formulaire d'abandon peut ainsi être immédiatement signé par la mère, qui transfère ainsi ses droits sur son enfant à la Sauvegarde de l'enfance (Chen, 1954, p. 10).

Dans la deuxième situation, les parents naturels doivent avoir abandonné leur enfant depuis au moins six mois sans avoir participé financièrement à son entretien. Il arrive que des mères naturelles, dans l'espoir de reprendre leur enfant un jour, envoient de maigres contributions mensuelles afin de ne pas perdre définitivement leurs droits. Quelques-unes pourront connaître cette joie, mais la majorité se voient contraintes à l'abandon tout en espérant un foyer adoptif convenable pour leur bébé. L'entêtement compréhensible des mères à vouloir garder leurs prérogatives sur leur enfant n'est pas sans conséquence sur ce dernier. Les très jeunes bébés sont les plus populaires auprès des parents adoptifs. Si la mère naturelle refuse d'abandonner son enfant, mais qu'elle ne trouve aucun moyen à long terme pour récupérer son bébé, ce dernier pourrait bien avoir été soustrait à la « grâce de l'adoption » et devoir grandir en institution. L'abbé Germain affirme même que plus tôt la mère confie son poupon en adoption, mieux elle garantit un avenir décent à ce dernier (Germain, 1959, p. 7). Malgré tout, il semble qu'aucune pression ne soit faite par la Sauvegarde de l'enfance sur la mère naturelle pour la forcer, contre son gré, à renoncer à son bébé puisque l'on considère unique le lien qui les unit (Chen, 1954, p. 16). Vient pourtant le temps où l'enfant doit être placé dans un foyer adoptif. Mais alors qui peut réellement prétendre recueillir un enfant de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul?

Qui peut légalement adopter?

Toujours selon la loi mise en vigueur en 1924-1925 et ultérieurement modifiée à plusieurs reprises, trois catégories de personnes peuvent adopter au Québec. D'abord, il est possible pour les personnes célibataires d'adopter un enfant du même sexe qu'elles. Le fait ne semble pourtant pas être très courant à la Sauvegarde de l'enfance, mais il existe néanmoins. Il est possible pour un « vieux garçon » ou une « vieille fille » de recueillir un enfant « illégitime » et de se consacrer à son éducation. La Sauvegarde de l'enfance avoue toutefois que l'adoption par des célibataires constitue « l'exception entre les exceptions » (Germain, 1959, p. 12).



L'heure du bain à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul

Archives des sœurs du Bon-Pasteur, 1948

Les veufs ou les veuves peuvent aussi adopter légalement un enfant dans les mêmes conditions que les personnes célibataires, à moins que l'adoption pratique d'un enfant de sexe opposé ait eu lieu avant la mort de l'époux ou de l'épouse. Par exemple, un veuf peut adopter légalement une fillette qui aurait été placée sous sa protection du vivant de son épouse. Après la mort de cette dernière, on ne retire évidemment pas l'enfant au mari endeuillé, à moins que celui-ci en fasse la demande. Le veuf peut alors, au terme de l'adoption pratique, se présenter en cour pour régulariser la situation de la petite. Les mêmes possibilités existent pour une épouse endeuillée qui voudrait adopter légalement un garçon placé sous ses soins avant la perte de son mari.

Les couples mariés, clientèle la plus nombreuse à la Sauvegarde de l'enfance, peuvent, pour leur part, adopter un enfant, peu importe son sexe. Toutefois, pour tous ces adoptants, célibataires, veufs ou couples mariés, la loi requiert qu'ils doivent être de la même confession religieuse que l'enfant et avoir, au minimum, 20 ans de différence d'âge avec ce dernier. En 1960, la Loi de l'adoption prévoit qu'un parent naturel célibataire de moins de 21 ans peut adopter son enfant s'il est du même sexe que lui. Si ce parent est marié, il peut évidemment adopter son enfant, peu importe son sexe. La Sauvegarde de l'enfance semble pourtant avoir permis, bien avant cette date, la reprise d'un enfant naturel par l'un des parents mineurs.

Les critères de la Sauvegarde de l'enfance pour les futurs parents adoptifs

La Loi de l'adoption stipule que «l'adoptant [doit être] une personne de bonnes mœurs», ce qui ouvre la porte à bien des interprétations. La Sauvegarde de l'enfance peut ainsi véritablement décider des critères à satisfaire pour devenir parents adoptifs en respectant les paramètres légaux. Ces critères sont regroupés sous quatre catégories: les critères sociaux-moraux, physiques, matériels et religieux. Nous avons déterminé ces catégories à partir d'une sélection déjà établie par la Sauvegarde de l'enfance et nous les avons réorganisées pour les besoins de notre démonstration.

Puisque la Sauvegarde de l'enfance utilise des méthodes «propagandistes», les documents émanant de l'organisme ne nous permettent pas de déterminer la sévérité avec laquelle les critères étaient appliqués et de départager ceux qui devaient être appliqués avec plus de rigueur. Toutefois, nous devons garder à l'esprit, lorsqu'on observe les obligations auxquelles doivent se soumettre les parents adoptifs, que la Sauvegarde de l'enfance est avant tout un organisme réglementé qui cherche à placer ses protégés dans des familles honorables.

Les critères sociaux-moraux de la Sauvegarde de l'enfance de Québec pour les adoptants

Les candidats à l'adoption doivent se conformer à un code moral et social très strict, édicté par les autorités de la Sauvegarde de l'enfance. Nul candidat ne pourra se permettre d'avoir un dossier criminel, mesure visant à protéger la sécurité tant physique que morale des enfants. De même, tout propriétaire d'un commerce clandestin ou de maisons de mauvaises mœurs ne saurait être admissible à l'adoption d'un pupille de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. Les adoptants doivent également être exempts de tous liens avec des organismes communistes, socialistes ou de franc-maçonnerie. Il faut bien comprendre que ces considérations sont ancrées dans la réalité des tensions politiques internationales des années 1940, 1950 et 1960 où une grande partie de la population québécoise craint un ennemi rouge tapis dans l'ombre.

Les vices, quels qu'ils soient, sont également un obstacle à la candidature des adoptants. On exige des candidats à l'adoption qu'ils ne soient pas adeptes des boissons enivrantes. Les adoptants ne doivent pas blasphémer et ne doivent avoir aucun comportement répréhensible en plus de ceux déjà cités. Pour les couples désirant adopter un pupille, le mariage doit être généralement conclu depuis trois à cinq ans (Germain, 1940). Cette période de temps passée, on estime à la Sauvegarde de l'enfance que le couple est stable et que les bases d'un ménage solide et harmonieux sont acquises. Il est également interdit pour un couple désirant adopter de pratiquer l'abstinence ou toute méthode « d'empêchement de la famille ». Pour le clergé catholique, le but ultime du mariage est la procréation et, en empêchant cette dernière, le couple « immoral » se rend coupable d'une faute grave qui démontre son incapacité à élever un enfant. Évidemment, peu de couples devaient avouer utiliser une quelconque méthode de contraception et rares étaient ceux qui voulaient probablement « empêcher la famille » alors qu'ils entamaient des procédures d'adoption. Par ailleurs, certains couples, pour des raisons diverses, demandent à adopter un enfant alors qu'ils sont déjà parents. Certains tiennent ainsi une promesse faite à Dieu en échange d'une faveur, alors que d'autres cherchent à adopter le poupon abandonné d'un fils, d'une fille ou d'un proche⁶ (Germain et Simard,

1956, p. 9). On indique toutefois à la Sauvegarde de l'enfance que « [lorsque] soit les grands-parents, soit des oncles et tantes de l'enfant, soit encore un couple ami de la fille-mère veut bien garder sa progéniture, nous le lui remettons. Mais jamais nous ne proclamons ces faits, de peur de nuire aux véritables adoptions » (Ste-Marie Médiatrice, 1945).

Les critères physiques de la Sauvegarde de l'enfance pour les adoptants

Les critères physiques pour les candidats à l'adoption de la Sauvegarde de l'enfance entrent également en ligne de compte lorsqu'il s'agit du placement d'un pupille. Les futurs parents adoptifs doivent avoir une bonne santé et, pour s'assurer de ces faits, quelques questions relatives à ce sujet sont soulevées lors des démarches préliminaires pour l'adoption pratique. Les autorités de la Sauvegarde de l'enfance veulent surtout éviter que le père, la mère ou les deux s'avèrent, à un moment ou à un autre, incapables de prendre soin de l'enfant à la suite de problèmes de santé.

Par contre, certaines considérations physiques demeurent plus complexes à juger. Les dirigeants de la Sauvegarde de l'enfance croient incapables de s'occuper d'un enfant les candidats, surtout les épouses, souffrant de cécité, de mutité ou de surdité (Germain, 1947, p. 28). De même, tous les candidats souffrant d'handicaps graves se voient également refuser leur requête d'adoption. Les candidatures provenant de milieux tuberculeux ou syphilitiques sont également rejetées, même si la maladie a été vaincue. La Sauvegarde de l'enfance ne recherche pas, non plus, des parents ayant subi une intervention chirurgicale majeure. Il est impossible de savoir avec quelle rigueur ces règlements très stricts ont été appliqués par la Sauvegarde de l'enfance. Est-ce possible, par exemple, que des parents souffrant de cécité aient pu obtenir un enfant de la crèche? Actuellement, nous ne disposons d'aucune information pouvant aider à relativiser ces critères.

placements à la famille immédiate sur un total de 726 placements en adoptions. En 1952, 99 poupons retournèrent dans leur famille immédiate sur un total de 677 adoptions. En 1953, il y eut 92 de ces cas sur 802 adoptions alors que, l'année suivante, 131 poupons réintégrèrent leur famille immédiate sur un total de 915 adoptions. En 1955, 141 petits furent adoptés par des proches parents, sur un total de 977 adoptions.

6. Peu de données quantitatives sont disponibles sur les reprises des enfants « illégitimes » par la famille immédiate à la Sauvegarde de l'enfance. Nous savons tout de même qu'en 1951, 86 enfants ont été remis par les autorités du service de

Si une grossesse survient durant le processus de candidature, un couple peut voir sa demande d'adoption refusée. L'abbé Victorin Germain affirme que l'adoption, perçue comme une charité, permet de « guérir » parfois certaines infertilités. Les autorités de la Sauvegarde de l'enfance ont-elles vraiment refusé l'adoption d'un enfant à un couple, alors que l'épouse se retrouvait soudainement enceinte? Pour le moment, la seule version des critères édictés par la Société peut être prise en compte, faute de faits tempérant ces derniers. Cependant, si l'on considère que les couples ayant déjà des enfants sont aussi sollicités par la promotion de la Sauvegarde de l'enfance, on peut penser qu'une grossesse inattendue ne menait pas forcément à l'abandon des démarches adoptives.

L'âge des candidats à l'adoption se trouve régi par la loi, comme nous l'avons souligné précédemment. Toutefois, la Sauvegarde de l'enfance estime qu'à 45 ans les candidats ne peuvent prétendre à l'adoption d'un jeune enfant. À partir de cet âge, à moins de circonstances particulières telles que la reprise par la famille d'un enfant « illégitime », la Société ne confiera plus de bébés, mais proposera davantage des enfants plus âgés (Chen, 1954, p. 21).

Les critères matériels de la Sauvegarde de l'enfance pour les adoptants

Les conditions financières et matérielles des parents candidats à l'adoption sont aussi soumises à des critères stricts. La Sauvegarde de l'enfance avoue ne pas chercher des parents riches pour ses enfants adoptifs, bien qu'aucune définition de la richesse ne soit avancée. Toutefois, la Société recherche une certaine stabilité financière chez les candidats. Ces derniers doivent être exempts de dettes estimées sans issues et ne doivent dépendre d'aucune autre forme de charité. De même, lors du processus de candidature et d'adoption, le mari doit occuper un emploi stable. Les requérants doivent aussi posséder quelques économies ou du moins avoir amassé quelques biens depuis leur mariage. Malgré la présence de ce critère, l'abbé Germain avoue que, pour un ménage riche, vingt moins nantis adoptent (Germain, 1947, p. 23). Qui sont ces nantis et ces moins nantis? Les professions libérales constituent une partie des parents adoptifs; par contre, les cultivateurs, les journaliers et les artisans forment le plus gros des effectifs des parents

adoptifs⁷. Un jeune couple défrichant sa terre, possesseur de peu de meubles et de quelques animaux, convient parfaitement à la Sauvegarde de l'enfance. L'ouvrier de la ville et son épouse qui peuvent garantir à un enfant les repas, l'habillement et les soins relatifs à son âge sont aussi qualifiés. Il suffit aux candidats de prouver qu'ils ont des ressources financières suffisantes et stables (Chen, 1954, p. 23). Les critères matériels de la Sauvegarde de l'enfance sont en conformité avec les normes de l'époque: le salaire moyen était bas et, plus souvent qu'autrement, les ménagères usaient de leur imagination et de toutes leurs ressources pour combler les besoins familiaux (Collectif Clio, 1992). Bref, la Sauvegarde de l'enfance avoue accorder beaucoup plus d'importance aux qualifications morales des parents qu'aux qualifications matérielles (Germain, 1948, p. 12).

L'habitation et le futur milieu de vie de l'enfant sont également au cœur des préoccupations des autorités de la Société de placements. On ne recherche pas des couples vivant dans une roulotte ou à l'hôtel, mais des candidats vivant en logement ou, mieux, dans une maison. La résidence des adoptants doit être convenablement chauffée, avoir des cabinets d'aisance et une baignoire. De plus, l'enfant devra avoir à sa disposition, dès son adoption pratique, une chambre avec un lit individuel, des espaces de jeu intérieur et extérieur ainsi que des vêtements appropriés à son âge et aux saisons. Ces critères n'ont en soi rien de surprenant. Par ailleurs, l'adopté devra également avoir l'usage de certains effets indispensables à son hygiène personnelle.

L'éducation de l'enfant est, pour sa part, une très grande priorité pour les autorités de la Sauvegarde de l'enfance. Les candidats à l'adoption, s'ils sont finalement sélectionnés, ont l'obligation de fournir, à leur protégé, une éducation convenable tant scolaire que religieuse. Le trop grand éloignement de la résidence du couple de l'école et de l'église paroissiales peut entraîner le refus de leur demande. Pour empêcher l'enfant de se retrouver en situation de besoin alors qu'il aura atteint l'âge adulte, la

7. Nous ne possédons aucune statistique pour les années 1940 et 1950 en ce qui a trait aux professions des adoptants. Toutefois, les rapports annuels de la Sauvegarde de l'enfance pour les années 1969-1970 et 1970-1971 comprennent certaines données quantitatives sur le nombre de journaliers, hommes d'affaires, cultivateurs, professionnels, ouvriers spécialisés et cols blancs ayant adopté un enfant grâce aux soins de la Sauvegarde de l'enfance.

Sauvegarde de l'enfance estime que l'apprentissage d'un métier est un atout précieux. Évidemment, ce ne sont pas tous les enfants adoptifs qui ont appris un métier à l'âge convenu. Malgré cela, la Sauvegarde de l'enfance cautionne fortement l'apprentissage d'un moyen de subsistance pour les garçons et encourage fortement les jeunes filles à acquérir les atouts de bonnes ménagères.

Les critères religieux de la Sauvegarde de l'enfance pour les adoptants

Puisque la Sauvegarde de l'enfance est une institution catholique, les critères religieux font partie intégrante des conditions de placement. Pour pouvoir prétendre à l'adoption, il fallait, tel que stipulé dans la Loi de l'adoption du Québec, que les parents soient de la même confession religieuse que le pupille convoité⁸ (Paré, 1970). Il peut évidemment arriver qu'un enfant né hors mariage soit le fruit de la relation ou de la liaison d'une mère catholique et d'un père d'une autre confession religieuse. On considère alors que la religion de la mère prime sur celle du père. Dans ce cas précis, l'enfant est donc considéré comme catholique et doit être adopté par des catholiques. Dans le cas inverse, la mère d'une autre confession religieuse, par exemple à l'Hospice de la Miséricorde, est invitée à faire baptiser son enfant dans la religion catholique romaine ou encore ce dernier sera transféré dans une autre maternité.

La lettre de recommandation du curé, demandée lors des procédures préliminaires avant l'adoption pratique, a également une influence considérable sur la candidature des adoptants. Sans cette lettre, aucune adoption ne peut être conclue à la Sauvegarde de l'enfance et cette règle semble être impossible à transgresser. Si les parents sont

considérés comme peu ou aucunement pratiquants, leur chance d'obtenir la garde légale d'un enfant est irrémédiablement anéantie, du moins auprès de la Sauvegarde de l'enfance (Chen, 1954, p. 20). Les critères religieux de la Société colorent également nombre de ses autres exigences, comme la condamnation de l'abstinence et du blasphème jusque dans les années 1960. À ce moment, l'avènement de la Révolution tranquille et la laïcisation progressive de la Sauvegarde de l'Enfance contribuent à réduire l'importance des critères religieux pour l'obtention d'un enfant de la crèche.

Les parents ont dû se conformer à la totalité des obligations de la Sauvegarde de l'enfance pour qu'un enfant leur soit confié en vue de l'adoption pratique. Malgré tout, il est difficile de connaître la portée et l'importance réelles des conditions préliminaires à l'obtention d'un petit protégé de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul.

Conclusion

Les exigences imposées dans les années 1940-1960 pour l'octroi d'un enfant à des parents adoptifs sont, selon les énoncés de la Sauvegarde de l'enfance, assez bien définies. Elles sont le reflet de la société de l'époque.

Dès la création du Service d'adoption de la crèche au début des années 1930 et davantage avec la création de la Sauvegarde de l'enfance en 1943, le nombre d'adoptions connaît une croissance régulière. D'année en année, jonglant parfois avec des circonstances difficiles telles que la récession des années 1930 ou encore la Seconde Guerre mondiale, la Sauvegarde de l'enfance a obtenu des résultats toujours plus encourageants, passant de 462 adoptions en 1943, à 626 en 1950, pour atteindre le sommet inégalé de 977 adoptions en 1955. Voulant combattre le fléau des enfants « illégitimes » et sans soutien pour assurer leur développement et leur apprentissage, la Sauvegarde s'est donnée les moyens d'y parvenir. Que faut-il en conclure sinon que la Société de placements s'est dotée de règles probablement strictes, mais très certainement réalistes pour la majorité des couples candidats à l'adoption? Une grande majorité des candidats à l'adoption répondent donc au portrait souhaité par la Sauvegarde de l'enfance de Québec. Mais quel est ce portrait? Les adoptants, lorsqu'on examine les critères avancés par la Sauvegarde de l'enfance, semblent se conformer à une vision préétablie. La mère adoptive correspond au modèle de la femme canadienne-française dévote, charitable et généreuse. Elle

8. Cette condition est toutefois revue en 1969 alors que la Loi de l'adoption est modifiée. Pour pouvoir adopter un enfant à partir de cette modification législative, au moins l'un des époux doit pratiquer la même religion que l'enfant adoptif. À ce sujet, le directeur de la Sauvegarde de l'enfance s'exprime en ces mots: « On sait que la nouvelle Loi de l'adoption permet maintenant aux couples de religion mixte et à un couple marié civilement d'adopter des enfants, même de religion différente. Il est entendu qu'en principe un enfant catholique devrait être adopté par un couple catholique, mais si nous avons des enfants neutres, d'après le désir de la mère naturelle, il serait bien de placer ces enfants chez n'importe quel couple soit catholique, neutre ou d'une autre religion. »



Une mère et son poupon adoptif de la Crèche St-Vincent-de-Paul

Archives des Sœurs du Bon-Pasteur, 1961

est la ménagère aimante et l'épouse dévouée (Collectif Clio, 1992). Son compagnon de vie, son mari, doit être un homme travaillant, présent pour sa famille et qui n'aura aucune difficulté à subvenir aux besoins essentiels de cette dernière en tant que pourvoyeur principal (Duhaimé, 2004, p. 537). Le type de parents recherchés par la Sauvegarde de l'enfance est analogue aux modèles connus et reconnus du couple exemplaire canadien-français. Un couple sans histoire, de bonne santé, de bonne religion, de bonne vie, rien de plus, rien de moins. Malgré cette image d'excellente famille, la Sauvegarde de l'enfance ne semble pas chercher ses candidats à l'adoption que dans la classe moyenne qui représente habituellement assez bien ces idéaux parentaux préétablis. Au contraire, les candidats issus des classes populaires forment la base du succès de la Société de placements.

Enfin, la Sauvegarde de l'enfance a pu trouver, à une grande partie de ses pupilles, des foyers adoptifs. De 1901 à 1972, la Crèche Saint-Vincent-de-Paul a accueilli

pas moins de 38 672 enfants, dont 26 276 purent être adoptés (Plante, 1993, p. 10). De ce nombre appréciable d'adoptions, tout près de 20 000 ont été réalisées par la Sauvegarde de l'enfance, les autres l'ayant été directement par les religieuses ou par le Service des adoptions antérieur à la Sauvegarde de l'enfance. Aujourd'hui, certains critères de l'époque de la Sauvegarde de l'enfance peuvent paraître bien conservateurs, mais ils étaient nécessaires alors que la Crèche Saint-Vincent-de-Paul débordait d'enfants et que la société québécoise était régie par des normes différentes de celles d'aujourd'hui.

Références bibliographiques

Ouvrages généraux et de référence

COLLECTIF CLIO (1992), *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour éditeur, 646 p.

MALOUIN, Marie-Paule (dir.) (1996), *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Montréal, Bellarmin, 458 p.

Articles

COLLARD, Chantal (1988), « Enfants de Dieu, enfant du péché : anthropologie des Crèches québécoises de 1900 à 1960 », *Anthropologie et sociétés*, vol. 12, n° 2, p. 97-123.

DUHAIME, Vincent (2004), « "Les pères ont ici leur devoir" : le discours du mouvement familial québécois et la construction de la paternité dans l'après-guerre, 1945-1960 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 4, p. 435-566.

GOUBEAU, Dominique et Claire O'Neill (2000), « L'adoption, l'Église et l'État : les origines tumultueuses d'une institution légale », dans Renée JOYAL (dir.), *Entre surveillance et compassion : l'évolution de la protection de l'enfance au Québec, des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 97-130.

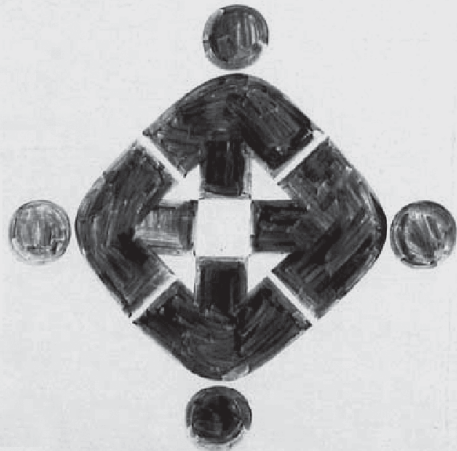
Sources

CHEN, Kuo Teh (1954), *Procédure d'adoption pratique dans le Québec*, Mémoire de maîtrise (Service social), Université Laval, Québec, 173 p.

- GERMAIN, Victorin (1940), *L'Horoscope de la Crèche*.
- GERMAIN, Victorin (1947), *Les prêtres devraient-ils prôner les adoptions? On les en implore*, Les Éditions de la Sauvegarde de l'enfance, Québec, 41 p.
- GERMAIN, Victorin (1948), *Qu'est-ce donc que la Sauvegarde de l'enfance, œuvre sociale fondée en 1943? Buts, moyens, résultats*, Les Éditions de la Sauvegarde de l'enfance, 25 p.
- GERMAIN, Victorin (1959), *Aperçu sommaire de la pratique et de la procédure de l'adoption dans le Québec: une génération légale*, Les Éditions de la Sauvegarde de l'enfance, Québec, 41 p.
- GERMAIN, Victorin et Noël SIMARD (1956), *XI^e rapport annuel de la Sauvegarde de l'enfance pour 1955*, Les Éditions de la Sauvegarde de l'enfance, Québec, 49 p.
- Inconnu, *Texte codifié de la Loi de l'adoption dans la Province de Québec*, Les Éditions du Service des adoptions de la crèche, Québec, 10 p.
- PARÉ, Louis (1970), *Procès-verbal de la IX^e réunion du Comité conjoint médico-social de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul et de la Sauvegarde de l'enfance le 1^{er} avril 1970*.
- PLANTE, Irène S^r (1993), *La Crèche Saint-Vincent-de-Paul*, 10 p.
- S^r Ste-Marie Médiatrice (1945), *Observations*.

Changements socioculturels à travers différentes institutions

communauté chrétienne de l'université laval



AUMONERIE
CHAPELLE
SALLE NEWMAN

La réception du concile Vatican II par la communauté chrétienne de l'Université Laval (1964-1971)

Dans le prolongement de ses travaux, à l'Université Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand (France), en maîtrise (Master 1^{re} année) d'histoire religieuse contemporaine, sur « la vie diocésaine de Clermont (1962-1978): le concile Vatican II et mai 68 », Florence Meynadier a rejoint le groupe de travail sur « Vatican II et le Québec des années 1960 », comme assistante de recherche de Gilles Routhier à l'Université Laval. Fin octobre 2005, elle a soutenu son mémoire de DEA d'histoire intitulé « La communauté chrétienne de l'Université Laval (1964-1971): la réception du concile Vatican II » sous la direction de Mathias Bernard et sous la co-direction de Brigitte Caulier.

Texte de Florence Meynadier

Diplômée en DEA-Master 2^e année Histoire mention
« cultures, territoires et patrimoines »
Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand (France)

L'appellation « communauté chrétienne » est apparue à la suite de la mise en place de la réforme liturgique. Elle met l'accent sur l'aspect communautaire et sur la participation des laïcs à la liturgie. La dénomination « communauté chrétienne de l'Université Laval » est un premier indice de la réception de Vatican II à

l'Université Laval. En 1968, les acteurs de la pastorale universitaire, l'équipe sacerdotale, les étudiants, les professeurs et le personnel de l'université de même que les « paroissiens d'élection », n'ayant aucun lien direct avec l'université et provenant d'autres paroisses, choisissent un emblème figurant la présence de l'Église dans le monde de ce temps. Sur le campus de l'Université Laval à Sainte-Foy, une trace de l'existence de la « communauté chrétienne » dans les années 1960-1970 est encore visible par la présence d'une plaque située au niveau de la chapelle du pavillon Ernest-Lemieux (VOIR PHOTO À LA PAGE PRÉCÉDENTE)

Cet article portera sur la réception du concile Vatican II par la communauté chrétienne de l'Université Laval de 1964 à 1971. Vatican II (1962-1965) correspond à la tentative de mise à jour, « d'aggiornamento », de l'Église catholique romaine dans un monde en mutation. Le concile a donné lieu à la rédaction de seize documents conciliaires, dont la *Constitution sur la liturgie* et la *Constitution de l'Église dans le monde de ce temps*. Les décisions conciliaires sont accueillies et appliquées par les églises locales, par les assemblées paroissiales et les communautés chrétiennes du monde entier.

Quarante ans après, des colloques internationaux commémorent le concile Vatican II sous l'angle historique et théologique¹. Le dernier tome de l'*Histoire du concile Vatican II*, ouvrage collectif reconnu internationalement est paru en septembre 2005. L'étude du concile comme « événement » se poursuit dans la mise en perspective de la réception de Vatican II. Gilles Routhier² propose un programme de recherche sur la réception de Vatican II à diverses échelles : au niveau de la ville, du diocèse, de la région ou du pays. Professeur de théologie à l'Université Laval, il encourage les chercheurs à privilégier l'observation à échelle réduite plutôt que globale. Il propose cette définition de la réception conciliaire : « l'ensemble des efforts ou initiatives d'un groupe donné (pasteurs, théologiens ou autres) en vue de promouvoir les décisions conciliaires » (Routhier, 2004, p. 2). Cet article s'appuie principalement sur le plan historiographique sur les

travaux de Gilles Routhier concernant la réception de Vatican II au Québec.

Nous avons délimité notre étude à la communauté chrétienne de l'Université Laval. En 1963-1964, lors de l'installation des aumôniers sur le « nouveau campus » de Sainte-Foy, la chapelle du pavillon Ernest-Lemieux est rattachée administrativement à la paroisse de Saint-Thomas et à la paroisse Saint-Yves. Au service de la communauté chrétienne de l'Université Laval, les aumôniers habitent dans les résidences étudiantes et assurent le service religieux à l'université. Comment ont-ils été les « agents » de la réception de Vatican II par la transmission de l'esprit conciliaire à leurs paroissiens ? Nous avons perçu les traces de l'intégration des décrets conciliaires à travers les activités pastorales proposées correspondant à différents aspects de la pastorale d'ensemble universitaire : la pastorale liturgique, la pastorale catéchétique, la pastorale familiale et la pastorale de milieu.

Notre étude repose sur l'analyse des rapports annuels³, documents officiels de synthèse de l'activité des aumôniers. Ils sont rédigés par l'équipe sacerdotale, en collaboration avec les laïcs engagés de la communauté chrétienne de l'Université Laval, avant d'être remis aux autorités universitaires et diocésaines, dont le recteur de l'Université Laval et l'archevêque de Québec. À travers la représentation que les aumôniers perçoivent de leur action à l'Université Laval dans le milieu étudiant, nous avons essayé de saisir les répercussions de la réception de Vatican II sur l'évolution de la pastorale universitaire de 1964 à 1971. Nous avons aussi procédé à des enquêtes orales auprès de personnes engagées au sein de la communauté chrétienne de l'Université Laval dans les années 1960-1970⁴, afin de vérifier l'authenticité de l'activité pastorale décrite dans les rapports d'aumôniers et de saisir d'éventuelles contradictions, voire contestations.

1. « L'histoire du concile Vatican II », Centre Sèvres, Paris, 23 septembre 2005, « Que devient l'herméneutique théologique du concile Vatican II 40 ans après ? », ICP, Paris, 5-6 octobre 2005 et « 40 Jahre nach Abschluss des Konzils », Universität Tübingen, Tübingen, 4-7 décembre 2005.

2. Responsable du groupe de recherche sur « Vatican II et le Québec des années 1960 » rattaché au CIEQ.

3. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapports des aumôniers* de l'U.L. (1964-1971).

4. Les sources orales correspondent à neuf entretiens oraux auprès de huit personnes engagées à la communauté chrétienne universitaire, au Service de pastorale ou à l'Université Laval (U.L.) dans le domaine de l'enseignement religieux dans les années 1960-1970. Nos témoins ont exercé des responsabilités à l'Université Laval comme secrétaire, aumônier au service de pastorale, étudiants ou professeurs membres actifs du Comité d'animation pastorale, des comités ou des groupes de réflexion liés à la communauté chrétienne universitaire.

Dans une première partie, nous mettrons en évidence l'accueil du renouveau conciliaire par la communauté chrétienne de l'Université Laval. Ensuite, nous présentons l'esprit d'ouverture qui caractérise cette communauté. Enfin, nous analyserons l'adaptation de la pastorale au milieu universitaire.

L'accueil du renouveau conciliaire

Les orientations proposées par l'équipe d'aumôniers de l'Université Laval pour l'année 1968-1969 soulignent leur perception du rôle dans la société de la communauté chrétienne universitaire :

[...]dans un monde qui change rapidement, on attend de l'Université que non seulement elle apporte une réflexion profonde sur les changements mais encore qu'elle propose des changements nécessaires. Si toute pastorale se doit d'être attentive aux signes « des temps », à la densité évangélique des événements, la pastorale en milieu universitaire se doit aussi d'épouser la vocation nouvelle de l'Université. Voilà pourquoi il nous semble normal que la Communauté chrétienne de l'Université soit un lieu de certaines expériences pastorales pilotes, liturgiques ou catéchétiques⁵.

À la suite des expérimentations menées au niveau liturgique et catéchétique à la communauté chrétienne de l'université, les aumôniers souhaitent qu'elle soit reconnue par les autorités diocésaines comme un « lieu de créativité et d'innovation⁶ ». Alors qu'ils ont obtenu gain de cause auprès de l'autorité épiscopale en 1967 avec l'autorisation de célébrer des baptêmes et des mariages sur le campus, ainsi que la possibilité de détenir les registres civils et religieux⁷, deux ans plus tard, la demande de reconnaissance comme « paroisse pilote », est rejetée⁸. La communauté chrétienne universitaire demeure ainsi sous la dépendance administrative de la paroisse Saint-Thomas. Il faut souligner que l'équipe sacerdotale qui a accueilli le renouveau conciliaire valorise particulièrement la pastorale liturgique et la pastorale catéchétique à l'Université Laval.

À travers la pastorale liturgique

Un dominicain, professeur de sociologie de l'Université Laval à la retraite, propose l'hypothèse selon laquelle « dans certains milieux dont l'aumônerie, la réception du Concile s'est faite avant tout via la liturgie⁹ ». Un professeur de théologie de l'Université Laval, étudiant au Grand Séminaire de Québec dans les années 1970, perçoit également l'importance de la liturgie dans la réception de Vatican II à travers « l'intégration des laïcs dans la liturgie, par les lectures en français, au plan des rites¹⁰ ».

Dans les années 1960-1970, la communauté chrétienne de l'Université Laval est un milieu d'expérimentation liturgique, qui favorise la participation du laïc et la pastorale communautaire, avec l'ambition de constituer un milieu d'expérimentation liturgique. Selon le directeur actuel du Bureau d'animation religieuse de l'Université Laval, étudiant à l'Université Laval dans les années 1970, les effets du concile se sont répercutés à la communauté chrétienne universitaire :

[...] c'était devenu comme une paroisse pilote pour « expérimenter « les ouvertures de la réforme liturgique mise en place de Vatican II [...] qui a tenté tout ce qui était permis comme adaptation liturgique, innovation liturgique, créativité liturgique. La rénovation liturgique à l'Université Laval a été vécue avec beaucoup d'enthousiasme, de générosité parce que c'était le lieu immédiat où l'on s'apercevait le plus des changements de l'Église. À l'Université Laval, « l'église de la cité » c'était un laboratoire d'expérimentations du renouveau liturgique¹¹.

En mai 1970, le rapport de la communauté chrétienne présenté à la commission Dumont, qui distingue deux sortes de liturgie : la liturgie des petits groupes et la liturgie d'assemblée, exprime ce souhait :

Qu'il y ait davantage de liturgies spécialisées, décentralisées et diversifiées afin de mieux rejoindre les problèmes concrets du milieu de vie. On souhaite que se multiplient différents types de célébrations par exemple pour les chrétiens engagés de l'Église de la Cité, pour les fiancés,

5. DAU, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1969, p.113.

6. *Ibid.*, mai 1965, p. 19-24.

7. *Ibid.*, juin 1968, p. 33.

8. *Ibid.*, mai 1969, p. 111-113.

9. Entretien Jean-Paul Montminy, Québec à l'Université Laval, 13 juin 2005.

10. Entretien Jacques Racine, Québec à l'Université Laval, 19 mai 2005.

11. Entretien Guy St-Michel, Québec à l'Université Laval, 2 mai 2005.

pour les étudiants mariés, pour les groupes naturels. Que les célébrations soient laissées à la spontanéité et à la créativité du groupe. Que soit maintenue la grande célébration du dimanche¹².

La créativité de la liturgie et son adaptation aux diverses catégories de laïcs sont ainsi revendiquées. D'une part, la messe du dimanche, à 17 h, au pavillon Maurice-Pollack, est destinée surtout aux étudiants, qui veulent vivre une liturgie plus communautaire et moins « traditionnelle », dans l'esprit des « communautés de base¹³ », qui prennent modèle sur l'eucharistie vécue par les premières communautés chrétiennes. D'autre part, la messe du dimanche, à 11 h, à l'église de la Cité, a marqué les esprits par sa solennité et par l'animation faisant appel aux laïcs pour les lectures et la musique.

À travers la pastorale catéchétique

La pastorale liturgique est conçue en lien avec la pastorale catéchétique, ce qui transparaît à travers la catéchèse liturgique. Elle est proposée par l'équipe sacerdotale, qui réfère à la réforme liturgique du 7 mars 1965 pour justifier le remplacement de l'homélie par une catéchèse liturgique, afin de mieux faire comprendre aux fidèles les changements dans la liturgie de la messe. Les conférences liturgiques sont organisées pour présenter la célébration eucharistique, le nouveau rituel de la messe et approfondir la connaissance de la *Constitution sur la liturgie*. Le rapport des aumôniers de 1965 évoque aussi la mise en place de conférences religieuses et de cours pour répondre aux besoins des étudiants, afin de les « intégrer à l'Église de Vatican II¹⁴ ». Les aumôniers de l'Université Laval invitent des théologiens dominicains connus comme Tillard¹⁵

et Liégé¹⁶ à traiter divers sujets liés au concile, tels que l'Église, le renouveau liturgique et la liberté religieuse. En 1967, une série de conférences en lien avec les textes conciliaires est proposée, en parallèle à des cours sur Vatican II donnés à la faculté de théologie¹⁷. Or, il faut remarquer que la réception de Vatican II au Québec dans les années 1960 est corrélative à une « crise de la foi » due à une défiance vis-à-vis de l'institution ecclésiale. La parution de l'encyclique *Humanae Vitae* a suscité des réactions, voire des oppositions de la part des laïcs. Les aumôniers tentent de remédier à cette incompréhension par le dialogue et le recours à la catéchèse. En 1968, à partir de l'enquête sociologique sur les étudiants face au fait religieux, le comité de liturgie décide d'approfondir la réflexion sur la crise de la foi¹⁸. Des cours réguliers de catéchèse pour adultes sont prévus pour l'année suivante. Cette proposition est une réponse aux attentes exprimées par certains, afin de compléter une éducation religieuse déficiente. En 1969, la mise en place de cette catéchèse pour adulte est confirmée dans le rapport des aumôniers. L'objectif de cette formation religieuse, en collaboration avec les étudiants de l'Institut de catéchèse de l'Université Laval, consiste à faire « assimiler le renouveau conciliaire et à répondre à la remise en cause de l'Église¹⁹ ».

L'esprit d'ouverture de la communauté chrétienne universitaire

L'esprit d'ouverture de la communauté chrétienne de l'Université Laval se concrétise par la participation des laïcs, justifiée par la *Constitution de l'Église dans le monde de ce temps*, et par l'attention que les aumôniers portent au milieu étudiant. Dans leur rapport pastoral, les aumôniers remercient les laïcs ayant collaboré à l'organisation des activités pastorales de la communauté chrétienne universitaire²⁰.

12. DAU, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, juin 1970, p. 27-28. P115/1/3/2.1 Fonds Dumont, Rapports de la commission, Mémoires diocésains Québec, Mémoire de la communauté chrétienne de l'Université Laval, 6 mai 1970, 5 p.
13. Entretien Raymond Lemieux, Québec à l'U.L., 4 mai 2005. Professeur à la faculté de sociologie de l'U.L.
14. DAU, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1965, p. 14-18.
15. Théologien dominicain québécois qui a participé au concile Vatican II à Rome lors de la seconde session en 1963 à titre de conseiller auprès de l'épiscopat canadien de langue française. Il exprime son point de vue concernant la pastorale ecclésiale conciliaire dans les revues dominicaines québécoises *Maintenant* et *Communauté chrétienne*.

16. Dominicain français qui est intervenu régulièrement à l'Université Laval dans les années 1960, du fait de son amitié avec les aumôniers, l'abbé Fournier, l'abbé Boisvert et l'abbé Guimond. Comme théologien, il s'est intéressé au concile, ce qui transparaît dans les articles publiés par *Communauté chrétienne*.
17. DAU, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, août 1967, p. 30-39.
18. *Ibid.*, juin 1968, p. 44.
19. *Ibid.*, mai 1969, p. 85-87.
20. *Ibid.*, juin 1968, p. 2-3.

Pour une meilleure participation des laïcs

Les laïcs sont associés aux aumôniers dans le Comité d'animation pastorale (CAP). En 1967, le CAP²¹ est composé de six membres élus par l'assemblée chrétienne, deux professeurs laïques et quatre étudiants représentant les facultés. Ce groupe de catholiques engagés au sein de la communauté chrétienne valorise l'expérience personnelle et la dimension communautaire. Son objectif est de favoriser l'intégration des laïcs aux responsabilités pastorales et de maintenir une communauté universitaire active et vivante. L'action du CAP montre l'imprégnation conciliaire à partir de la représentation de leur action par l'emploi des termes: *aggiornamento*, «renouveau à l'intérieur de l'Église». Ainsi, l'équipe renouvelée à la rentrée de 1969 souhaite poursuivre une action directe en proposant une orientation dans «une perspective d'*aggiornamento*²²». Les membres du CAP de l'Université Laval sont parties prenantes au «carrefour-interuniversitaire», à la rencontre annuelle des comités d'animation pastorale des universités francophones en Amérique du Nord. En 1969, les responsables laïques des groupes d'animation chrétienne des universités (Moncton, Montréal, Ottawa, Sherbrooke, Trois-Rivières et Drummondville) s'accordent pour «situer l'université au cœur de la recherche dans la société, avec un rôle de renouveau à l'intérieur de l'Église²³».

Le responsable du CAP de l'Université Laval dans les années 1960-1970 dresse ce portrait mitigé de la répartition des tâches entre les aumôniers et les laïcs, en insistant néanmoins sur l'idée de «nouveau» résultant de la collaboration des laïcs :

L'équipe des aumôniers s'efforçait d'intégrer des laïcs. C'était timide comme intégration, ça restait «clérical». Le comité de pastorale, c'était très exploratoire. Il y avait aussi des comités de liturgie qui commençaient. J'étais surtout au niveau du comité général où on essayait de faire vivre cette notion de «communauté chrétienne universitaire», en supervisant l'ensemble des activités intellectuelles, de conférences²⁴.

De même, l'aumônier de la communauté chrétienne de l'Université Laval interrogé²⁵ évoque le comité de pastorale: «On a eu des étudiants et de jeunes professeurs dans ce comité, l'occasion de s'ouvrir sur une pastorale plus sociale, pour la justice²⁶.» Il met l'accent sur l'importance de la participation des laïcs au sein du comité de liturgie. Il soutient: «Chaque semaine, on avait une équipe liturgique mobilisée pour préparer la messe du dimanche incluant le chant.» Le comité de liturgie²⁷ est divisé en sous-comités regroupant des laïcs, qui remplissent des fonctions variées: lecteurs, animateurs de chant et de musique sacré, animateurs lors des célébrations de la Parole et de Pénitence. Son rôle est de rendre la liturgie plus accessible et plus significative. L'équipe liturgique se réunit régulièrement pour réfléchir sur le projet d'homélie des célébrations dominicales. Le comité liturgique est à l'origine de la publication du bulletin paroissial de la communauté chrétienne universitaire²⁸. Les membres du comité de liturgie se forment en participant à des sessions organisées par le Service diocésain de liturgie. Il se crée donc des liens avec les membres d'autres équipes liturgiques du diocèse de Québec²⁹. Le renouveau liturgique consécutif à Vatican II est alors stimulé au niveau diocésain. À preuve, en 1970, des étudiants et des professeurs de l'Université Laval, membres du service diocésain des camps liturgiques, participent à la rédaction d'un mémoire destiné à la commission Dumont sur «les laïcs et la liturgie», chargée de faire un état des lieux de la situation de l'Église québécoise. Ils demandent l'autorisation diocésaine, afin de faciliter les expériences liturgiques et d'adapter la liturgie au milieu³⁰.

21. *Ibid.*, août 1967, p. 19-22.

22. *Ibid.*, mai 1969, p. 28.

23. *Ibid.*, p. 35.

24. Entretien cité de Raymond Lemieux.

25. Aumônier à U.L. de 1964 à 1967 et de 1969 à 1974, directeur du service de pastorale à partir de 1970.

26. Entretien Richard Guimond, o.p., Québec, couvent des dominicains, 18 avril 2005.

27. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1965, p. 19-24.

28. DAUL, U595/43/1 Fonds Service de pastorale, *Bulletin paroissial* (1964-1969), 11 octobre 1964: premier bulletin publié avec une rubrique sur «le comité de liturgie».

29. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1966, p. 27-41.

30. DAUL, P115/1/3/2.1 Fonds Dumont, Rapports de la commission: mémoires diocésains Québec, Service diocésain des camps liturgiques, Mémoire à la Commission «les laïcs et l'église», 17 janvier 1970, p. 9.

À l'écoute du milieu étudiant

Les aumôniers s'intéressent au milieu étudiant et à ses attentes. Ils sont sensibilisés à la situation religieuse à l'Université Laval. En 1965, ils s'inquiètent de l'évolution du milieu universitaire vis-à-vis de la religion³¹. Ils constatent la baisse de la pratique religieuse, le désintérêt pour les cours de religion tout en se réjouissant, par contre, de la présence de chrétiens engagés dans des équipes de réflexion chrétienne. Dans ce contexte de sécularisation, en 1967, ils procèdent à une enquête sociologique sur la croyance à l'Université Laval, dont est issu ce questionnaire³²:

1. Quelles sont les remises en question les plus importantes dans le domaine de la foi?
2. Quelles sont les contestations les plus évidentes de la part des étudiants concernant: l'éducation reçue, l'Église, la morale.
3. Quelles sont les principales aspirations des jeunes? Sur quelles valeurs basent-ils leur vie?
4. Comment voyons-nous le rôle de l'Église sur le campus? Qu'est-ce qu'on attend des activités religieuses organisées? Comment concevons-nous le rôle de l'aumônier?

En collaboration avec le Comité d'animation pastorale, ils ont ainsi recours à des spécialistes en sciences religieuses afin de mieux connaître le milieu universitaire et sa relation à la religion catholique. Le rapport des aumôniers de 1967 concernant les résultats de l'enquête révèle la situation particulière des religieuses, des religieux et des prêtres étudiants³³. Il ressort que les étudiants qui font partie de congrégations religieuses ressentent un sentiment d'insécurité devant la sécularisation de la société. Par exemple, les étudiants prêtres se disent touchés par la remise en cause de la prêtrise et doivent faire face à une contestation agressive. En 1969, les résultats d'une autre enquête sociologique sont publiés dans le journal étudiant à l'occasion de la Semaine

universitaire de réflexion chrétienne (SURC)³⁴, dans un contexte de contestation étudiante vis-à-vis de l'Église comme institution, à la suite des événements de mai 68 en France et des révoltes étudiantes aux États-Unis³⁵. Dans les années 1960, l'omniprésence du catholicisme dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux au Québec est remise en cause avec l'affirmation du pouvoir de l'État sous le gouvernement Lesage. L'expression « Révolution tranquille » a qualifié ces transformations rapides de la société québécoise dans les domaines économique et social, ce qui a eu des répercussions aux niveaux politique et culturel avec l'idée de « démocratie de participation ». En octobre 1968, le financement de la pastorale par l'Université Laval est critiqué³⁶. Mais, en 1970, alors que les deux organes de représentation du milieu étudiant, l'Association générale des étudiants de Laval (AGEL) et le journal *Le Carabin* sont supprimés, les aumôniers constatent que « la période d'agressivité contre l'Église et les chrétiens est résorbée » et que s'établit une indifférence vis-à-vis de la religion³⁷. Précédemment, ils avaient remarqué que la majorité des étudiants se déclaraient catholiques lors de leur inscription à l'université³⁸. Cependant, leur connaissance du milieu universitaire leur a laissé entrevoir le pluralisme d'opinions.

Pour s'adapter au milieu universitaire pluraliste, les aumôniers et le Comité d'animation pastorale décident alors d'organiser des conférences annuelles, ouvertes aux non-croyants, sur un thème précis lors de la Semaine universitaire de réflexion chrétienne (SURC). Après « l'observation participante » de 1967³⁹, ils décident de faire porter le débat intellectuel sur « la foi et sa pertinence dans le monde en 1968 ». Le sous-comité organisateur,

31. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1965, p. 3-4.

32. *Ibid.*, juin 1968, p. 39-40.

33. *Ibid.*, juin 1968, p. 66.

34. *Le Carabin*, « la foi dans les chiffres: croyez-vous en Dieu », 13 mars 1969, p. 6. 285 étudiants sur un total de 5 196 ont répondu au questionnaire sur la foi en Dieu et la place de Dieu parmi leurs préoccupations (amour, profession, liberté, savoir, réussite sociale, argent, justice sociale, loisirs et érotisme).

35. *Ibid.*, p. 10-13.

36. *Ibid.*, p. 38-41. Archives de l'Archevêché de Québec (AAQ), 530 CD, Aumônerie Université Laval, *Position de l'équipe pastorale sur le rapport du comité d'étude*, mars 1969, 4 p.

37. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, juin 1970, p. 1-2.

38. *Ibid.*, p. 3-9.

39. Enquête sur les courants religieux et les réactions des étudiants face au fait religieux, mai 1967.

composé de deux professeurs, deux étudiants et deux aumôniers, souhaite ainsi rejoindre trois catégories de personnes : « les incroyants ou les indifférents, ceux qui se définissent comme chrétiens inquiets ou hésitants, les chrétiens engagés⁴⁰ ». Ils prévoient l'affrontement entre un non-croyant, l'historien Marcel Rioux, et un croyant, le sociologue Fernand Dumont⁴¹. Pour toucher un public varié, ils font aussi appel au religieux contestataire, Jean-Paul Desbiens, connu comme « le frère Untel », mais également à un exégète dominicain, Jean-Paul Audet⁴², pour s'adresser aux chrétiens engagés. L'année suivante, en 1969, les conférences de la SURC portent sur la question suivante « Dieu est-il mort à l'université? »⁴³ Cela prouve, encore une fois, l'attention des aumôniers portée à la mentalité des étudiants. Des intervenants reconnus plus tard pour leurs travaux, tels que le sociologue Jacques Grand'Maison et le sociologue des religions Louis Rousseau y participent. Le pasteur de l'Église réformée de France de Sainte-Foy, Jean Cruvellier, est également invité, ce qui reflète la préoccupation de la communauté chrétienne de l'Université Laval pour l'œcuménisme et aboutira à la mise en place d'un service de pastorale multiconfessionnel. L'esprit d'ouverture de la communauté chrétienne de l'Université Laval se manifeste ainsi à travers l'adaptation de la pastorale au milieu étudiant.

L'adaptation de la pastorale au milieu étudiant

D'autres aspects de la pastorale universitaire sont mis en évidence dans les rapports annuels des aumôniers, tels que la pastorale familiale et la pastorale du milieu de vie. L'action pastorale des aumôniers correspond aux « perspectives de la pastorale scolaire » proposées par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation :

L'exercice de la pastorale exige une mentalité renouvelée dans la lignée de Vatican II [...]. Il s'agit donc pour l'animateur de pastorale d'acquiescer une grande souplesse ou facilité d'adaptation si, d'une part, il veut comprendre l'évolution du milieu dans le respect de ses valeurs authentiques [...]. Au niveau des études post-secondaires, la pastorale auprès des étudiants sera constamment à l'écoute des attentes réelles des jeunes adultes⁴⁴.

La mise en place d'une pastorale familiale

L'aumônier Roger Boisvert⁴⁵ s'intéresse particulièrement à la pastorale familiale, il est chargé de la préparation au mariage⁴⁶. Il se positionne en faveur du mariage civil, afin d'éviter un recours au mariage religieux pour les couples n'y attachant pas de convictions religieuses. L'équipe sacerdotale de l'Université Laval et les autres aumôniers des universités francophones d'Amérique du Nord adressent une lettre au gouvernement de Québec sur le mariage civil pour le respect de la liberté des non-croyants et des croyants face au sacrement du mariage.

Dès 1966, le Service des étudiants mariés revendique une résidence pour eux. En parallèle, la communauté chrétienne de l'Université Laval propose un Service de préparation au mariage (SPM) pour répondre à la demande des étudiants⁴⁷. De 1967 à mai 1968, les aumôniers de l'université ont célébré une centaine de mariage sur le campus⁴⁸. La pastorale qui s'adresse spécifiquement aux fiancés répond donc à un besoin. Les orientations annoncées pour l'année 1967-1968⁴⁹ consistent en la préparation de la célébration de mariages avec le choix par les mariés des lectures et une réflexion avec eux sur l'homélie de la célébration. L'influence du concile est

40. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, 30 juin 1968, p. 76-95.

41. Jean-Paul Montminy a mentionné son amitié pour Fernand Dumont et les liens amicaux de celui-ci avec les dominicains de Québec.

42. Dans la revue dominicaine *Communauté chrétienne*, cet exégète dominicain de l'école biblique de Jérusalem a publié des articles sur « les communautés de base » en 1968 et 1969.

43. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1969, p. 133-144.

44. Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, « Perspectives de pastorale scolaire » dans *Communauté chrétienne*, (8) n° 47, septembre-octobre 1969, p. 340-360.

45. Aumônier à l'Université Laval de 1962 à 1970 et responsable de l'équipe de 1967 à 1970

46. Roger Boisvert, « Pour une pastorale de la préparation au mariage », dans *Communauté chrétienne*, n° 48, novembre-décembre 1969, p. 397-408.

47. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1966, p. 15-21.

48. *Ibid.*, juin 1968, p. 57-62.

49. « Pastorale familiale et des fiancés », *Rapport pastoral de l'équipe des aumôniers de l'Université Laval (1966-1967)*, août 1967, p. 25-29.

visible dans la place donnée à la participation active des laïcs dans l'Église à travers le sacrement du mariage, dans lequel ils engagent leur responsabilité devant l'Église. En 1968, environ 130 couples ont participé à la session de cours hebdomadaires en semaine, mais également parfois en fin de semaine proposés par le SPM⁵⁰. Un de nos témoins, membre actif du SPM à la fin des années 1960, Jacques Côté, évoque sa déconfectionnalisation, qui donne naissance au Service de préparation à la vie à deux (SPVD)⁵¹. En 1970, le Service de préparation chrétienne du mariage (SPCM) se met en place parallèlement au SPVD, ce qui permet aux couples de choisir entre une préparation au mariage de nature chrétienne ou laïque⁵². Les orientations prévues pour 1966-1967 intègrent aussi la proposition d'une catéchèse préparatoire au baptême d'enfants auprès des jeunes foyers⁵³. En 1967, 216 couples prennent part aux exposés et aux équipes de réflexion sur la vie religieuse et sur les problèmes du couple. En 1969, des parents, membres de la communauté chrétienne universitaire, se rassemblent pour discuter de l'éducation des enfants. Le père dominicain Richard Guimond a évoqué la mise en place d'une liturgie pour les jeunes à la cité universitaire⁵⁴. Les familles, en particulier les fiancés et les enfants, sont ainsi prises en charge par la pastorale universitaire dans les années 1960-1970.

La valorisation de la pastorale du milieu de vie

Les aumôniers ont adapté leur pastorale au milieu de vie des étudiants, en proposant des activités dans les diverses facultés. Ils se sont inspirés de la pensée du père Angers (s.j.) lors d'une conférence à Montréal : «La pastorale universitaire ne saurait atteindre tous les étudiants à moins d'être présente dans les facultés⁵⁵.» Dans cette optique, en 1966, un aumônier est présent

à la faculté d'administration et de commerce⁵⁶. Mais, le manque d'aumôniers ne permet pas de mettre en place la pastorale en faculté en 1967. Cependant, l'expérience, qui «s'avère rentable⁵⁷», est tentée de nouveau de 1968 à 1970 avec deux aumôniers. Cette politique pastorale leur a permis de rejoindre plus directement les étudiants. Selon le sociologue de l'Université Laval Gérald Fortin, en 1968, le milieu étudiant correspond de moins en moins à une communauté globale. Les étudiants se regroupent en petites communautés à l'intérieur de leurs facultés ou de leurs départements respectifs⁵⁸. À partir de 1968, des groupes de réflexion sur des sujets religieux apparaissent⁵⁹. Les réunions se terminent par l'eucharistie et une homélie partagée. En 1969, un «groupe œcuménique» se rencontre hebdomadairement, la communauté chrétienne accueille un groupe d'étudiants protestants pour un cours biblique. En 1969, la montée à Saint-Benoît, marche rassemblant les aumôneries étudiantes des universités francophones, est perçue comme une occasion de lancement pour des groupes de réflexion⁶⁰. Un comité étudiant est chargé de former des équipes par faculté. En 1970, il semble que la politique de pastorale universitaire à l'échelle des facultés soit suffisante et permette une meilleure intégration des aumôniers qui coordonnent les groupes de réflexion⁶¹. Un des témoins a fait partie, comme étudiant «engagé⁶²» à la communauté chrétienne, des équipes de réflexion sur des sujets en lien avec la liturgie, tels que «l'anthropologie et la liturgie», «la célébration chrétienne du mariage et du baptême». Cette démarche implique l'organisation de rencontres à partir de la réflexion de théologiens, tels que Dietrich Bonhoeffer⁶³ et Pierre Teilhard de Chardin (s.j)⁶⁴.

50. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, juin 1968, p. 24-27.

51. *Ibid.*, mai 1969, p. 50-56.

52. *Ibid.*, 1970, p. 11-12.

53. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, «Pastorale familiale et fiancés», mai 1966, p. 15-21.

54. Second entretien Richard Guimond cité.

55. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, «La pastorale de faculté», mai 1965, p. 25-29.

56. *Ibid.*, mai 1966, p. 42-46.

57. *Ibid.*, juin 1970, p. 21.

58. *Ibid.*, juin 1968, p. 72.

59. *Ibid.*, mai 1969, p. 46-49.

60. *Ibid.*, mai 1969, p. 80-84.

61. *Ibid.*, juin 1970, p. 22-23.

62. Entretien Jacques Côté, Québec à l'Université Laval, 8 juin 2005.

63. Théologien protestant allemand, exécuté par les nazis en 1945, dont la pensée est centrée sur le rôle des chrétiens dans le monde sécularisé dans son ouvrage *Éthique*.

64. Jésuite, théologien français et scientifique, mort en 1955, il tente de réconcilier le catholicisme et la science.

D'après le témoignage de la secrétaire de la communauté chrétienne de l'Université Laval, « la réception du concile Vatican II est perçue à travers la liturgie et les conférences, qui encouragent l'engagement social⁶⁵ ». Elle se rappelle que la communauté chrétienne de l'université comprenait des « gens engagés, animés par un même idéal », d'où un engagement social résultant d'un engagement chrétien. Elle évoque la prise en compte de la question de la pauvreté par un groupe d'étudiants engagés à Saint-Vincent-de-Paul au service des plus démunis en basse-ville (Québec)⁶⁶. Les rapports des aumôniers mentionnent « la pastorale caritative » qui englobe aussi l'aide aux pays en développement. Raymond Lemieux⁶⁷ a été engagé dans le mouvement de « développement international ». Il a participé à la « sécularisation et à la décléricalisation » de ce mouvement de missionnaires laïques en 1964, qui a perdu sa dénomination religieuse, mais a conservé un esprit d'engagement chrétien.

La pastorale du milieu de vie présente différentes formes : la pastorale caritative (groupe Saint-Vincent-de-Paul, aide aux pays en développement) et la pastorale de la personne ou « counselling ». Le rapport des aumôniers de 1968 reprend l'argumentation du théologien dominicain Paul-André Liégé, justifiant ainsi le counselling : « Il faut une pastorale des ensembles et des individus mais les deux réalités, communautaire et individuelle, sont indissociables⁶⁸. » À l'Université Laval, la pastorale de la personne se rapporte au service d'accueil et de consultation des aumôniers pour des étudiants en recherche spirituelle ou aux prises avec des problèmes humains. En 1969, les aumôniers souhaitent collaborer avec d'autres services de l'université, avec une équipe interdisciplinaire composée de psychologues, de psychiatres, de conseillers d'orientation, etc., pour répondre de façon appropriée aux besoins des étudiants⁶⁹.

En conclusion, la réception du concile Vatican II par la communauté chrétienne de l'Université Laval s'est effectuée à différents niveaux de la pastorale universitaire :

sur le plan catéchétique et liturgique, mais également dans le domaine de la pastorale familiale et dans la pastorale du milieu de vie. Les aumôniers de l'université ont répercuté l'esprit d'ouverture du concile dans la communauté chrétienne universitaire. Ils ont favorisé la mise en place de la réforme liturgique avec l'aide du Comité d'animation pastorale, du Comité liturgique et de ses sous-comités. Ils ont adapté la pastorale universitaire en prenant en compte le milieu, en procédant à des enquêtes sociologiques pour mieux connaître la mentalité étudiante et son attitude vis-à-vis de la religion catholique.

La communauté chrétienne de l'Université Laval a été marquée par la mise en place du service de pastorale intégré à la vie étudiante, après les contacts pris par les aumôniers avec les membres de ce service administratif de l'Université Laval⁷⁰. En 1969, une norme gouvernementale impose le regroupement et la coordination des services aux étudiants dans les universités. En même temps, la remise en cause du financement de la pastorale dans un article du *Carabin* entraîne la constitution d'un comité d'étude proposant l'autofinancement des services propres à la communauté chrétienne universitaire⁷¹. En 1970, les aumôniers se perçoivent comme « une équipe de professionnels » au service de la communauté universitaire⁷². Au moment où l'Université Laval adopte une nouvelle charte la plaçant non plus sous l'autorité de l'Église, mais de l'État, les aumôniers en accord avec l'équipe du CAP souscrivent au rattachement de la communauté chrétienne universitaire aux structures universitaires par l'intégration au service de la vie étudiante. Le nouveau statut du « service de pastorale multiconfessionnel », regroupant d'autres groupes religieux est reconnu officiellement par la résolution du Conseil de l'Université en août 1970. La mission de ce service consiste à proposer une assistance individuelle de dimension religieuse, de même qu'une assistance humaine et technique aux divers groupes religieux. En 1971, la communauté chrétienne universitaire poursuit ainsi l'objectif conciliaire de la participation des laïcs dans l'Église et dans le monde⁷³. Un des témoins perçoit ce repositionnement dans la lignée

65. Entretien Marthe Deschêne, Sainte-Foy à domicile, 1^{er} juin 2005

66. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, mai 1969, p. 88-89.

67. Entretien cité.

68. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, juin 1968, p. 99-100.

69. *Ibid.*, mai 1969, p. 45.

70. *Ibid.*, juin 1971, p. 1-13

71. AAQ, 530 CD, Aumônerie Université Laval, *Rapport du comité d'étude sur le financement de la pastorale*, mars 1969, 10 p.

72. DAUL, U595/17/1 Fonds Service de pastorale, *Rapport des aumôniers de l'U.L.*, juin 1970, p. 13-18.

73. *Ibid.*, p. 58.

de Vatican II à travers la liturgie et l'engagement social⁷⁴. Dans un prochain article, il serait intéressant de mettre en relief la prise de distance « critique » de certains membres de la communauté chrétienne universitaire à la suite de la publication de l'encyclique *Humanae Vitae*⁷⁵ et la réaction « contestataire » des aumôniers après le synode des évêques à Rome en 1971⁷⁶.

Références bibliographiques

- ALBERIGO, Giuseppe et J.-P. JOSSUA (dir.) (1985). *La Réception de Vatican II*, Paris, Cerf, 465 p.
- ALBERIGO, Giuseppe et Étienne FOUILLOUX (dir.). *Histoire du concile Vatican II 1959-1965*. Paris, Cerf et Leuven, Peeters; Tome 1 *Le catholicisme vers une nouvelle époque: l'annonce et la préparation (janvier 1959-octobre 1962)*. 1997, 587 p.; Tome 2 *La formation de la conscience conciliaire: La première session et la première intersession (octobre 1962-septembre 1963)*. 1998, 732 p.; Tome 3 *Le Concile adulte: la deuxième session et la deuxième intersession (septembre 1963-septembre 1964)*. 2000, 605 p.; Tome 4 *L'Église en tant que communion: la troisième session et la troisième intersession (septembre 1964-septembre 1965)*. 2003, 822 p.; Tome 5 *Concile de transition: la quatrième session et la conclusion du concile (septembre 1965-décembre 1965)*. 2005, 834 p.
- CAULIER, Brigitte (dir.) (1996), *Religion, sécularisation, modernité: les expériences francophones en Amérique du Nord*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 210 p.
- CAULIER Brigitte, Nive VOISINE et Raymond BRODEUR (dir.) (2002), *De l'harmonie tranquille au pluralisme consenti: une histoire de la Faculté de théologie et des sciences religieuses de l'Université Laval (1825-2002)*, Québec, Presses de l'Université Laval, (coll. « Religions, cultures et sociétés »), 364 p.
- FERRETTI, Lucia (1999), *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*. Montréal, Boréal, 203 p.
- GÉLINAS, Jean-Paul (1975), *La Pratique religieuse des étudiants de l'Université Laval*, Québec, Éditions Garneau, 17 p.
- HAMELIN, Jean et Nive VOISINE (dir.) (1984), *Histoire du catholicisme québécois 3: Le XX^e siècle*, tome 2: de 1940 à nos jours. Montréal, Boréal Express, 425 p.
- HAMELIN, Jean (1995), *Histoire de l'Université Laval: les péripéties d'une idée*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 325 p.
- LEMIEUX, Raymond (1996), « Les catholiques dans la Révolution tranquille: aggiornamento ou assimilation? », dans *Érudition, humanisme et savoir: actes du colloque en l'honneur de Jean Hamelin*, Yves ROBY et Nive VOISINE (dir.), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 295-316.
- LEMIEUX, Raymond et Jean-Paul MONTMINY (2000), *Le Catholicisme québécois*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, (coll. « Diagnostic »: 28), 141 p.
- LESSARD, Michel avec la collaboration de Jean-Marie LABEL et Christian FORTIN (2001), *Sainte-Foy: l'art de vivre en banlieue au Québec: du temps des seigneuries à l'aurore du XXI^e siècle*, Montréal, Éditions de l'Homme, 415 p.
- MEUNIER, E.-Martin et Jean-Philippe WARREN (2002), *Sortir de la « Grande Noirceur »: l'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Sillery, Septentrion, 207 p.
- ROUTHIER, Gilles (1993), *La Réception d'un concile*. Paris, Cerf, 265 p. (Cogitatio Fidei 174).
- ROUTHIER, Gilles (dir.) (1997), *L'Église canadienne et Vatican II*. Montréal, Fides, (coll. « Héritage et projet »: 58), 478 p.
- ROUTHIER, Gilles (dir.) (2001), *Vatican II au Canada: enracinement et réception*, actes du colloque organisé par la Faculté de théologie et de sciences religieuses et le CIEQ lors du projet de recherche Vatican II et le Québec des années 1960, 23, 24 et 25 août 1999, Université Laval, Québec, Fides, 524 p.
- ROUTHIER, Gilles et Alphonse BORRAS (dir.) (2002), *Paroisses et ministère: métamorphoses du paysage paroissial et avenir de la mission*, Montréal, Médiaspaul, 408 p.
- ROUTHIER, Gilles (dir.) (2004), *Réceptions de Vatican II: le concile au risque de l'histoire et les espaces humains*, Leuven, Peeters, 244 p.

74. Jacques Côté, entretien cité.

75. *Ibid.*

76. Archives privées, Aumôniers de l'Université Laval, « La signification d'un lendemain embarrassant », 15 novembre 1971, 5 p.



De la « feuille d'opinion » au « journal d'information »

Les marques du changement, Le Devoir 1910-1985

Jacynthe Mercier est diplômée à la maîtrise en études québécoises et poursuit des études au doctorat à l'Université du Québec à Trois-Rivières. La direction de sa thèse est assumée par M. Yvan Rousseau de l'UQTR et la codirection par M. Jean Charron de l'Université Laval.

Texte de Jacynthe Mercier

Postulante au doctorat en études québécoises
CIEQ, Université du Québec à Trois-Rivières

De la figure type du « bon journaliste » qui au tournant du XX^e siècle était celle de « l'intellectuel engagé », en passant par celle du « reporter objectif », puis

à celle plus contemporaine de « l'expert communicateur » ; bien qu'elles fassent l'objet de construction, les identités du journalisme sont étroitement liées à la pratique et aux conditions dans lesquelles elle s'effectue. Le présent article est consacré à un premier volet exploratoire d'une plus vaste recherche sur la construction identitaire de la profession journalistique. Avant même de présenter les résultats de ce volet consacré à l'évolution de la morphologie du *Devoir*, il nous semble nécessaire d'en expliquer le cadre de réflexion.

Notre objet d'étude s'appuie sur deux domaines de recherche distincts. La sociologie des professions nous a amenée à nous questionner sur le sens même du mot profession, sur la notion d'identité et sur la façon dont

les groupes professionnels s'organisent pour faire valoir leurs intérêts. L'obtention du statut de « profession » peut toutefois présenter des contraintes et soulever des enjeux particuliers dans un système de production donné. La même réflexion a donc été appliquée à notre champ d'investigation, soit l'histoire de la presse québécoise et des acteurs qui la façonnent. Les chercheurs Jean de Bonville et Jean Charron ont largement contribué pour le reste à la mise en perspective historique de notre sujet d'étude et à la définition d'un certain nombre de concepts opératoires en ce qui a trait à l'étude de la presse. Une partie de notre démarche s'inscrit dans la lignée de leurs travaux sur les mutations en journalisme et s'ajoute aux recherches déjà entreprises sur *Le Devoir*.

Partant de l'idée que le terme même de profession est une construction sociale et symbolique visant à accorder un surplus de crédit à une pratique, nous avons tenté de comprendre comment s'est opérée cette construction. Après la Seconde Guerre mondiale, la profession journalistique s'est organisée sur le plan tant syndical que professionnel, puis en aval sur le plan de la formation et en amont avec la création d'un organisme d'autoévaluation et de contrôle de la qualité de l'information¹.

L'étude de la formation de ces groupes est fascinante à plusieurs égards. Nous y avons observé les stratégies décrites par d'autres chercheurs qui se sont intéressés au développement des professions. Notre hypothèse de travail repose sur l'idée que, lorsqu'un groupe occupationnel tente de se doter de ce statut, non seulement il cherche à accroître son pouvoir au sein des organisations, mais il tente également de se repositionner dans l'espace social

et vise l'accumulation de capital symbolique². Toutefois, cette nouvelle représentation est en partie orientée par ceux qui détiennent le contrôle du champ et doit être vue comme la résultante des stratégies ou du jeu entre les groupes d'acteurs³.

Si une partie de notre démarche a consisté à identifier les « construits », nous nous sommes aussi posé la question en sens inverse. Comment définir « objectivement » la pratique journalistique? Notre étude porte sur la période 1945-1985, mais nous voulions nous faire une idée de ce que fut « l'expertise professionnelle » avant l'implantation du premier syndicat au sein du journal. C'est à ce premier volet exploratoire que nous consacrons cet article en nous appuyant sur la théorie des changements paradigmatiques proposée par Charron et de Bonville. Par la suite, un portrait rapide de la morphologie du *Devoir* et de son évolution sur le plan des contenus depuis sa fondation sera esquissé. Nous pourrions voir comment la conception même de la pratique journalistique s'est transformée au fil du temps et comment *Le Devoir* a composé avec cette situation.

1. Les journalistes se dotent d'organisations syndicales à partir de 1944, puis d'organisations professionnelles qu'ils maintiennent en parallèle avec les premières. Le premier programme collégial de formation en journalisme voyait le jour en 1967 alors qu'un an plus tard, quatre universités emboîtaient le pas. En 1969, une seconde association, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) était mise sur pied. Cette dernière contribua à la création du Conseil de presse du Québec (CPQ) fondé en 1973.

2. Par l'entremise de leurs syndicats, les journalistes ont fait des acquis au niveau des conditions de travail d'abord, mais plusieurs clauses « professionnelles » ont été négociées par la suite : demandes de contrôle de l'embauche et des compétences, droit à la confidentialité des sources, création de « comités d'information », etc. Ces revendications témoignent de la volonté des journalistes qui désirent participer à la définition de la pratique, à la définition, si l'on veut, de « ce qu'est le journalisme » et de « ce qu'est l'information ».

3. La création du Conseil de presse en est un exemple. Les premiers débats concernant la formation de cet organisme ont été amorcés par des journalistes qui, à la suite de l'achat de *La Presse* par le groupe Desmarais en 1967, se sont inquiétés de l'effet possible de la concentration de la presse, notamment sur la mobilité d'emploi. Si les entreprises de presse voyaient d'un très mauvais œil la formation de comités d'information au sein de leurs entreprises, il en fut autrement pour la création de cet organisme. Gosselin (1986) affirme que les journalistes et les dirigeants de la presse ont voulu faire du CPQ « une véritable institution au sens tourainien, une instance dont les décisions et la fonction sont légitimées et respectées par tous les autres niveaux de pouvoir dans la société ». Voir Gosselin, p. 126-127.

Trois grands paradigmes : opinion, information et communication

Selon Jean Charron et Jean de Bonville (1997a, p. 27-28), les changements observés au sein du système de presse durant le XX^e siècle peuvent être associés à trois grands paradigmes : les journalismes d'opinion, d'information et de communication.

1- *Le journalisme d'opinion*, qui se maintient jusqu'à la fin du XIX^e siècle, est la forme de journalisme associée à une société majoritairement rurale dont la structure économique s'appuie sur l'agriculture et le commerce.

2- *Le journalisme d'information*, apparu au début du XX^e siècle et dont nous pensons qu'il est actuellement en crise, est la forme de journalisme associée à une société majoritairement urbaine et dont la structure économique s'appuie sur la production industrielle de biens d'équipements domestiques et de consommation durable.

3- *Le journalisme de communication*, actuellement en émergence, est la forme de journalisme associée à une société très fortement urbanisée dont la structure économique s'appuie sur la consommation intensive et sur les activités du secteur tertiaire, particulièrement le loisir.

Ces hypothèses sont formulées à un niveau trop général d'abstraction et il leur faut passer par une série d'hypothèses intermédiaires. Sans reprendre leur démonstration, voyons brièvement en quoi consistent ces paradigmes. Dans un premier temps, il s'agit de types idéaux et aucun d'eux ne comporte de caractéristiques qui seraient exclusives. De plus, le passage d'un paradigme à un autre ne se fait pas de façon radicale. « Il y a crise paradigmatique lorsque les changements dans les pratiques s'accumulent et se superposent, au point où les contradictions entre la pratique traditionnelle et les usages nouveaux ne peuvent plus être gérées dans le cadre d'un consensus » (Charron et de Bonville, 1997b, p. 61).

La feuille d'opinion

De 1764, moment où paraît la première gazette à Québec et jusqu'à la Première Guerre, la fondation d'un journal était souvent attribuable à l'initiative de partis politiques ou du clergé, parfois à celle d'individus téméraires qui voulaient s'engager dans l'action. Au cours de cette période, il n'y a pas de réelles frontières entre les champs politique, religieux, intellectuel et journalistique. Bien

avant de développer ses propres finalités, le journal était d'abord perçu comme un véhicule d'idées, un instrument au service du développement économique, culturel et social.

Le journal est considéré comme un bien de luxe dit Jean de Bonville (1988, p. 1), il s'adresse aux notables et aux hommes d'affaires. « Modeste feuille de quatre pages, tirée à quelques centaines ou quelques milliers d'exemplaires », ses contenus sont souvent organisés de façon éclectique (entrefilets sur les activités commerciales, éditoriaux, textes littéraires et réclames). Le financement s'effectue de diverses manières : la publicité, la vente d'exemplaires à l'unité, les abonnements, les contrats d'impression pour les journaux dotés d'une imprimerie et les « amis » du journal ou le parti politique qui le soutient. Il n'y a donc pas de réelle distance entre le producteur du journal et les sources d'information, le journal étant en quelque sorte le bras communicationnel de l'organisation mère. Il n'y a guère plus de distance entre le journal et son lecteur puisque ces feuilles s'affichent ouvertement partisans et suscitent surtout l'intérêt d'un lectorat déjà convaincu.

Charron et de Bonville parlent de paradigme du « journal d'opinion » au sens où, au cours de cette période, « c'est la fonction idéologique qui fonde l'existence même du journal », le principe d'objectivité lui étant totalement étranger.

Le journal d'information

À la fin des années 1880, « le journalisme entre dans une phase de crise paradigmatique qui mène au déclin de la "presse d'opinion" et à l'émergence puis à la domination, à partir des années 1920, du "journalisme d'information" » (Charron et de Bonville, 1997b, p. 64). Avec le développement de la presse à grand tirage, on accorde moins d'importance à la fonction idéologique du journal, l'entreprise de presse se développant pour elle-même avec ses objectifs de rentabilité et de profits⁴.

4. Jean de Bonville (1988) explique comment, à la faveur des transformations de l'économie et de la société, l'entreprise de presse a pu se développer. L'introduction de nouvelles technologies qui ont amélioré les rendements de l'imprimerie, l'industrialisation et l'urbanisation qui ont favorisé la densité démographique, la régression de l'analphabétisme, le développement des réseaux de communication et de

La presse à grand tirage introduit de nombreux changements : elle accorde une plus grande importance à « la nouvelle » tout en disposant « l'opinion » dans des espaces précis ; le volume du journal augmente et l'offre se diversifie par l'édition de nouvelles rubriques (sports, pages féminines, faits divers...) s'adressant à un plus large éventail de lecteurs ; la présentation visuelle est rendue plus attrayante et les journaux procèdent à une meilleure classification des contenus, etc. Les organisations se complexifient, les effectifs augmentent, les rôles se spécialisent alors que s'ajoutent de nouvelles fonctions : les éditorialistes, les rédacteurs en chef, les reporters et autres.

Sur le plan du financement, une part de plus en plus importante est attribuable à la publicité commanditée par les entreprises et, en fait, c'est la conception même du journal qui s'en trouve transformée. Certes, la publicité constituait déjà une source de revenu, mais pour augmenter le nombre d'annonceurs on devait attirer davantage de lecteurs. On ne s'adresse donc plus à un lectorat restreint et partisan, mais davantage à la masse de consommateurs potentiels. Les organisations se détachent progressivement du mécénat politique et religieux et, si les débats ne disparaissent pas des journaux pour autant, ils sont regroupés en des endroits précis : éditoriaux, billets, chroniques d'opinion. On augmente l'espace consacré à la « nouvelle » et, ce faisant, de nouveaux critères sont introduits dans la fabrication de l'information. La petite feuille qui s'affichait volontiers partisane se mue en organe d'information, mettant davantage en relief son caractère de neutralité et d'objectivité.

C'est sur cette base que s'établira le nouveau consensus : la séparation des faits et des opinions. « L'opinion » qui d'un côté a donné son genre noble au journalisme politique et « l'information » qui, de l'autre, doit se présenter aussi neutre et impartiale que possible. Pour paraphraser Jean Charon et Loïc Jacob (1999), il importe guère de savoir si la distinction entre les faits et les opinions est théoriquement valide, il suffit de savoir que les journalistes ont pratiqué cette distinction et qu'ils ont prétendu la mettre en application dans l'écriture de presse. Ce qui donne lieu à des styles d'écriture différents. En fait, ces nouvelles façons de faire adoptées par la presse écrite prévaudront pendant tout près de trois quarts de

siècle et elles donneront le ton à l'ensemble du champ, la presse électronique y compris.

Le journalisme de communication

Charron et de Bonville affirment que, depuis une vingtaine d'années, le consensus autour des notions d'objectivité se serait effrité. De nombreux observateurs affirment que les frontières entre les types de discours des médias (entre le reportage et le commentaire, entre l'information et le divertissement, entre la réalité et la fiction) ne sont plus respectées aussi distinctement. Et, il serait devenu courant pour les journalistes de ne plus chercher à gommer leur qualité de sujet en passant par l'objectivation du commentaire.

C'est à partir des décennies 1970-1980 que le paradigme d'information entre en crise, bien que des facteurs de changements étaient à l'œuvre avant ces décennies. « L'apparition du journalisme de communication coïncide avec l'exacerbation de la concurrence capitaliste caractéristique de l'économie contemporaine, basée sur la consommation de masse » (Charron et de Bonville, 1997b, p. 74). Le marché des médias est aujourd'hui caractérisé par une situation « d'hyperconcurrence », laquelle s'exerce non seulement entre les médias, mais entre les messages eux-mêmes. La diversification et la surspécialisation des moyens de communication constituent une occasion intéressante pour les annonceurs qui tentent de joindre leurs publics avec de plus en plus de finesse. On assiste donc à une stratégie commerciale qui, au lieu de s'adresser à une masse de lecteurs indifférenciés, vise des groupes cibles de consommateurs. La presse se réajuste par « l'offre de produits de plus en plus en marge de la sphère publique : rénovation domiciliaire, jardinage, automobile, bonne chère, finances personnelles, etc. » (Charron et de Bonville, 1997b, p. 77).

Même la fabrication des nouvelles tend à adopter la mise en forme du discours publicitaire (de courts récits où les « images » semblent parler d'elles-mêmes) et l'expertise langagière se traduit moins ici dans la capacité d'objectivation du discours que par la faculté de faire sentir qu'il n'existe pas de frontière entre le communicateur et son public. Le modèle adopté est souvent celui de la conversation (ou son simulacre) qui peut s'actualiser, en particulier dans la presse électronique, grâce aux possibilités qu'ouvre le direct. Les lignes ouvertes ne

transport figurent au nombre des éléments qui ont favorisé l'émergence du premier véritable média de masse.



Alors qu'il était premier ministre, Maurice Duplessis avait interdit à ses députés et aux fonctionnaires la lecture du *Devoir*, qu'il qualifiait de journal «putride et cancéreux». Cette illustration de Normand Hudon est parue à la suite du décès de M. Duplessis, accompagnée de la légende suivante: «Désormais, fini le temps des cachotteries».

Le Devoir, 26 novembre 1953, p. 1.

constituent qu'un exemple du nouveau modèle qui semble vouloir s'implanter.

Il est donc possible de parler de second changement paradigmatique au sens où la notion d'objectivité qui était le «noyau dur» de l'expertise professionnelle ne constitue plus un principe du journalisme contemporain. À cette notion, les journalistes ont préféré «lui substituer des critères plus réalistes et moins exigeants, comme ceux de rigueur, d'honnêteté intellectuelle, d'intégrité profession-

nelle», toutes choses compatibles avec la subjectivité des perceptions, soulignent les mêmes chercheurs.

Le «journalisme de communication» ressemble sous plusieurs aspects au «journalisme d'opinion», mais ces deux paradigmes se distinguent par leur finalité. La finalité du «journal d'opinion» était à la fois politique et idéologique et l'aspect commercial n'était pas une fin, mais un moyen. Le «journalisme de communication» est axé sur la fonction commerciale (mais cela ne veut pas

dire qu'il n'ait pas de fonction idéologique), la recherche toujours poussée de rentabilité et de profit. Sur le plan du financement, il n'y a pas de rupture entre le journalisme « d'information » et celui « de communication », le dernier n'étant que la résultante d'une situation de concurrence poussée à son paroxysme. Toutefois, cette situation a donné naissance dans les pratiques discursives à de nouveaux modèles langagiers qui ont délogé « l'objectivité » comme principe central de l'écriture journalistique.

Les hypothèses de Charron et de Bonville nous interpellent dans la mesure où elles établissent une relation entre le mode d'expression des journalistes (ou comment se traduit l'expertise professionnelle à une période donnée) et les forces qui exercent des pressions sur le système de presse. En bout de ligne, ce sont les forces économiques qui ont exercé le plus de pression sur ce système, même si le portrait présenté est volontairement synthétique et qu'il néglige la présence d'un certain nombre d'autres variables.

Notre démarche

Toujours en lien avec ces trois grandes hypothèses, nous nous sommes demandée si, à partir de la morphologie du *Devoir*, nous pouvions constituer des indicateurs reflétant les changements paradigmatiques. Un premier tour d'horizon devait nous permettre de nous familiariser avec les façons de faire du journal selon les périodes. De 1910 à 1985, deux semaines d'analyse par année ont été choisies de façon aléatoire. À partir des 912 exemplaires retenus, nous avons relevé le nombre de pages, les titres des chroniques et des rubriques et les dates où elles ont été introduites dans le journal. Une attention spéciale a été portée à la mise en page du journal, aux transformations sur le plan visuel et à la position occupée par chacune des rubriques.

Le Devoir: un journal de combat

Lorsque Henri Bourassa a fondé son journal au début du siècle, il le voulait différent de la grande presse commerciale dont il dénonçait l'approche et la médiocrité des contenus. Dans un premier article intitulé « Avant le combat », il énonçait la mission du journal :

Comme genre, il différera essentiellement des journaux actuels. Laissant de côté les images, les racontars sensationnels, la chronique scandaleuse de cours de police, des tripots et des carrefours et le récit banal des fêtes de famille, il fera une place la plus large possible aux idées propres à répandre sa doctrine, à intéresser les gens intelligents et à alimenter une saine opinion publique.

– *Le Devoir*, 10 janvier 1910, p. 1

Le Devoir était un moyen parmi d'autres devant permettre à Bourassa d'amorcer son programme d'action sociale. Sur ce point, le journal se rapprochait davantage de la « traditionnelle feuille d'opinion », bien qu'il s'en distinguait déjà par son mode de financement. En 1928, Bourassa le dotait d'une structure originale composée de deux fiducies afin de s'assurer que le journal puisse rester indépendant. Au cinquième anniversaire du journal, son fondateur réaffirmait cette volonté avec éloquence : avant qu'il ne défaille ou trahisse la mission que je lui ai tracée, dussé-je y voir la fin de toutes mes ambitions, de toutes mes espérances, je le tuerai de ma main (Pierre-Philippe Gingras, 1985, p. 34).

Fais ce que dois! sous-titre le journal

Selon Pierre-Philippe Gingras, *Le Devoir* se serait transformé en véritable « journal d'information » seulement au cours des années 1950, mais notre observation conduit à la formulation de propos plus nuancés. Il est vrai que, durant le mandat de Filion (1947-1963), le volume du journal augmenta (VOIR LE TABLEAU 1 À LA PAGE SUIVANTE) et les espaces consacrés à la page féminine et aux sports, par exemple, furent revus à la hausse. En 1953, Gérard Filion profita de la fermeture du *Canada* pour annoncer que *Le Devoir* serait désormais un journal du matin. Il saisissait l'occasion pour donner une nouvelle allure à la publication, l'achèvement, en quelque sorte, d'un processus qu'il avait amorcé quelques années plus tôt⁵. Comme l'indiquent Charron et de Bonville les paradig-

5. À ce moment la « une » du *Devoir* se transforme radicalement. Elle présente même des caractéristiques que l'on associerait volontiers à certains tabloïds, mais cela ne dure qu'un temps. C'est au cours de cette même période que l'on pourra voir, pour la première fois, des photos de scènes sportives publiées à la une.

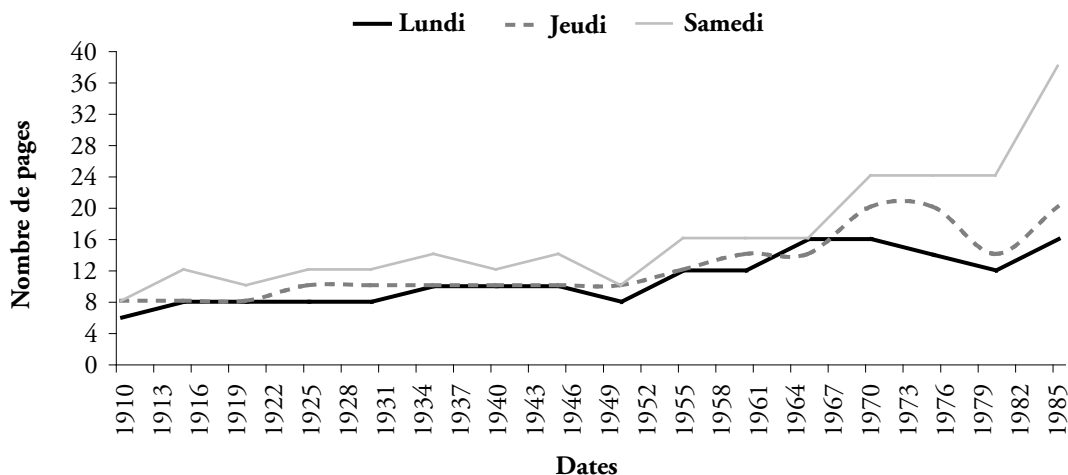


TABLEAU 1 – Volume du *Devoir* 1910-1935

mes mentionnés ne correspondent qu'à des idéaux-types⁶. Et si *Le Devoir* des années 1950 présente des changements importants, nombre de façons de faire introduites par la grande presse commerciale avaient déjà été empruntées par les directeurs précédents. Il semble plus juste d'affirmer que de tout temps *Le Devoir* a réagi au marché en tentant d'adapter ses contenus et leur présentation. Il a cherché des façons d'élargir sa clientèle tout en conservant l'image de marque qu'il voulait se donner.

La définition des chroniques et des rubriques

Ainsi, les premières chroniques sportives sont introduites dès la première publication du journal, les premières chroniques judiciaires en 1910 et la page féminine apparaît au cours de l'année 1911. En 1919, le journal s'ouvre à des publics plus jeunes et présente une série de rubriques dont les appellations varieront au fil du temps. Bien qu'Henri Bourassa ait affirmé qu'il éviterait « les récits sensationnels », les premières publications présentent déjà quelques faits divers. Par contre, comme il l'avait promis, on ne retrouvera jamais dans le journal le « récit de diseuses

de bonne aventure⁷ ». *Le Devoir* se veut plus « sérieux » et propose *La graphologie au Devoir*, une chronique qui aura longue vie dans le journal. Il en est de même pour les sections consacrées aux jeux : *Les échecs* (1934), *Le bridge* (1947) ainsi que les mots croisés ont été préférés à d'autres types de divertissements plus « populaires ».

Au cours de sa vie, le volume du *Devoir* connaît plusieurs fluctuations et l'on peut établir un rapport entre le volume du journal, la présence de certains genres rédactionnels et leur fréquence d'apparition. Certaines rubriques ou chroniques sont planifiées sur une base quotidienne et ont droit de cité, peu importe le volume du journal. On pense notamment aux sections consacrées aux débats et aux billets⁸, à l'information, aux nouvelles économiques et aux sports. En fait, il s'agit là de la structure d'origine du journal. D'autres genres rédactionnels ont été planifiés au départ sur une base hebdomadaire. Il en est ainsi pour la rubrique intitulée *Notre page littéraire* qui, en 1911, était présentée le samedi alors que *Notre page féminine* était habituellement publiée le jeudi. Pour ces deux journées, le journal était plus volumineux que

6. Aucun journal ne correspond parfaitement à l'idéal-type. Rappelons que l'objectif de cette création conceptuelle ne vise qu'à se donner des outils sur le plan méthodologique pour mesurer les changements. Toutefois, il est clair qu'en ce qui a trait au paradigme « d'information » *Le Devoir* n'en était point le précurseur.

7. Nous pensons qu'Henri Bourassa faisait ainsi référence aux horoscopes.

8. Dans cette section, outre l'importance accordée à la politique, nous pourrions inclure les chroniques religieuses, les chroniques ouvrières et syndicales ainsi que la place réservée à l'opinion d'experts ou de lecteurs. *Le Devoir* capitalisait sur ces éléments pour maintenir son image de marque.

les autres jours de la semaine. Il en fut de même lorsque *La page du foyer* est apparue en 1917.

Avec l'augmentation du volume du journal, on note l'arrivée de nouvelles chroniques et leur diversification. La section consacrée aux arts et à la culture s'est considérablement développée au fil des ans. Si, au départ, *Le Devoir* amorce le genre avec de son feuilleton quotidien et sa page littéraire hebdomadaire, en 1920 il diversifie son offre en introduisant une nouvelle chronique du samedi : *La vie musicale*. Durant les mêmes années, il publie aussi des chroniques quotidiennes sur la radio⁹, puis toute une série de nouvelles chroniques : *Petits traits de plume* (1930), la *Gazette artistique* (1934), *Cinéma-Télévision*¹⁰ (1938), *Les disques* (1938), *À la scène, au concert et à l'écran* (1940), *Le théâtre* (1940), *Beaux-arts* (1948), *Télévision* (1953), etc. Au même moment, se multiplient les horaires de toutes sortes (radio, spectacles, théâtre, cinéma, télévision).

Toute une série d'autres chroniques se rapportant à la consommation verront le jour, même si celles-ci semblent sensibles aux diverses fluctuations que connaît la publication. Outre la page féminine par laquelle sont apparues les premières chroniques du genre (mode, recettes, décoration, etc.), le journal présente aussi des sections consacrées à l'automobile et au tourisme dès 1918. À partir des années 1950, l'offre se diversifie davantage : *La clinique des parents* (1950), *Pour servir votre santé* (1955), *Faits et tendances* (1961), *Chronique du consommateur* (1967), *Création, récréation* (1968), *Sport, loisir et récréation* (1974), *Le panier à provisions* (1975). Dans les années 1980, *Le Devoir* semble s'adapter aux goûts du jour en affichant de nouvelles tendances quant aux choix des chroniques : *Publicité-marketing* (1980), *Le Devoir... À loisir* (1984), *Chronique du temps libre* (1984), etc.

Il y a un rapport entre le volume du journal et la diversification des rubriques et ce même rapport se comprend mieux lorsqu'on observe l'espace consacré à la publicité. Dans nombre de cas, comme lorsqu'on a introduit la page féminine par exemple, une seule page fut consacrée à ladite rubrique alors que le volume du



LE DEVOIR, 26 novembre 1953, p. 1

Tiré du *Devoir*, 29 janvier 2000,
« *Le Devoir*, 90 ans d'histoire », p. E2.

journal avait augmenté de deux pages. Une bonne partie de la page supplémentaire a été consacrée à la publicité. On retrouve aussi de nombreux cas de publicités ciblées : annonces de fourrures dans les pages féminines, publicités de livres et de cinéma dans les pages consacrées aux arts et spectacles, publication de cahiers spéciaux dont les thèmes traités et le rapport entre les annonceurs est évident, etc. Si le journal devient plus volumineux au cours du mandat de Filion, cela est en partie dû au fait qu'il a présenté une ouverture plus grande à la publicité et aux annonces classées.

Dernière heure, de la chronique à la rubrique

La mise en page et la disposition de la rubrique *Dernière heure* sont les éléments qui reflètent peut-être le mieux le passage du « journal d'opinion » au « journalisme d'information » puisque l'on voit s'inverser le rapport entre l'espace réservé aux débats et aux nouvelles. Pendant le mandat de Filion, le volet information occupe une place de choix, mais il est clair que ce processus s'était amorcé avant. Même durant les années où Bourassa assumait la direction, on note des différences importantes entre

9. Au départ, cette chronique était intitulée : « Le radio ». On corrigera pour « La radio » en 1929.

10. Cette chronique était bel et bien publiée en 1938 même si la télévision n'entraînait dans les foyers québécois qu'au début de la décennie 1950.

Le Devoir de 1910 et celui de 1917. En fait, dès ses premières parutions, *Le Devoir* publiait une petite chronique intitulée *Dernière heure*. Elle était insérée là où l'espace le permettait. À partir de 1917, cette chronique devient une véritable rubrique et occupe toute la page trois, souvent davantage. La mise en page donne presque l'impression qu'il s'agit d'un second *Devoir* inséré dans le premier! Bien sûr, tant que Bourassa en assume la direction, le journal reste axé sur les débats d'idées et les premières pages leur sont réservées.

La section *Dernière heure* témoigne de l'importance accrue qu'on entend donner à la « nouvelle » et la page trois ne subira pas de changement jusqu'en 1933. Quelques mois après l'entrée de Pelletier à la direction, la première page du journal présente régulièrement une chronique intitulée *L'information de dernière heure*. Il s'agissait là d'un premier glissement qui se traduira de façon plus concrète pendant le mandat de Filion. La page un n'exclura jamais la présence de débats, mais à partir de 1949 elle sera majoritairement consacrée à l'information. Quant aux textes « d'opinions », ils seront transportés en page quatre du journal. Et ce n'est que plus tard (1962), sous la direction de Claude Ryan, que cette dernière portera la mention « Éditorial » clairement indiquée dans l'en-tête de la page.

Le dilemme du *Devoir*: assurer sa survie tout en maintenant une image de marque

Ce premier portrait témoigne de l'obligation à laquelle doit faire face *Le Devoir* qui, tout en essayant de conserver sa spécificité, doit assurer sa survie. Il doit tenir compte de ce que fait la concurrence et des demandes d'un certain public¹¹. En fait, cette question s'est constamment posée à la direction du *Devoir*. Bourassa maintenait une position ferme dans ses discours, bien que, sur le plan de l'application, il semble avoir cédé à quelques-unes de ces demandes. Filion, quant à lui, ne cachera pas ces réajustements « obligés » :

11. Nous parlons d'un « certain » public parce qu'il serait faux d'affirmer que tous les lecteurs et les amis du *Devoir* désiraient de telles transformations. Toutefois, les propos de Bourassa et plusieurs correspondances des lecteurs témoignent de l'existence de telles demandes.

Plusieurs nous ont posé cette question : « Ne pourriez-vous donner au *Devoir* un cachet plus populaire, dans le fond et dans la forme ? »

Tout ce qui tend à accroître le volume du journal, à l'heure actuelle, est inacceptable, tant à cause du coût du papier que de l'accroissement formidable de la main-d'œuvre. Notez bien ceci : les journaux « jaunes », et même les journaux convenables dont le numéro dépasse huit ou dix pages, fournissent aux lecteurs et à l'abonné un objet dont le coût matériel excède, et de beaucoup, le prix reçu. Ce sont les annonceurs qui remboursent aux journaux le déficit dont profite l'abonné. En retour, la plupart des journaux font plier leurs principes au gré de leurs gros annonceurs. C'est ce que personne, parmi nos amis, n'attend du *Devoir*. En second lieu, *Le Devoir* ne peut perdre de vue l'objectif qu'il s'est proposé : réagir, même par la forme, contre le mal causé par la presse « jaune », par la « grosse » presse. Céder au goût faussé du public, c'est contribuer à entretenir le mal (Pierre-Philippe Gingras, 1985, p. 83-84).

*- Extrait du discours d'Henri Bourassa
du 13 janvier 1920 au Monument national.*

Périodiquement, *Le Devoir* est venu à deux doigts de la faillite : 1913, 1919, 1924 et 1933 marquent des étapes où les vaches étaient plus maigres que de coutume. [...] Avec un tirage de 300 000 exemplaires, un quotidien ne peut survivre à New York. Alors, comment voulez-vous que *Le Devoir* puisse vivre à Montréal avec un tirage de 23 000 ? C'est impossible. De 1940 à 1950, le salaire des typographes est passé de 79 sous à \$ 1.77 de l'heure et le prix du papier de \$ 47.10 à \$ 96.00 la tonne, cela représente une hausse de plus de cent pour cent dans les deux cas. [...] *Le Devoir*, pour sa part, s'efforce de compenser ses pertes par les bénéfices de son atelier d'imprimerie. Même avec cela, l'ensemble de ses opérations est plus souvent déficitaire que profitable.

Depuis presque trois ans que je dirige *Le Devoir*, j'ai mis toute mon énergie à développer ses affaires afin de le rendre économiquement viable. En dépit des campagnes systématiques de désabonnement que nous avons subies, le tirage payé est passé de 17 000 à 23 000 (Pierre-Philippe Gingras, 1985, p. 155).

*- Extrait du discours de Gérard Filion au
banquet du 50^e anniversaire du Devoir.*

Il est vrai qu'au cours des années 1950 le tirage du *Devoir* connaît une certaine augmentation, mais ces chiffres ne témoignent que d'une certaine réalité. De Bonville (1995) indique que, de manière générale, le public de l'ensemble des quotidiens montréalais a connu une croissance sensible au lendemain de la Seconde Guerre.

La croissance du lectorat du *Devoir* suit celle des autres quotidiens. Au cours de cette même période, sa part de marché a même diminué. En 1953 et 1954, il n'occupait que 2,9 % du marché. C'est au cours du mandat de Ryan, en 1966, que cette part augmente pour atteindre son point culminant avec 6,4 % du total des tirages. En 1978, *Le Devoir* dépasse très légèrement 50 000 exemplaires pour se stabiliser dans les années 1980 autour de 40 000 exemplaires. Pour se faire une idée de ce même rapport, dans les années 1960, un journal comme *La Presse* tirait régulièrement à plus de 200 000 exemplaires et, en 1978, *Le Journal de Montréal* s'affichait bon premier avec un tirage de plus de 300 000 exemplaires.

Conclusion

Ce n'est pas le tirage du *Devoir* qui en a fait un grand journal¹². Pour comprendre comment s'est développée la notoriété de ce journal, c'est un ordre de phénomène qu'il faut analyser : les journalistes engagés qui l'ont signé, les débats qu'il a soulevés, les prises de positions pas toujours populaires, mais qui étaient défendues avec conviction. Même si *Le Devoir* a fait des emprunts aux façons de faire de la presse commerciale, des journalistes aux directeurs, il a toujours soutenu être un journal différent, un journal axé sur la qualité du produit offert au public. Par contre, nous avons vu aussi que les pressions commerciales et les façons de faire de la « grosse » presse, comme l'aurait dit Bourassa, ont influencé la pratique journalistique et la conception même que les journalistes se font de cette pratique.

Un extrait tiré d'un texte de Michel Roy et publié en 1960 à l'occasion du 50^e anniversaire du *Devoir*, témoigne de ce virage qui dans les faits s'était amorcé avant les années 1950, mais qui semble maintenant accepté au point où les « nouvelles » se retrouvent à la une alors que les éditoriaux sont transférés en page quatre du journal :

En 50 ans... le journalisme d'expression française au Canada a évolué de telle sorte qu'une équipe, aujourd'hui, n'est plus forcément constituée d'hommes de génie et de héros. [...] L'esprit des champs de bataille ne règne plus comme autre-

fois dans les bureaux de la rédaction ; la notion que conférait au stylographe les propriétés d'une épée, et au journal le caractère d'une croisade, est dépassée par d'autres impératifs ; le souci de l'information, et à travers elle la recherche de la vérité des choses et des hommes. [...] À l'exclusif journal de combat devaient succéder parallèlement le grand journal d'information (qui commence seulement à s'épanouir ici) et le journal d'opinion, ce dernier contraint de faire aux informations une place toujours plus large. [...] En réalité, la mission de la majorité d'entre nous n'est pas d'émettre des opinions mais d'en rendre compte. C'est à cela précisément que l'on reconnaît l'évolution du *Devoir*. Évolution qui caractérise toute la presse et à laquelle nous n'avons pas échappé (Pierre-Philippe Gingras, 1985, p. 182-183).

Selon Gosselin (1986), l'engagement même de Michel Roy poursuivait l'objectif que s'était fixé « le tandem Filion-Laurendeau de faire du *Devoir* un véritable journal d'information¹³ ».

L'objectif initial de cette analyse était de se familiariser avec le contenu du journal et de définir comment s'est traduite « l'expertise professionnelle » selon les périodes. Cette démarche nous a toutefois permis de constater l'influence de chacun des directeurs sur la structure du journal. Comme l'avait remarqué Gingras, *Le Devoir* des années Filion fut différent du *Devoir* des années Pelletier, mais il fut aussi différent de celui des années Ryan ou même de celui des années 1980. Cette donne revêt une certaine importance dans le cadre plus global de notre thèse. La structure même du journal et les grandes orientations sont des choix de la direction qui doit composer avec les pressions de la concurrence et les demandes du public, aussi nobles puissent être les objectifs que dit poursuivre le journal. Même si par l'entremise de leurs syndicats et de leurs associations professionnelles les journalistes ont exigé la séparation entre les services de publicité et d'information et même s'ils ont revendiqué la création de comités d'information (ce fut le cas au *Devoir*), il reste qu'une bonne partie des contenus du journal ne relève pas de leur ressort. La conception même de la pratique journalistique a été largement orientée par les conditions du marché ou par ceux qui, à une période donnée, dominaient ce champ de production.

12. *Le Devoir* a longtemps été perçu, tant par les journalistes que par la classe politique, comme un journal de référence. Nous possédons plusieurs témoignages à cet effet. La construction de ce capital symbolique sera traitée en profondeur dans la thèse que nous préparons.

13. En 1962, Michel Roy était élu président de l'Union canadienne des journalistes de langue française en même temps qu'il exerçait son poste au *Devoir*. Plusieurs de ses collègues le considéraient comme un mentor.

Références bibliographiques

- BONVILLE, Jean de (1988), *La Presse québécoise de 1884 à 1914. Genèse d'un média de masse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 416 p.
- BONVILLE, Jean de (1995), *Les Quotidiens montréalais de 1945 à 1985, morphologie et contenu*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 223 p.
- BONVILLE, Jean de (1996), « Les notions de textes et de code journalistique: définition et critique », *Communications*, vol. 17, n° 2 (décembre), p. 99-142.
- CHARRON, Jean et Loïc JACOB, (1999), « Énonciation journalistique et subjectivité: les marques du changement », *Les Études de la communication publique*, Québec, Université Laval, cahier n° 14, 69 p.
- CHARRON, Jean et Jean de BONVILLE, (1997a), « Journalismes en mutation. Perspectives de recherche et orientations méthodologiques », *Communication*, vol. 17, n° 2 (décembre), p. 15-50.
- CHARRON, Jean et Jean de BONVILLE, (1997b), « Le paradigme du journalisme de communication: essai de définition », *Communication*, vol. 17, n° 2 (décembre), p. 51-97.
- GINGRAS, Pierre-Philippe (1985), *Le Devoir*, Montréal, Éditions Libre Expression, 289 p.
- GOSSELIN, André (1986), *Sociologie d'une profession: les journalistes québécois*, mémoire de maîtrise (Sociologie), Montréal, Université de Montréal, 343 p.

Nature aménagée et nature exploitée



Une nouvelle approche de l'environnement au Québec

Entre géographie historique et paléoécologie

Après un certificat en histoire et un baccalauréat en géographie, Catherine Plante, spécialiste en géographie historique de l'environnement, a obtenu une maîtrise en sciences géographiques de l'Université Laval en juillet 2005. Son projet de recherche sur les marais de l'Isle-aux-Grues¹ l'a amenée à toucher à plusieurs disciplines, telles la biologie, l'écologie et l'histoire, en plus de la géographie humaine et physique.

1. Même si les règles de toponymie veulent que l'entité géographique s'écrive «île aux Grues», l'auteure a choisi quand même l'orthographe «Isle-aux-Grues».

Texte de Catherine Plante
Diplômée à la maîtrise en sciences géographiques
CIEQ, Université Laval

Deux îles, un marais: un milieu méconnu

En ce début de XXI^e siècle, l'évolution de l'environnement au Québec est, dans plusieurs disciplines, bien documentée, entre autres en biologie, en océa-

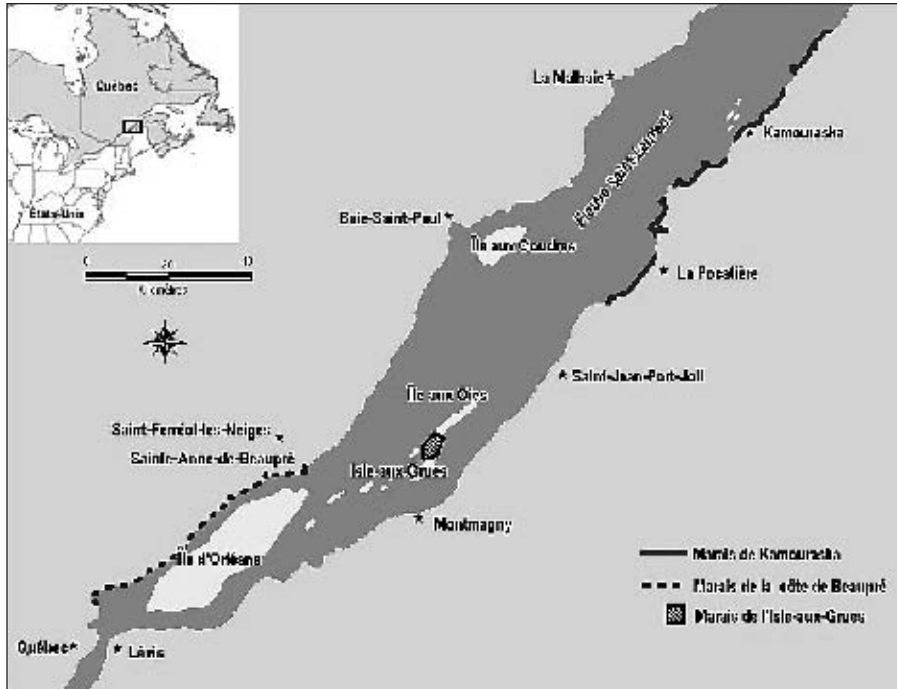


FIGURE 1 – Trois marais intertidaux de l'estuaire du Saint-Laurent, Québec

Catherine Plante, 2004.

Laboratoire de géographie historique, Université Laval.

nographie, en foresterie ou en géographie. Diverses problématiques liées aux changements environnementaux ont ainsi été examinées. Cependant, l'influence historique de l'homme sur l'environnement a été peu explorée, surtout en ce qui concerne les milieux humides, et particulièrement les marais intertidaux de l'estuaire du Saint-Laurent. En effet, jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'importance socioéconomique des marais au Canada, en ce qui concerne leur utilisation par l'homme, a été oubliée tant chez les géographes et les historiens que chez les écologistes (Hatvany, 2003, p. 6.). Sur la côte est du Canada, la relation homme-marais a été documentée par Wynn (1979), Cormier (1990) et Hatvany (2002). C'est toutefois au Québec que l'étude des marais à l'aide de l'approche multidisciplinaire de la géographie historique environnementale a pris son essor, d'abord avec les travaux de Hatvany (2001 ; 2003) sur le littoral de la région de Kamouraska, puis avec ceux de Harnois (2005) sur la côte de Beauport ainsi que de Plante (2005) sur l'Isle-aux-Grues (VOIR FIGURE 1).

Ce texte est une contribution à la documentation concernant la relation entre l'homme et les milieux humides à une échelle locale, celle de l'Isle-aux-Grues². Au large de Montmagny, à 65 km en aval de Québec, se situe l'archipel de L'Isle-aux-Grues (aussi appelé archipel de Montmagny). L'Isle-aux-Grues, habitée actuellement par environ 120 insulaires, est reliée à sa voisine à l'est, l'île aux Oies, par une bande de terre appelée « batture », qui est en réalité un haut marais, d'une superficie d'environ 3 km² (VOIR FIGURE 2). Exploité par les insulaires depuis la colonisation, ce haut marais constitue le milieu d'étude. Cet écosystème humide de grande valeur écologique est formé de sédiments argileux et de matière organique emprisonnés entre des affleurements rocheux appartenant à la chaîne montagneuse des Appalaches. Ces dépôts marins se sont accumulés dès la fin de la

2. Notez que l'île aux Oies, contiguë à l'Isle-aux-Grues, ne sera que peu mentionnée dans cet article, mais elle a été incluse dans les données de l'Isle-aux-Grues, notamment lors de l'analyse et du traitement des données de recensement. Cela puisque ses habitants ont aussi utilisé le marais jusqu'à ce que l'île ne soit plus habitée dans les années 1960 (à ce sujet, voir Lemieux, 1978 et Vézina, 1994).

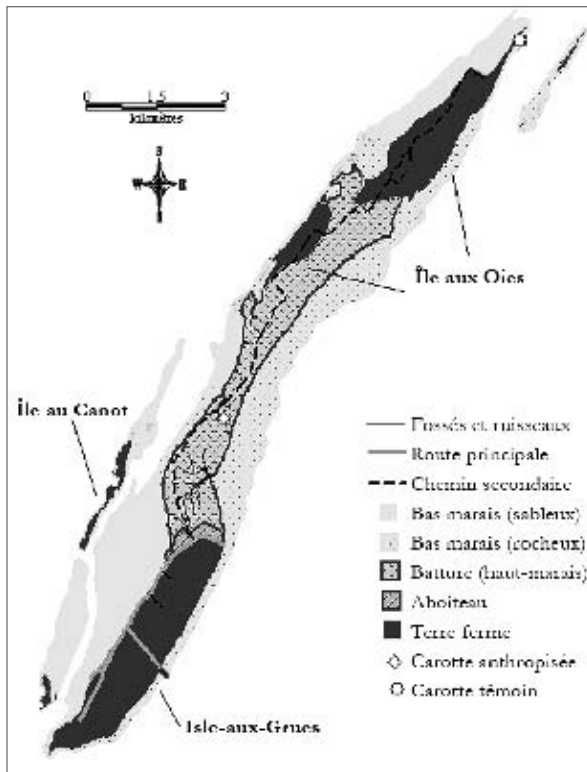


FIGURE 2 – L’Isle-aux-Grues et l’Isle-aux-Oies

Catherine Plante, 2004.
Laboratoire de géographie historique, CIEQ-Laval.

dernière glaciation, il y a environ 13 500 ans. La fonte des glaciers a provoqué l’invasion marine de la vallée qui abrite aujourd’hui l’estuaire du Saint-Laurent, formant la mer de Goldthwait (Dionne, 1977). L’accumulation progressive des sédiments fins d’origine marine a ainsi formé un haut marais, aussi appelé batture, qui relie aujourd’hui l’Isle-aux-Grues et l’île aux Oies (formée par deux collines rocheuses).

L’approche originale de la géographie historique environnementale tient au fait qu’elle effectue le lien, trop souvent oublié, entre la géographie humaine et la géographie physique, ce qui permet d’illustrer l’exploitation durable d’un milieu humide. Les Gruois, habitants de l’Isle-aux-Grues, ont en effet récolté le foin de mer sur le haut marais, et ce, depuis la colonisation de l’île. Ce foin, poussant naturellement dans le marais, a été une source de nourriture pour le bétail et a, par conséquent, favorisé le développement de l’agriculture locale et d’une territorialité particulière à l’île. Par son utilisation du haut marais de l’Isle-aux-Grues, l’homme y a-t-il provoqué des changements environnementaux subtils ou radicaux?

Est-ce que les variations socioéconomiques ont mené à des changements d’exploitation du milieu et d’écosystèmes? L’objectif principal de l’étude est de retracer et d’expliquer l’influence anthropique³ sur l’environnement du haut marais de l’Isle-aux-Grues depuis 400 ans. Les effets de ces changements sur l’écosystème, les perceptions et l’exploitation de cet environnement sont les principales préoccupations de cette recherche. Plus spécifiquement, ce texte vise à reconstituer l’historique de l’utilisation humaine du haut marais de l’Isle-aux-Grues depuis la période autochtone, à mesurer le rôle de la modernité sur les changements d’exploitation du haut marais et sur les variations socioéconomiques locales et régionales en fonction des contextes de civilisation, à évaluer et à comprendre les changements de perception du haut marais et l’évolution de la territorialité, en fonction des différentes étapes d’exploitation du milieu, et à établir le passé végétal du haut marais de l’Isle-aux-Grues pour les 400 dernières années afin d’évaluer l’influence de l’homme sur cet environnement.

Méthodologie et concepts principaux

En raison du caractère multidisciplinaire de la recherche, les méthodes et les sources utilisées ont été très variées. Une première étape consistait à se familiariser avec le territoire à l’étude en consultant des cartes topographiques et des photographies aériennes. Une campagne de terrain ayant pour but de récolter les échantillons de sol et de plantes actuelles sur le marais a ensuite eu lieu. En même temps, une banque de photographies historiques du marais a été construite comme document de référence. Après l’analyse et la critique des histoires locales, une série d’entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec des insulaires. Un travail de dépouillement des sources primaires (recensements, actes notariés et photos anciennes) a suivi. Une étude comparative des recensements a été réalisée afin de mesurer l’avantage, pour une communauté, d’avoir un accès à des marais où pousse le foin de mer. Ainsi, l’île Verte a été choisie afin de comparer les données d’un milieu insulaire. Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (terroir plus ancien de la région de Montmagny) et Saint-Ferréol-les-Neiges (concession à l’époque récente, datant de 1851, nommée alors Saint-Ferréol et ses concessions) ont également été choisis pour la comparaison avec

3. L’adjectif «anthropique» qualifie ce qui est provoqué par la présence ou l’action de l’homme.

Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (qui comprend les données de l'île aux Oies). Enfin, les données recueillies, incluant les résultats des analyses paléoécologiques, ont été traitées puis analysées.

Afin de répondre aux objectifs de l'étude, des concepts ont été définis, dont deux seront élaborés ici. D'abord, le concept unificateur de la recherche est celui de la territorialité. Le cadre temporel, quant à lui, a été construit à partir des contextes de civilisation. Selon Courville, la territorialité « renvoie aux stratégies que les individus, les groupes ou les sociétés développent entre eux et avec leur espace pour leur survie physique, sociale et culturelle » (1995, p. 71-72.). Dans le cas de l'Isle-aux-Grues, il s'agit donc d'observer la relation quotidienne entre l'homme et son environnement immédiat, à l'échelle locale. Cette exploration permet de voir et de comprendre le rapport des insulaires avec le haut marais et l'utilisation du territoire agricole de l'île.

Les contextes de civilisation du Québec représentent le cadre temporel de l'étude. Divisés en quatre périodes, ces derniers, élaborés par Courville (1995, p. 75.), couvrent toute l'histoire du Québec, et ce, depuis les Amérindiens. Chaque époque se définit selon des caractéristiques socioéconomiques. Les contextes de civilisation ont, dans cette étude, été adaptés à l'évolution socioéconomique du rapport homme-marais à l'Isle-aux-Grues. Ainsi, l'époque amérindienne de l'Isle-aux-Grues se termine en 1646, année où la seigneurie de la Rivière-du-Sud, comprenant l'Isle-aux-Grues et l'île aux Oies, est concédée à Charles Huault de Montmagny, alors gouverneur de la Nouvelle-France. Pendant cette période, les Amérindiens utilisaient le marais pour la chasse et la pêche. Le contexte de civilisation agraire (1646-1890), ou coloniale (Hatvany, 2003, p. 154-157.), est l'époque la plus intense quant à l'exploitation du marais. L'homme y fauchait le foin de mer sur toute la superficie et y faisait paître le bétail. Il y pratiquait également la chasse et la pêche. Le rapport au haut marais pendant le contexte de civilisation industrielle (1890-1970) se modernise : la fauche du foin et le transport se mécanisent. L'homme a donc moins de contacts physiques directs avec le marais, mais la relation reste tout de même étroite. À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, la récolte du foin de mer diminue, mais sans jamais être abandonnée. L'époque postindustrielle (1970 à aujourd'hui) amène un nouveau rapport au haut marais : les loisirs de nature. La chasse et les loisirs de nature sont devenus les moteurs de l'activité économique liée au haut marais de l'Isle-aux-Grues. Avec

la récente production d'un fromage provenant du lait de vaches qui se nourrissent de foin de mer, le développement économique de l'Isle-aux-Grues est de plus en plus lié à l'existence du haut marais.

Le concept des contextes de civilisation et celui de la territorialité feront le lien entre les géographies historique et physique de l'Isle-aux-Grues. Afin de comprendre l'influence de l'homme sur la batture, cet article expliquera de façon détaillée la méthodologie employée pour l'étude paléoécologique après une brève présentation de cette discipline. Les résultats seront ensuite expliqués. Le lien entre les « deux géographies » sera établi à l'aide des contextes de civilisation pour comprendre l'influence du contexte socioéconomique dans l'exploitation du marais par l'homme, et ce, en mettant l'accent sur le contexte de civilisation agraire.

La paléoécologie en géographie historique

La paléoécologie est une discipline dont le but est de retracer les environnements passés. Elle permet de documenter les changements d'environnements lorsque les documents d'archives traditionnels manquent. Le sol devient donc une archive physique qui se construit au fil du temps : il s'agit de *proxy sources* (données indirectes). Les graines tombent sur le sol et sont enterrées par d'autres débris de plantes. Puis, les débris s'accumulent et se décomposent rapidement, emprisonnant les graines qui, avec le temps, se retrouvent à divers niveaux dans le sol dans des milieux argileux où l'oxygène est rare et la décomposition lente. Après avoir retiré une carotte du sol (échantillon vertical de 47 mm de diamètre dont la profondeur peut varier), le processus d'identification des graines, de datation et d'interprétation des résultats (Bhiry et Fillion, 2001 ; Warner, 1990) est l'étape suivante. Si un milieu a subi des modifications physiques au cours du temps, la nature de ces changements pourra ainsi être retracée.

Reliés à la géographie historique du lieu étudié, les modifications d'écosystèmes révéleront ensuite si l'homme a eu un effet physique sur le milieu. L'influence de l'homme sur le milieu physique des marais au Québec a été démontrée par Hatvany (2003) et Plante (2005) qui ont mesuré l'influence de l'homme sur les marais des côtes de Kamouraska et de l'Isle-aux-Grues, en ajoutant aux données physiques une dimension historique dont les informations ont été puisées dans les documents

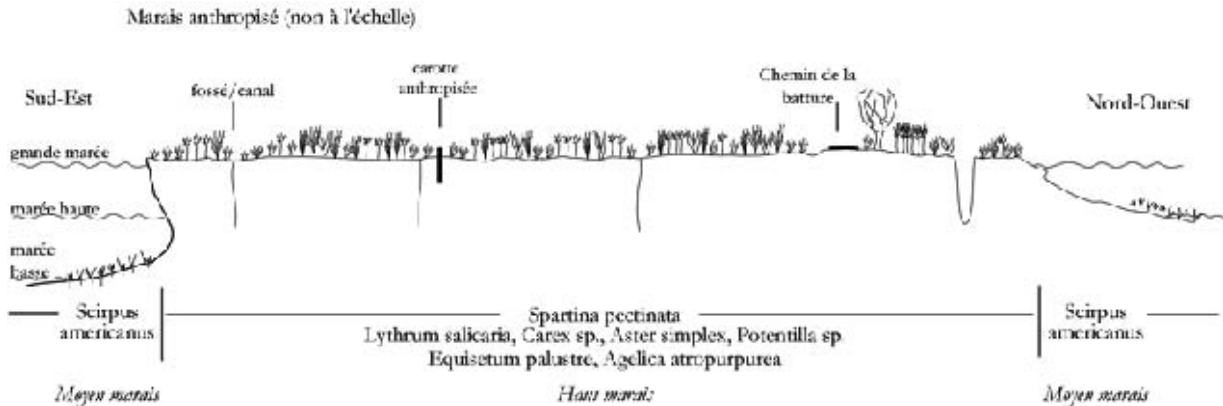


FIGURE 3 – Coupe schématique du haut marais de l'Isle-aux-Grues

Plante, 2005, p. 180

d'archives. Une analyse paléoécologique nécessite de maîtriser une méthodologie élaborée (Bhiry et Filion, 2001) débutant par le choix de sites d'échantillonnage.

Méthodologie et résultats: une écologie du passé

Marais anthropisé, marais témoin

L'étude de l'influence de l'homme sur les marais de l'Isle-aux-Grues a nécessité le choix d'un site perturbé (anthropisé), soit le haut marais reliant celle-ci à l'île aux Oies. Le site d'échantillonnage est situé au centre du marais (VOIR FIGURE 2), près d'un canal de drainage. Le second site est un marais témoin, considéré à l'état naturel, et situé à la pointe nord-est de l'île aux Oies (VOIR FIGURE 2). La carotte a été récoltée au centre du marais et son évolution sera comparée à celle du marais anthropisé afin de déceler dans ce dernier des changements d'environnement.

Recouvert d'une végétation dense et variée, le haut marais de l'Isle-aux-Grues est caractérisé par un sol toujours humide à cause de l'influence des marées quotidiennes, lesquelles remplissent le réseau hydrographique (incluant les canaux de drainage et les fossés) parsemant le marais. Ce système de drainage naturel et artificiel ainsi que le chemin sur le marais sont recouverts sporadiquement par les grandes marées mensuelles, d'équinoxes ou de tempêtes. Le haut marais, aussi appelé schorre

supérieur, côtoie un moyen marais, ou schorre inférieur (VOIR FIGURE 3). Ces deux types de marais se distinguent par leur végétation qui est influencée par le taux de saturation en eau du milieu et par le degré de salinité du fleuve (saumâtre à cet endroit). Le haut marais est dominé par des espèces de carex⁴ faisant partie de l'expression «foin de mer» (par exemple carex paléacé et carex salin) donnant l'allure de prairie au marais. Parmi les autres espèces poussant sur le haut marais, on retrouve la spartine pectinée, plante indicatrice d'un milieu de haut marais, la salicaire pourpre et le roseau, ces deux dernières étant des espèces envahissantes. La spartine pectinée, appelée «herbe à liens», servait autrefois de corde pour attacher les bottes de foin de mer récoltées sur la batture. Les 3 km² du haut marais sont bordés, sur les deux rives, par un moyen marais qui est recouvert quotidiennement par les marées⁵. Ces marais, dont le niveau égale pratiquement celui du fleuve (comparativement au haut marais dont l'altitude est d'environ quatre à cinq mètres au-dessus du niveau de la mer) sont recouverts de scirpe, une plante dont se nourrit la grande oie des neiges en migration.

Quant à lui, le marais de l'île aux Oies, situé entre l'anse à Félix et l'anse à la Béguine, a une superficie d'environ 10 000 m². Il s'agit d'un haut marais qui, selon les données disponibles, n'a pas subi l'influence de l'homme

4. Les carex sont aussi nommés «rouches» dans la langue populaire.

5. Les définitions de ces deux types de marais ont été inspirées des travaux de Dionne (1977; 1985; 2000).

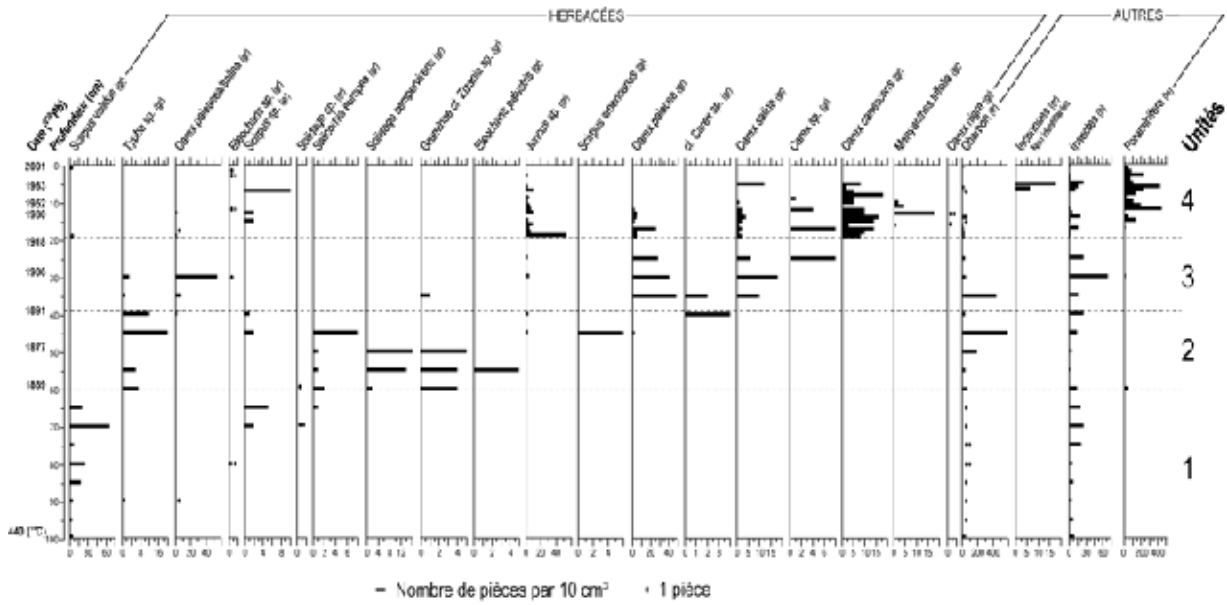


FIGURE 4 – Diagramme des macrorestes du marais anthropisé

Plante, 2005, p. 183

au cours de son évolution physique. Sa composition morphologique et végétale, ainsi que la salinité du milieu doivent être les mêmes que celles du marais perturbé (anthropisé). Une comparaison des résultats a donc pu être effectuée entre les deux marais. Sur chaque site, plusieurs manipulations ont été réalisées.

Terrain et laboratoire

Une première étape consiste en l’inventaire de la végétation actuelle près des lieux d’échantillonnage afin de recenser les écosystèmes actuels. Par la suite, l’extraction de carottes dans le marais s’effectue à l’aide d’une sonde russe (Jowsey, 1966), appelée carottier⁶, qui permet d’extraire un échantillon de sol de 50 cm de profondeur et de 47 mm de diamètre. Cent centimètres ont été prélevés dans ce cas-ci, ce qui représente une carotte. Selon les données disponibles, une carotte de 50 cm aurait été insuffisante pour couvrir plus de 400 ans d’histoire, représentant la période amérindienne jusqu’à aujourd’hui. Au total, trois carottes ont été récoltées dans chaque

marais en vue des analyses. Les carottes extraites du sol sont composées, dans le cas du haut marais de l’Isle-aux-Grues, d’argile, de sable, de matière organique et, le plus important, de macrorestes végétaux (graines, racines, feuilles). Une fois la carotte (qui sera consacrée à l’analyse des macrorestes) retirée du carottier, une observation minutieuse est requise afin de déterminer comment la carotte sera découpée. D’après l’hétérogénéité des 30 premiers centimètres de la carotte, il a été décidé que l’analyse devrait se faire à chaque centimètre pour cette section de la carotte. De 30 cm à 100 cm, comme la stratigraphie de la carotte est plus homogène, l’analyse (d’une tranche de un centimètre) a été faite tous les quatre centimètres. Après plusieurs manipulations (découpage de la carotte⁷, dissolution de l’argile et tamisage pour enlever le sable), il reste donc de la matière organique et des graines. Les graines (macrorestes) ont été marquées et comptées à l’aide d’une loupe binoculaire, puis recensées et analysées lors de l’étude. Une seconde carotte a été utilisée pour

6. En forme de « T », le carottier est formé à la base d’un couteau de 50 cm qui, en pivotant une fois enfoncé, emprisonne un échantillon de sol.

7. Le découpage de la carotte est nécessaire afin d’établir une évolution temporelle des espèces de plantes présentes dans le sol. Les intervalles des sections découpées sont déterminés en fonction des hypothèses de recherche et de la précision désirée. Par exemple, si l’on croit que les 30 premiers centimètres à partir de la surface seront les plus déterminants, il suffit de découper des sections de carotte d’un centimètre.

mesurer le pourcentage de matière organique présent le long de la carotte, et une troisième a servi à la datation au ^{210}Pb (plomb 210) et au ^{14}C ⁸. Un diagramme des macrorestes de la carotte anthropisée provenant du haut marais de l'Isle-aux-Grues (VOIR FIGURE 4) a ensuite été construit avec les résultats obtenus (espèces de plantes et nombre de graines pour chacune). Un diagramme semblable a aussi été construit pour la carotte témoin récoltée à l'île aux Oies. Ces trois manipulations, une fois combinées en diagrammes, permettent de retracer, entre autres, des changements dans l'humidité du sol. Jumelés aux variations des macrorestes, ces résultats sont des indicateurs de modifications de l'environnement du marais.

L'évolution de l'environnement du haut marais de l'Isle-aux-Grues

Dans la carotte extraite du marais anthropisé, quatre unités distinctes ont été reconnues le long des 100 cm de profondeur de la carotte (VOIR FIGURE 4, À DROITE) (Plante, 2005, p. 165-171.). À travers ces unités, l'apparition et la disparition de certaines espèces de plantes indiquent le passage d'un environnement à un autre, qu'il soit plus humide ou moins humide. En analysant les résultats de la carotte témoin, on ne voit pas la même évolution que celle de la carotte anthropisée. Le portrait général est semblable, mais un élément diffère. En effet, dans la carotte anthropisée, à partir de 40 cm (VOIR FIGURE 4), le milieu s'assèche pour devenir un haut marais (dans la zone où l'échantillon a été récolté). Un indicateur important est la disparition de la quenouille, une espèce qui pousse dans l'eau. C'est donc à ce moment, vers 1890 selon la datation, que l'action de l'homme a été enregistrée dans le sol: il a creusé le canal de drainage près du lieu d'échantillonnage, d'où un assèchement du milieu et la disparition de la quenouille.

L'analyse de la carotte témoin a révélé trois unités différentes. Outre quelques espèces de plantes ayant pu être apportées sur place accidentellement par l'homme, les vents ou les marées, aucun changement radical n'a été observé, tout comme dans la carotte anthropisée. Nous sommes donc en présence de changements subtils de l'environnement, dont la plupart sont liés aux processus d'évolution naturels du haut marais. Ces résultats peuvent être comparés avec ceux qui ont été obtenus par Hatvany (2003) à Kamouraska où des changements radicaux de l'environnement des marais ont été prouvés par l'étude des carottes. En période d'industrialisation et de poussée démographique, l'homme les a asséchés (endigués) pour agrandir les terres agricoles, alors qu'à l'Isle-aux-Grues, il a lié son mode de vie au cycle naturel du haut marais.

Unir le physique et l'humain : une géographie historique de l'environnement

Contexte de civilisation autochtone (avant 1646)

Les Amérindiens furent les premiers exploitants du haut marais. Leur mode de vie nomade les amenait dans les îles de l'archipel en été et en automne afin de profiter des ressources de l'endroit. Dans les marais de l'Isle-aux-Grues, ils chassaient, pêchaient et cueillaient des fruits pour assurer leur subsistance, comme d'autres groupes le faisaient dans les marais de l'estuaire, tels ceux de Kamouraska (Hatvany, 2002 et 2003; Laberge, 1993). Les tribus retournaient dans les bois pour y passer l'hiver, à l'abri des intempéries. Ces activités, vécues à l'intérieur des limites de l'écosystème des marais, n'ont donc pas eu d'effet significatif sur l'environnement du haut marais, comme en témoigne la stabilité de l'unité 1 de la carotte anthropisée (VOIR FIGURE 4).

Contexte de civilisation agraire (1646-1890)

En 1646, la seigneurie de la Rivière-du-Sud fut concédée au sieur de Montmagny. À leur arrivée en Nouvelle-France, les colons européens ont exploité les marais comme le faisaient les autochtones. Leurs besoins devenant grandissants, ils entreprirent l'exploitation du haut

8. La méthode du ^{14}C (carbone 14) a été utilisée pour dater la base des deux carottes: 590 BP (*before present*) pour la carotte témoin, et 440 BP pour la carotte anthropisée. Les sections des carottes qui devaient s'avérer les plus révélatrices ont été datées au ^{210}Pb . Ces dates s'obtiennent en mesurant la décroissance radioactive du ^{210}Pb , un isotope présent naturellement dans le sol et ayant une durée de vie d'environ 130 ans. Pour plus d'information à propos de ces manipulations, voir Plante, 2005, p. 163-165.



FIGURE 5 – Meule de foin sur un échafaud, haut marais de l’Isle-aux-Grues, c. 1920-1930

Vézina, fonds privé

marais de l’Isle-aux-Grues pour son foin de mer. Tous les étés, le foin du marais était fauché, monté en immenses meules sur des tables hautes, appelées échafauds (VOIR FIGURE 5), et laissé sur le marais. L’hiver, les insulaires allaient, en carriole, s’approvisionner en foin sur la batture (Rousseau, 1934; Séguin, 1975). Les agriculteurs avaient ainsi une réserve de foin pour nourrir leur bétail jusqu’à l’année suivante. Ce sont les actes notariés (ventes de lots de batture) qui ont révélé les méthodes employées pour la fauche et le remisage du foin de mer.

Bien que l’utilisation du haut marais par l’homme n’ait pas entraîné de changement très significatif de l’environnement de 1646 à 1890, des variations dans les conditions de drainage sont survenues. Dans le marais anthropisé, il y a eu une transition de l’environnement local de moyen marais vers un haut marais. Cette diminution relative dans la saturation en eau du milieu est attribuée à la mise en place des canaux de drainage par l’homme, lesquels ont été creusés pour faciliter le transport sur le marais et pour encourager la croissance des espèces de foin de mer, dont les carex. Une autre infrastructure a été construite par l’homme sur le haut marais au début de cette période: le chemin de la Batture. Sa construction n’a cependant pas modifié l’écosystème du marais (selon les données disponibles). Par ailleurs, des macrorestes de spartine pectinée n’ont pas été trouvés dans la carotte

anthropisée. Aussi, les restes des espèces indiquant la présence de l’homme, telles que l’érigéron hispide, la verge d’or et la salicaire pourpre, n’ont pas été dénombrés dans la carotte anthropisée, contrairement à la carotte témoin où ces espèces ont révélé une présence humaine. Cette situation pourrait s’expliquer par la fauche régulière du marais exploité qui aurait empêché la colonisation de certaines espèces et par les brûlis effectués chaque année⁹. Les données de recensement ont montré que les quantités de foin récoltées ont permis aux agriculteurs de l’Isle-aux-Grues de posséder de grands troupeaux pour l’élevage. Comme le montre le **tableau 1**, le nombre de tonnes de foin disponibles par animal était de deux et plus à l’Isle-aux-Grues de 1851 à 1891. Ces quantités sont au moins deux fois plus importantes qu’à Saint-Ferréol-les-Neiges. Les faibles ratios de foin disponible par animal par année à Saint-Ferréol-les-Neiges et à l’île Verte mettaient en danger la survie des troupeaux en hiver. Selon Hatvany (2001, p. 51-52.), si moins d’une tonne de foin par animal

9. Les brûlis avaient comme but premier d’éliminer ce qu’on appelle dans le langage local «le rapport». Il s’agit des débris marins (foin, tronc d’arbres) poussés sur la batture par les grandes marées.

était disponible, il fallait, en automne, abattre du bétail pour éviter le manque de foin en hiver. Ce problème ne touchait pas les cultivateurs de l'Isle-aux-Grues et leurs troupeaux. Cela leur a permis de garder des troupeaux composés d'un plus grand nombre de bêtes et ainsi de faciliter la subsistance de la collectivité.

**Contexte de civilisation industrielle
(1890-1970)**

L'Isle-aux-Grues et l'île aux Oies, dont les habitants exploitaient conjointement le haut marais, vécurent leur sommet démographique entre 1850 (580 habitants) et 1930 (435 habitants), accueillant jusqu'à 700 habitants. Par ailleurs, c'est à la fin du XIX^e siècle que les canaux de drainage furent creusés sur le haut marais à l'aide de nouveaux instruments de travail plus modernes (Vézina, 2003). La technique consistait à creuser de manière rectiligne des canaux le long des limites de lots et à déposer l'argile ainsi retirée de chaque côté du canal. Cette pratique est illustrée dans l'unité 2 par un assemblage macrofossile d'origine multiple. On note en effet la

présence d'espèces de milieu très humide comme la salicorne d'Europe, l'éleocharide des marais et la quenouille. Puis, dans l'unité 3, il y a un assèchement du marais, marqué par l'apparition de différentes espèces de carex vivant en milieu moins humide. Ces changements peuvent être considérés subtils en les comparant avec ceux qui ont été mis en évidence à la baie de Kamouraska où, aux prises avec une pression démographique et un manque de terres, les habitants ont endigué les marais pour les transformer radicalement en terres non humides (Hatvany, 2003). Le haut marais de l'Isle-aux-Grues a continué d'être exploité intensivement pour son foin de mer jusque dans les années 1970. Les troupeaux pouvaient ainsi être plus nombreux étant donné que la réserve de foin ne s'épuisait pas avant la fin de l'hiver. La **figure 6** montre le nombre d'animaux possédés par ferme entre 1891 et 1956 à l'Isle-aux-Grues et dans les trois autres paroisses étudiées. La grande disponibilité du foin à l'Isle-aux-Grues a permis à l'agriculture locale de se spécialiser en production laitière, comme le montre le nombre de vaches laitières possédées sur l'île (**figure 7**). On remarque sur cette figure que, de 1931 à 1956, l'Isle-aux-Grues possédait déjà plus de

Isle-aux-Grues				Saint-Ferréol-les-Neiges			
<i>Date du recensement</i>	Tonnes de foin récoltées	Bétail mangeur de foin*	Tonnes de foin par animal	<i>Date du recensement</i>	Tonnes de foin récoltées	Bétail mangeur de foin*	Tonnes de foin par animal
1851	1648,1	802	2,05	1851	205,68	485	0,42
1861	2074,12	927	2,24	1861	217,68	506	0,43
1871	1946,8	757	2,57	1871	408,14	998	0,41
1891	2138	750	2,85	1891	1121	1246	0,9
Île Verte				Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud			
<i>Date du recensement</i>	Tonnes de foin récoltées	Bétail mangeur de foin*	Tonnes de foin par animal	<i>Date du recensement</i>	Tonnes de foin récoltées	Bétail mangeur de foin*	Tonnes de foin par animal
1851	12	7	1,71	1851	4143,6	2313	1,79
1861	52,12	168	0,31	1861	2058,8	1445	1,42
1871	178,4	248	0,72	1871	4121,42	1631	2,53
1891	227	208	1,09	1891	5884	2412	2,44

Une botte vaut 16 livres

Une tonne vaut 2000 livres

*Chevaux et autre bétail (excepté les moutons et les porcs)

TABLEAU 1 – Quantités de foin disponibles par animal, 1851-1891

Recensements du Canada de 1851, 1861, 1871 et 1891

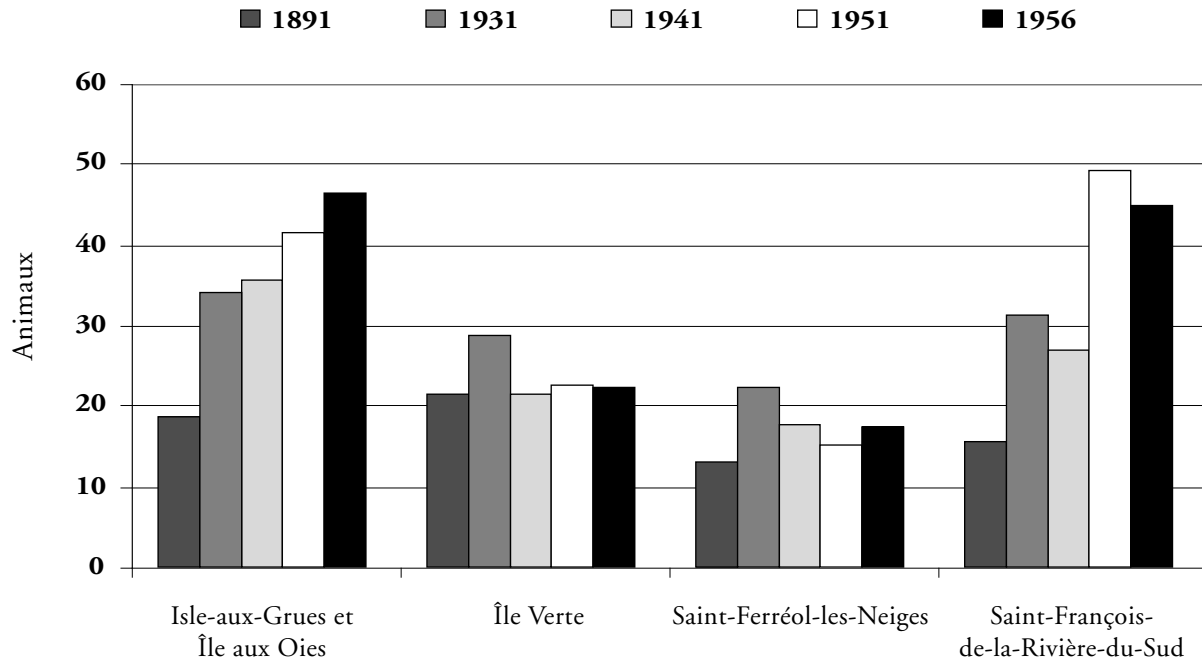


FIGURE 6 – Nombre moyen d’animaux par ferme, 1891-1956

Recensements du Canada, 1891 à 1956

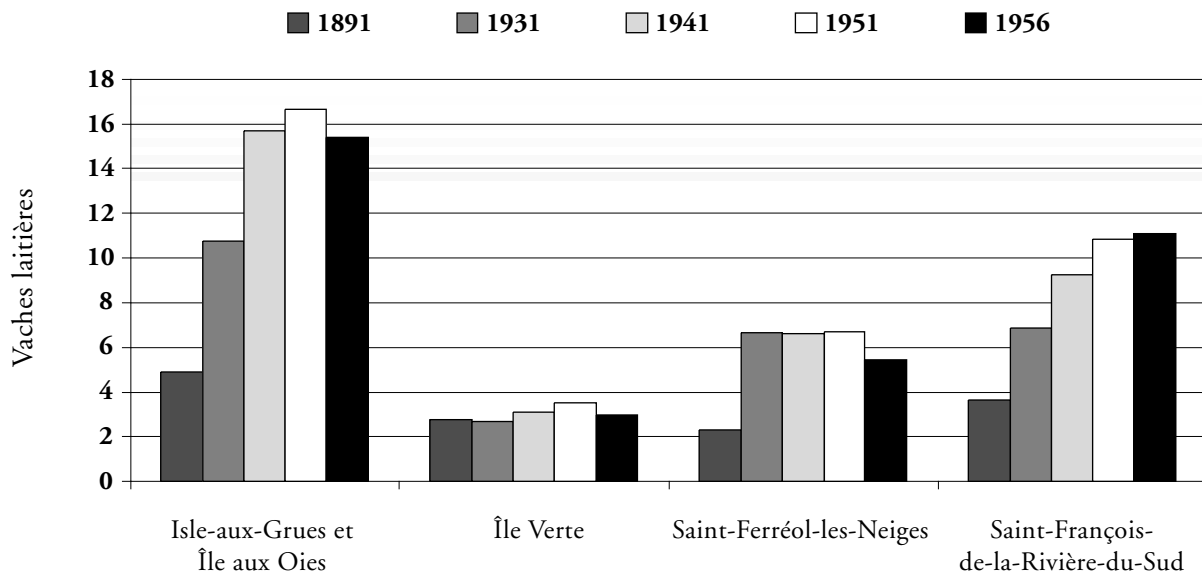


FIGURE 7 – Nombre moyen de vaches laitières par ferme, 1891-1956

Recensements du Canada, 1931 à 1956

vaches laitières que les autres paroisses. Cette spécialisation laitière se poursuit encore.

Contexte de civilisation postindustrielle (1970-2003)

Au cours de la période postindustrielle, plusieurs facteurs ont causé un ralentissement dans l'exploitation du haut marais. L'abandon de la production de pomme de terre sur l'Isle-aux-Grues vers 1970 a libéré les terres de l'île pour d'autres cultures (Bernier, 2002; J. Vézina, 2002). Des agronomes (Lyndsay et Jones, 1898) ont affirmé que le foin de batture était de 10 % à 15 % moins nutritif que le foin cultivé, ce qui a aussi accéléré son déclin. Pour occuper les terres de l'île laissées libres après 1970, les cultivateurs ont commencé à produire les fourrages nécessaires au bétail. Lors de pénuries de fourrages (luzerne, trèfle, etc.), ils complétaient les rations au bétail avec le foin du haut marais toujours disponible. Depuis 1980, la fauche se fait plus rare, sauf pour éliminer un trop grand nombre d'espèces indésirables ou pour éclaircir le haut marais en début d'automne pour la période de la chasse (B. Vézina, 2002). Le marais est ainsi moins « entretenu » qu'il ne l'était. L'apport de minéraux dans le sol favorise l'établissement de deux espèces communes aux tourbières minérothropes¹⁰: carex blanchâtre et ményanthe trifolié. Elles sont typiques de portions de marais bien drainées et non exploitées par l'homme. Des espèces introduites ou envahissantes, comme la salicaire pourpre et le roseau, se reproduisent beaucoup plus rapidement dans un marais moins entretenu. Cet état a été mesuré *in situ* lors du relevé de la végétation actuelle. Le terrain est parcouru de ruisseaux, fossés et canaux, parsemé de mares (dépression du terrain accumulant l'eau) et envahi par la salicaire, espèce qui n'y pousseait peu ou pas lors de la pleine exploitation du marais. On y retrouve également de grandes superficies de roseau qui, une fois installées, sont difficiles à éliminer. Des brûlis ou des coupes sont parfois effectués sur certains lots en période de chasse afin de faciliter le transport sur le haut marais (J. Vézina, 2002).

Conclusion

Unir la géographie historique et la paléoécologie est un défi pour un chercheur, mais les bénéfices qu'il en tire sont importants. Avec la valorisation des études universitaires en environnement, il est intéressant de pouvoir étudier les milieux qui nous entourent sous un angle nouveau et prometteur qui implique l'interdisciplinarité: la géographie historique de l'environnement. Ce retour dans le temps pour explorer les relations entre l'homme et la nature donne une vision humaine des changements environnementaux qui, au fond, sont souvent causés par l'homme. Avec plus de la moitié des milieux humides canadiens qui ont disparu à ce jour, le haut marais de l'Isle-aux-Grues est un site unique méconnu.

Cette étude a prouvé, grâce à la géographie, l'histoire et la paléoécologie, que l'homme peut exploiter un marais sans nécessairement le modifier physiquement. Depuis la colonisation, les Gruois ont ainsi développé une complicité avec la batture, laquelle leur a permis de vivre d'une agriculture prospère grâce au foin de mer, et d'une manière intimement liée à la nature. L'industrie laitière y côtoie maintenant une industrie touristique dominée par la chasse et l'écotourisme (marais, faune et flore). À l'aube du XXI^e siècle, ce marais reste une grande richesse, autant par son histoire, sa faune et sa flore, que par sa conservation.

Références bibliographiques

Archives

FONDS JULES VÉZINA, fonds d'archives privées. Contenu: cartes, plans, notes sur le cadastre, actes notariés couvrant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, photographies couvrant tout le XX^e siècle, notes personnelles, carte Localisation des emplacements de chasse, saison 1987

RECENSEMENTS DU CANADA. Recensements agricoles nominatifs: 1851, 1861, 1871.

RECENSEMENTS AGRICOLES AGRÉGÉS: 1891, 1931, 1941, 1951, 1956

10. Une tourbière minérotrrophe est alimentée par les eaux de ruissellement et les précipitations.

Articles, entrevues et monographies

- BERNIER, Gaston, ancien maire de l'Isle-aux-Grues.
Entrevue réalisée à l'Isle-aux-Grues en septembre 2002.
- BHIRY, Najat et Louise FILION (2001), « Analyse des macrorestes végétaux », dans PAYETTE, Serge et Lyne ROCHEFORT (dir), *Écologie des tourbières du Québec-Labrador*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 259-273.
- CORMIER, Yves (1990), *Les Aboiteaux en Acadie, hier et aujourd'hui*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 109 p.
- COURVILLE, Serge (1995), *Introduction à la géographie historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, (coll. « Géographie historique »), 225 p.
- DAOUST, R. J., Tim R. MOORE, Gail L. CHMURA et John F. MAGENHEIMER (1996), « Chemical Evidence of Environmental Changes and Anthropogenic Influences in a Bay of Fundy Saltmarsh », *Journal of Coastal Research*, vol. 12, n° 2, p. 520-533.
- DIONNE, Jean-Claude (1985), « Tidal marsh erosion by geese, St. Lawrence Estuary, Québec », *Géographie physique et quaternaire*, vol. XXXIX, n° 1, p. 99-105.
- DIONNE, Jean-Claude (1977), « La mer de Goldthwait au Québec », *Géographie physique et quaternaire*, vol. XXXI, nos 1-2, p. 61-80.
- DIONNE, Jean-Claude et Marie-Claude BOUCHARD (2000), « Nouvelles données sur l'érosion du schorre supérieur à Montmagny, moyen estuaire du Saint-Laurent », *Géographie physique et quaternaire*, vol. 54, n° 2, p. 219-230.
- HARNOIS, Stéphanie (2005), « *Entre terre et mer* : utilisations et perceptions environnementales des marais intertidaux de la côte de Beauséjour », mémoire de maîtrise (Géographie), Université Laval, Québec, 188 p.
- HATVANY, Matthew G. (2003), *Marshlands: Four centuries of environmental change on the shores of the St. Lawrence*, Québec, Presses de l'Université Laval (coll. « Géographie historique »), 184 p.
- HATVANY, Matthew G. (2002), « The Origins of the Acadian Aboiteau : An Environmental-Historical Geography of the Northeast », *Journal of Historical Geography*, vol. 30, p. 121-137.
- HATVANY, Matthew G. (2001), « "Wedded to the Marshes" : Salt Marshes and Socio-Economic Differentiation in Early Prince Edward Island », *Acadiensis*, vol. XXX, n° 2, p. 40-55.
- JOWSEY, P. C. (1966), « An improved peat sampler », *New Phytologist*, vol. 65, p. 245-248.
- LABERGE, Alain, dir. (1993), *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (coll. « Régions du Québec »), 644 p.
- LEMIEUX, Jean-Marie (1978), *L'Île aux Grues et l'Île aux Oies : les îles, les seigneurs, les habitants, les sites et monuments historiques*, Montréal, Leméac, 190 p.
- LYNDSAY, J. B. et B. K. JONES (1898), « The Feeding Value of Salt-marsh Hay », *Hatch Experiment Station of the Massachusetts Agricultural College*, vol. 52, p. 3-48.
- PÉRON, Françoise (1993), *Des îles et des hommes*, Rennes, Éditions de la Cité, Éditions Ouest-France, 286 p.
- PLANTE, Catherine (2005), « *Des marais et des hommes* ». *Nature et culture à l'Isle-aux-Grues, de l'époque amérindienne à aujourd'hui*, mémoire de maîtrise (Géographie), Université Laval, Québec, 265 p. URL <<http://www.theses.ulaval.ca/2005/22780/22780.pdf>>
- ROUSSEAU, Jacques (1934), « La batture de l'Île aux Grues et son importance économique », *Société de Québec pour la protection des plantes*, 1932-1934, p. 82-86.
- SÉGUIN, Robert-Lionel (1975), « La récolte du jonc de cajeu et de la rouche à l'île d'Orléans et à l'île aux Grues », *Revue d'ethnologie du Québec*, vol. 2, p. 9-22.
- VÉZINA, Bertrand, ancien agriculteur de l'Isle-aux-Grues.
Entrevue réalisée à l'Isle-aux-Grues en juillet 2003.
- VÉZINA, Jules (1994), *La Côte-du-Sud : histoire et généalogie d'un archipel*, Isle-aux-Grues, Association historique, Québec, 436 p.
- VÉZINA, Julien, ancien agriculteur de l'Isle-aux-Grues.
Entrevue réalisée à l'Isle-aux-Grues en septembre 2002.
- WARNER, Barry G. (1990), « Plant Macrofossils », *Methods in Quaternary Ecology*, St. John's, Newfoundland, Geological Association of Canada, p. 53-63.
- WYNN, Graeme (1979), « Late Eighteenth-Century Agriculture on the Bay of Fundy Marshlands », *Acadiensis*, vol. VIII, n° 2, p. 80-89.



Cerner l'aménagement des forêts multifonctionnelles grâce au concept de représentation géographique

Étudiante d'origine française, Sophie Dupré a terminé sa maîtrise en géographie à l'Université Laval en 2005. Elle poursuit un doctorat en géographie au sein de la même université. Sophie travaille sur les risques liés à la navigation dans le passage du Nord-Ouest dans l'Arctique canadien. En outre, elle partage son temps entre le Québec et la France où, à terme, elle souhaite travailler dans son domaine d'étude.

Texte de Sophie Dupré
Maîtrise en géographie, 2005
CIEQ, Université Laval

La Forêt Montmorency: un cadre propice à la réflexion sur la forêt et ses utilisations

La Forêt Montmorency est un espace forestier situé à 75 kilomètres de la ville de Québec, le long de la route 175 Nord. Ce territoire a été cédé à la faculté de

foresterie de l'Université Laval en 1964 pour y promouvoir la recherche en foresterie. La Forêt Montmorency est alors devenue un espace multifonctionnel mettant à profit ses divers potentiels. Ces derniers sont la recherche et la formation pratique des étudiants de la faculté de foresterie. De plus, dès 1973, le potentiel récréatif a été valorisé. Ainsi, l'ouverture de la chute de la Rivière Noire, le développement du réseau de pistes de ski de fond et l'offre d'hébergement – en chalet rustique et au pavillon principal – en ont fait un espace propice au tourisme et au loisir. Ce caractère récréatif profite par ailleurs de la proximité de la ville de Québec, qui constitue un foyer émetteur potentiel de touristes et récréationnistes.

Cette multifonctionnalité d'un espace forestier n'est pas sans contrainte puisque certaines activités sont plutôt contradictoires. La mise en tourisme de la forêt est une fonction supplémentaire, qui vient s'ajouter aux fonctions traditionnelles : prélèvements fauniques, récoltes de bois, etc. Dans ce contexte, pour organiser et associer les divers usages du milieu naturel, l'aménagement paraît, aux yeux de tous, fondamental. En effet, à la Forêt Montmorency, l'aménagement du territoire permet d'allier l'exploitation des ressources en bois et les pratiques récréatives. Des recherches sur l'encadrement visuel des paysages forestiers ont d'ailleurs été réalisées dans ce sens par Paquet (1996). L'objectif est double : une meilleure intégration des coupes forestières dans le paysage et une plus grande acceptation sociale des activités forestières. Même si ces pratiques d'encadrement visuel des coupes ne sont pas généralisées à toutes les forêts multifonctionnelles, l'exemple de la Forêt Montmorency est représentatif des concordances nécessaires entre les activités forestières et la mise en tourisme de l'espace.

Cette utilisation croissante de la forêt fait naître divers questionnements sur l'aménagement du milieu naturel. Selon Berque, « les sociétés interprètent leur environnement selon l'aménagement qu'elles en font et réciproquement elles l'aménagement selon l'interprétation qu'elles en font » (1994, p. 17). Ce postulat, qui nécessite une approche trajective transcendant sujet et objet, suscite une problématique connexe : comment la forêt est-elle aménagée et interprétée en Occident pour le tourisme et loisir ? Cette question sous-tend notre réflexion. Notre cheminement conceptuel, préalable nécessaire à l'élaboration méthodologique, sera présenté ici.

Plus d'un siècle d'aménagement de la nature

Selon Pierre Yves Guay (2001), l'aménagement du territoire a pour objectif de concevoir et de réaliser des modes d'organisation de l'espace terrestre convenant le mieux aux sociétés et aux individus qui l'habitent. Il s'agit d'une action volontaire collective qui prend généralement forme dans le cadre étatique. Dès lors il paraît inconcevable de parler d'aménagement sans prendre en compte le territoire et les sociétés qui l'habitent. Aussi, même si l'expression « aménagement du territoire » est récente (courant du XX^e siècle), sa pratique ne l'est pas. Au XX^e siècle, la différence vient de l'institutionnalisation de l'aménagement du territoire au sein de l'État et de ses perspectives. Celles-ci, d'abord purement économiques et sociales, intègrent désormais la dimension écologique. Les parcs nationaux de l'Amérique du Nord, nés au XIX^e siècle, peuvent être considérés comme les premières formes d'aménagement de la nature en contexte de civilisation moderne. Il s'agit, entre autres, d'une appropriation de l'espace considéré comme sauvage. Celle-ci, impulsée par l'élite urbaine et appliquée au tourisme et loisir, s'est démocratisée au fil du XX^e siècle. Aujourd'hui l'objectif est d'offrir une nature *naturelle*.

Construction identitaire et appropriation de l'espace sauvage

Le modèle d'aménagement de la nature qui s'impose en Occident depuis la fin du XIX^e siècle revêt diverses facettes ; ici nous focalisons sur l'Amérique du Nord par une imbrication d'échelles. Cet aménagement peut être corrélé avec l'imaginaire de la pensée occidentale. Ainsi, Damish (1996) explique que l'Amérique recrée des représentations spatiales stigmatisées par les Européens sur leur espace. Dans le domaine discursif sur l'espace, l'Amérique apparaît quelque peu comme l'inconscient de l'Europe. Cela explique pourquoi les Européens se représentent davantage les grands espaces par des images des États-Unis plutôt qu'avec des steppes russes. Cette mise en scène de l'Amérique du Nord s'est d'abord retrouvée dans la littérature d'immigration (Courville, 2002). Puis, elle a rejoint l'idéologie de la frontière des États-Unis, développée par Frederick Jackson Turner (1893). Cette frontière, à repousser sans cesse, marquait la zone conquise sur la sauvagerie. Turner voyait cette frontière comme « l'agent le plus sûr de l'assimilation

d'une population composite qui deviendra le peuple américain» (Damish, 1996, p. 179.).

Cette théâtralisation de la construction états-unienne résulte de divers acteurs, d'une part des intellectuels européens qui ont projeté leurs perceptions et leurs représentations, d'autre part des figures locales réceptives. Dans une perspective similaire, Conan (1985) montre le lien entre l'aménagement de la nature aux États-Unis et la recherche d'une unité nationale. Ainsi, une réflexion sur la création du Yellowstone, il affirme que les rapports à la nature sont très liés à la quête du sentiment national. En effet, la culture anglaise du paysage et du pittoresque y « a été transposée par des groupes sociaux étrangers à sa création afin de faire partager à toute la petite bourgeoisie des villes américaines un sentiment d'orgueil national » (Cadoret, 1985, p. 191.). De même, Damish explique que l'art, constitué par les premières images des peintres et photographes, a permis de convertir la réalité des paysages en scène (1996, p. 178.). Dès lors, l'opinion publique américaine a reconnu les peintures et les lithographies des parcs nationaux comme des symboles de la nation américaine (Conan, 1985.). Le mythe des origines américaines s'est fondé sur la conquête des terres vierges et a forgé le caractère de cet État moderne. Le parc naturel est devenu le moyen usité pour concrétiser ce mythe en un emblème national.

L'intérêt porté par la société américaine pour les espaces naturels – espaces de « wilderness » – dont les parcs nationaux sont l'exemple le plus caractéristique, reflète donc cet attachement national. Par conséquent, ces milieux sauvages font l'objet, aujourd'hui, d'une mise en valeur très particulière, dans laquelle l'opinion publique agit de manière ambivalente, surtout lorsque les décisions prises par les pouvoirs publics nécessitent des légitimités accrues par le symbolisme national. Ainsi, l'origine de la mise en valeur des espaces naturels aux États-Unis est une appropriation difficilement dissociable de la construction identitaire. De même, au Canada, la naissance des parcs nationaux est liée à la fondation et à l'affirmation d'un État-nation territorialement uni. Banff, le premier parc national, a été créé en 1885, pour ses sources d'eau chaude et impulsé par la création du Canadien Pacifique en 1881. À cette époque, la ligne de chemin de fer transcanadienne voyait le jour. Elle avait pour objectif de relier le pays d'ouest en est, après la Confédération en 1867 (site Internet du Canadien Pacifique, <http://www8.cpr.ca/cms/Francais/General+Public/Heritage/default.htm>). L'implantation d'un parc le long de cette voie permettait

de faire la promotion des voyages vers l'Ouest. La **figure 1** montre les liens entre le Canadien Pacifique et le parc de Banff. Elle illustre un couple aisé qui se retrouve dans un paysage boisé, montagneux et lacustre grâce à la Canadian Pacific Line.

Dans cette optique de compromis entre la beauté exceptionnelle du site et le développement économique, toute une série de parcs s'est développée le long du Canadien Pacifique, et ce, jusqu'à récemment. Ainsi, la création des premiers parcs nationaux comporte un volet aménagiste et économique lié à la récréation et un autre territorial, lié à la construction de l'État-nation. Le dernier thème sous-jacent de cet aménagement de la nature tient de la volonté de maîtriser des espaces « sauvages » qui inspiraient des craintes. La recherche de Brisson (2003) sur l'État et la forêt à l'île d'Anticosti est un exemple, parmi d'autres, qui montre l'appropriation de l'espace sauvage au Québec.

La forêt renvoie à des discours, des pratiques et des représentations auprès de différents acteurs sociaux qui participent à l'élaboration d'une nature culturelle et symbolique. Ces significations accordées à la forêt entraînent, à leur tour, de nouveaux discours et de nouvelles représentations qui changent aussi la forêt réelle; la nature étant une conception culturelle qui évolue temporellement (Brisson, 2003, p. 33.). Un corpus diachronique de récits de voyage mettant en scène des acteurs de l'État entre 1533 et 1980 a permis à Brisson d'en savoir plus sur le sens accordé à la forêt à l'île d'Anticosti. Au fil des siècles, la forêt et le vocabulaire la caractérisant ont évolué. Au XIX^e siècle, la majorité des discours sur l'île d'Anticosti décrivaient la forêt telle un espace vierge, impénétrable et sauvage, « un risque pour les humains ». L'idée que la forêt d'Anticosti, inculte, devait être domestiquée grâce à la colonisation agricole dérive alors de ces conceptions et perceptions de la nature. Cette colonisation, dès le début du XX^e siècle, a permis d'asseoir le pouvoir national canadien, qui utilisait comme marqueur symbolique la forêt boréale. Dès lors, la forêt est devenue une richesse grâce aux méthodes scientifiques et la nature s'est instrumentalisée. Depuis, les interventions des divers acteurs sociaux sont légitimées par la science et reconnues par l'État grâce, notamment, à ses politiques de gestion de la forêt. Le discours des gestionnaires de l'espace naturel sur l'île d'Anticosti témoigne de manière prégnante de cette maîtrise du sauvage qui devient docile. Mieux, selon Brisson, « on croit pouvoir créer dans la forêt sauvage, ce monde perçu comme purement naturel – non humain –,



FIGURE 1 – Affiche publicitaire
du Canadien Pacifique en 1897
Archives du Canadien Pacifique

un nouveau monde humain : une colonie de peuplement» (2003, p. 40.). La forêt a été l'objet de colonisateurs, tout comme les parcs nationaux peuvent être vus telle une forme de colonisation du monde moderne. La forêt est devenue ainsi un espace ouvert au sein duquel la planification et l'aménagement prennent tous leurs sens. Ces pratiques et conceptions sont apparues plus visibles après 1974. L'île, redevenue publique, a alors été gérée par le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. De nos jours, les discours relatent encore une nature capricieuse, une forêt à l'équilibre faunique et floristique fragile qui nécessite l'intervention étatique. En outre, cette représentation se couple avec l'idée d'une forêt ressource économique. Par exemple, les pourvoies de chasse et pêche rapportent tant au niveau local qu'à l'État, par l'entremise de la SEPAQ¹. Nature fragile et nature loisir sont les deux représentations actuelles de la forêt de l'île d'Anticosti qui motivent la plupart des actions à toutes les échelles. La forêt anticostienne reflète donc les représentations de la civilisation occidentale et le pouvoir des institutions. Cette étude montre que l'aménagement de la nature est un modèle qui s'impose depuis près d'un siècle en Amérique du Nord. De surcroît, ces aménagements, issus d'une élite urbaine, risquent alors de refléter des principes et les caractéristiques de la culture urbaine.

Un modèle inspiré par les urbains, pour les urbains en vue d'une nature durable et naturelle

L'aménagement de la nature peut être perçu comme une tendance urbaine, réalisée pour satisfaire les urbains, et ce, pour diverses raisons. Historiquement, certains acteurs de la conservation des parcs aux États-Unis sont avant tout architectes du paysage ou aménagistes environnementaux en milieu urbain. C'est le cas de Frederic Law Olmsted², célèbre pour la création de grands parcs urbains tels Central Park à New York en 1850 et le Mont-Royal à Montréal en 1876. Cette intrusion de la nature en ville a divers fondements. Selon Olmsted, l'augmentation du temps libre, particulièrement évident dans les villes, nécessite l'aménagement d'un système de récréation qui fait partie des ressources éducationnelles de la ville, nécessaires pour une société organique. À la même époque, on comprend mieux les efforts de cet

architecte du paysage pour préserver la vallée Yosemite, dans l'Ouest américain. Il voyait cette vallée comme une immense ressource dont il faudrait promouvoir l'intérêt auprès du public. D'abord, comme espace sauvage que les générations futures pourraient utiliser pour la récréation, puis comme source de recherches et d'études pour les scientifiques et les artistes et enfin comme symbole de grandeur nationale. Le rôle identitaire des parcs nationaux est par ailleurs remarquable ici. Il est alors possible de concevoir les efforts pour la préservation des espaces naturels comme des projections du monde urbain sur l'espace.

Puis, selon Damish, la ville, dans ce qu'elle a d'historique, comme les parcs naturels, appelle à des mesures de sauvegarde ou de conservation similaires. En effet, ces deux espaces fonctionnent à bien des égards au registre du mythe, celui du tourisme et celui des lieux source de plaisir quand ils ne sont pas « le théâtre d'une sauvagerie bientôt réprimée » (1996, p. 173, 174.), c'est-à-dire des espaces contrôlés pour en limiter les dérives. Ainsi, selon Damish, l'aménagement des villes tout comme celui de la nature ne sont pas dissociables, ils sont liés à l'histoire – tous deux font référence à une temporalité antérieure – et découlent de l'inconscient. À l'époque, l'essor des réseaux de chemins de fer, le télégraphe et la colonisation vers l'Ouest sont comparés, littérairement, à un système nerveux complexe se propageant à l'ensemble du continent auparavant « simple » et « inerte ». Pourtant, au départ, seule l'élite a conscience de ces particularités, soit la même classe d'individus qui possédait les valeurs bourgeoises et les moyens financiers pour pratiquer le tourisme dans les parcs nationaux (Damish, 1996, p. 175.).

De manière beaucoup plus pragmatique, pour le contexte québécois, Gagnon (2001, p. 149.) explique aussi le rôle de l'élite dans la création des parcs nationaux. La fin du XIX^e siècle, marquée par l'exploitation forestière importante, a incité la bourgeoisie, appuyée par l'État, à vouloir contrôler les trajectoires forestières, principalement pour protéger ses clubs de chasse et pêche. En résulte la naissance des parcs provinciaux, celui du mont Tremblant en 1895 et celui des Laurentides en 1896.

La portée symbolique des parcs nationaux en Amérique du Nord a été préservée tant que leur fréquentation est restée limitée et, par le fait même, élitiste. La démocratisation du tourisme et ses conséquences, l'invasion de l'automobile, la multiplication des stationne-

1. Société d'exploitation des parcs du Québec.

2. 1822-1903.

ments, etc., provoquèrent le développement du style de vie urbain dans les parcs : boutiques, amusements nocturnes, etc. (Gagnon, 2001, p. 176.). Ainsi, alors que la création des parcs par les urbains peut être discutable, sa création pour les urbains paraît certaine. La fin de la Seconde Guerre mondiale a vu poindre la démocratisation du tourisme et du loisir. Dès que l'État a pu générer un réseau d'aménagement routier et la publication de guides touristiques, il les a utilisés pour capter les premières vagues du tourisme de masse (Gagnon 2001, p. 152.). Toutefois, cette massification s'est faite progressivement. Entre 1912 et 1945, un tourisme moins exclusif a émergé, puis s'est consolidé entre 1945 et 1980. Les parcs nationaux ont subi cette démocratisation, car leur fréquentation n'a cessé de croître, à tel point que leur développement s'est parfois fait à outrance. En témoigne la remise en question de la validité des parcs nationaux dans les années 1980. L'exemple le plus probant est sans doute celui du parc de Banff, au Canada. Créer un espace protégé ne suffit pas à le conserver. Puis, face à la fréquentation accrue des régions naturelles, leur aménagement est apparu, là encore, fondamental.

Depuis les années 1980, le tourisme et l'appropriation de l'espace naturel semblent marqués par une nouvelle phase, caractérisée par la « durabilité » et une « nature naturelle ». En effet, selon Beaudet, le tourisme est dicté par une nouvelle ère d'appropriation de l'espace, caractérisée de « tourisme durable » (1999, p. 158.). Reflétant les valeurs du néolibéralisme contemporain et de la mondialisation des échanges économiques, ce tourisme est marqué par une plus forte appropriation du milieu naturel. Pour les sociétés les plus riches, ce dernier apparaît comme un exutoire, un moyen indispensable pour contrer le stress des villes (Paulet, 2002, p. 85.). Cette vision est pour le moins paradoxale et ambiguë : l'individu souhaite une nature *naturelle*, mais celle-ci doit être humanisée et équipée pour les loisirs. Elle est d'autant plus paradoxale qu'un siècle auparavant la nature était perçue comme un espace sauvage, voire dangereux, pour les individus. La recrudescence de l'intérêt pour les milieux naturels s'est accompagnée d'un changement de valeurs. Désormais l'aménagement de la nature doit paraître naturel tout en étant sécurisant et en offrant des équipements, mais pas à outrance. Bref, un équilibre délicat qui semble refléter les valeurs de la société moderne.

Les images qui découlent de ces nouvelles perceptions et représentations évoluent, elles aussi, rapidement. L'histoire du tourisme montre que, depuis les années 1980, les pratiques et les goûts se sont accélérés avec, notamment, des activités nouvelles. Celles-ci viennent de la volonté, d'une part, de se distinguer, d'autre part, d'adhérer à de nouveaux mythes : « la nature, le vrai, la liberté et le rejet de l'encadrement, la quête d'émotions et de sensations nouvelles » (Dewailly et Flament, 2000, p. 46). Les répercussions spatiales de ces évolutions sont d'ailleurs considérables, surtout pour le milieu naturel. Désormais « écotourisme », « tourisme de nature », « tourisme d'aventure » sont des typologies touristiques qui se servent de ce milieu pour leurs propres pratiques récréationnistes. Chaque catégorie a donc ses adeptes, avec leur profil sociodémographique, leurs intérêts et leurs considérations. Face à cette utilisation diversifiée et croissante des espaces naturels, encore une fois l'aménagement territorial paraît fondamental.

Or, ces représentations actuelles de l'espace naturel découlent aussi des images véhiculées sur les espaces touristiques. Paulet (2002, p. 6.) insiste sur le rôle de la culture et de la société dans les perceptions que les individus ont d'un espace. De plus, l'industrie du tourisme est un secteur très productif en matière d'images, images créées pour la promotion des destinations. Selon Miossec, « l'espace touristique est avant tout une image » (1997, p. 55.). Ces images sont multiples : celles que se font les touristes, celles qui sont générées par les organisateurs de voyage, celles qui sont reflétées par les affiches et les publicités en tout genre, etc. Miossec s'est intéressé plus spécifiquement à ces représentations. Il distingue trois types d'images : « l'image globale », « l'image traditionnelle », et la nouvelle image (1977, p.55.). L'« image globale » constitue l'idée d'ensemble, le stéréotype que le touriste possède d'un pays, d'un lieu donné. « L'image traditionnelle » fait référence aux images qui ne s'expliquent pas uniquement par les médias et les schémas standardisés de la société contemporaine. Elle est plus ancienne et évoque des symboles. Enfin, la « nouvelle image » constitue une approche plus « industrielle » qui renvoie à la qualité, au confort de l'accueil et à l'animation, éléments de plus en plus importants dans la promotion et dans la vente de produits touristiques. Ainsi, ces images complexes sont à saisir car toute image perçue est susceptible de générer une ou plusieurs représentations. D'autant plus que, comme le spécifie Paulet, « les paysages visités il y a longtemps sont interprétés, jugés, laissés en mémoire » (2002,

p. 7.). L'individu a ou garde en mémoire des images, il les filtre et les déforme en fonction de caractéristiques personnelles, physiologiques et psychologiques, de l'âge de l'observateur, de son état d'esprit, etc. Toutefois, dans le contexte actuel de mondialisation, les images issues de partout dans le monde modifient notre représentation du monde. L'individu, face à cette diversité d'images, effectue inconsciemment des choix, selon sa culture et en fonction de l'espace et du temps, car les représentations évoluent spatio-temporellement.

Dans notre société contemporaine, les représentations s'avèrent d'excellentes sources d'informations sur les rapports entre les individus et leur territoire. C'est pourquoi il paraît pertinent d'utiliser le concept de représentations géographiques pour comprendre l'aménagement de la nature et, plus spécifiquement, de la forêt. En effet, l'apport des perceptions et des représentations, dans le contexte d'aménagement du milieu forestier pour le tourisme et le loisir, à grande échelle, est à saisir. Cela nécessite un territoire d'étude, adéquat et pertinent. Toutefois, au préalable, il convient de définir les perceptions et les représentations géographiques.

Les représentations géographiques : de la définition à l'application

Les représentations en géographie : origine et définitions

La géographie des représentations a pour objectif « d'intégrer les représentations spatiales portées par les individus et les sociétés dans l'analyse et la compréhension des pratiques de l'espace » (Bailly, 1995, p. 157.). Ce champ d'études n'est donc pas dissociable de la géographie sociale et culturelle et de son développement. Il prend toute son ampleur d'abord aux États-Unis, puis en France, au début des années 1970. Dès lors, le sens et les valeurs accordés à l'espace semblent intéresser davantage le géographe que l'espace lui-même (Bailly, 1995, p. 159.).

Plus en détail, les notions de perception et de représentation dérivent, entre autres, de la psychologie sociale avec, en France, les travaux de Durkheim et de Piaget. Leur utilisation en géographie relève de recherches sur l'imbrication entre le cognitif et le social et des prémisses de la phénoménologie (Bailly et Béguin, 2001, p. 29.). De manière générale, la perception se définit comme la

fonction par laquelle l'esprit, le sujet, pose devant lui les objets. Selon Bailly (1977, p. 31.), la perception est un processus actif qui fait appel à tous les sens de l'homme puisque, lors de la perception, les messages transformés en action agissent indirectement sur le monde réel. Mais, du fait de ses possibilités limitées, l'individu ne perçoit que partiellement et partialement le monde réel. C'est pourquoi l'information issue de la réalité vécue et reçue par l'individu résulte d'un filtrage opéré par les sens de l'homme et les moyens de communication (Rosenblith, 1961 dans Bailly, 1977, p. 29.). Ainsi, l'homme, en tant qu'être pensant, intervient dans le processus perceptif, et ce, en lien avec son milieu culturel, économique et social. La perception apparaît aussi comme une composante de la représentation, définie par Guérin (Gumuchian, 1991, p. 6.) telle « une création sociale et/ou individuelle du réel ». Cette définition précise qu'une représentation est une structure cognitive et mentale relativement générale et abstraite et qu'il est possible de parler d'un modèle interne qui a pour fonction de conceptualiser le réel. Ainsi, la perception est la « fonction par laquelle l'esprit se représente des objets en leur présence [alors que la] représentation permet d'évoquer des objets même si ceux-ci ne sont pas directement perceptibles » (Bailly, 1994, p. 13.).

La démarche phénoménologique précise ces deux concepts. Elle a pour origine la description des phénomènes, soit des manifestations mentales de ce qui est présent dans la conscience, celle-ci étant toujours intentionnelle de quelque chose (paysage, perception, etc.). Ensuite, la pensée est capable d'extirper de chaque phénomène l'idée pure ou « essence » qui transcende les diverses faces de ses multiples représentations. Par conséquent, la pensée se construit par ces essences, en même temps que l'individu se forme, d'où l'importance des phénomènes défilant dans le vécu. Une géographie phénoménologique considère alors les relations de l'homme et de la Terre, le sujet et l'objet se confondent, créant un monde géographique accessible par l'expérience vécue (Levy et Lussault, 2003, p. 712.). Ainsi, en phénoménologie, la définition de la perception constitue un système trirelationnel impliquant, en temps réel, le monde vécu, les sens et la conscience. La perception paraît davantage personnelle, propre à chaque individu (VOIR FIGURE 2).

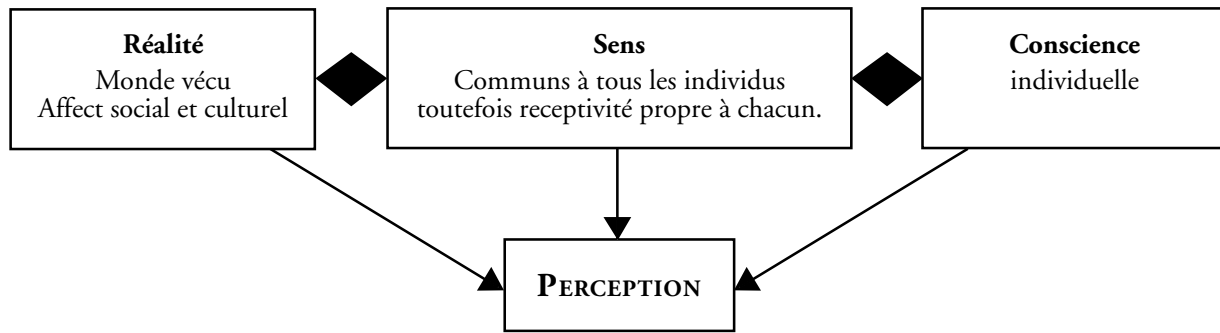


FIGURE 2 –Schéma du système d'élaboration de la perception

La représentation se différencie de la perception, car elle comporte une plus grande part d'autonomie culturelle vis-à-vis du réel auquel elle fait référence. Ici, la perception est considérée comme issue des trois éléments interférant entre eux que sont la réalité, les sens et la conscience. La représentation s'en distingue par ses références à l'imaginaire, celui-ci étant individuel et sociétal, de même que par sa temporalité non instantanée. L'objectif de cette étude est alors de rechercher les perceptions et les représentations des divers acteurs d'un territoire donné afin de cerner son atmosphère générale et de tenter de dégager les forces et les faiblesses de son aménagement. Le territoire concerné est le milieu forestier puisque son aménagement est sollicité par de nouvelles activités tels le tourisme et loisir.

Territoire d'étude et méthodologie

Historiquement, la Forêt Montmorency est un territoire utilisé pour les activités forestières et pour la récréation estivale et hivernale. La figure 3 expose cette multifonctionnalité, les récoltes de bois effectuées depuis 1960 et les refuges pour le tourisme y sont cartographiés.

À l'heure actuelle, le territoire est utilisé par des étudiants stagiaires, des étudiants et des chercheurs de l'Université Laval, des conférenciers, des travailleurs forestiers, des employés de la forêt, des récréationnistes et des touristes³. Elle constitue donc un territoire forestier adéquat pour montrer l'importance de la prise en

compte des représentations des divers utilisateurs, dans ses aménagements multifonctionnels. Les préalables conceptuels présentés ont permis d'élaborer une méthodologie permettant de rechercher les perceptions et les représentations des individus.

Avant d'explicitier celle-ci, il convient de préciser l'approche de cette recherche qualitative. Elle est centrée sur une démarche inductive. Le type de raisonnement privilégié est alors le constructivisme, avec le moins d'a priori possible. C'est pourquoi nous ne cherchons pas à vérifier des hypothèses strictes, mais davantage à déduire des informations. Méthodologiquement, l'enquête constitue la source principale de données. Celle-ci, autoadministrée, a été laissée en libre service à la Forêt Montmorency de manière à limiter l'influence susceptible d'être générée par l'enquêteur (Fenneteau, 2002, p. 48.). Structurellement, nous avons opté pour une enquête divisée en trois parties, suivant une distinction courante en géographie du tourisme et du loisir, à savoir l'espace imaginé, soit la manière dont les individus se représentaient le territoire avant d'y venir, l'espace concret pour savoir comment ceux-ci perçoivent l'espace en temps réel et, enfin, l'espace idéal pour évaluer l'aménagement futur souhaité (Cazalais, 1999, p. 8-11.). Cette classification est intéressante puisqu'elle fait référence à des temporalités différentes, or c'est ce qui fonde, entre autres, les différences entre les perceptions et les représentations.

Des résultats prometteurs

Seize enquêtes qualitatives ont été dûment remplies entre août 2004 et janvier 2005. Les renseignements démographiques demandés au préalable permettent une meilleure connaissance des répondants. Une personne

3. Les touristes, à la différence des récréationnistes, sont des individus qui séjournent sur le territoire de la Forêt Montmorency.

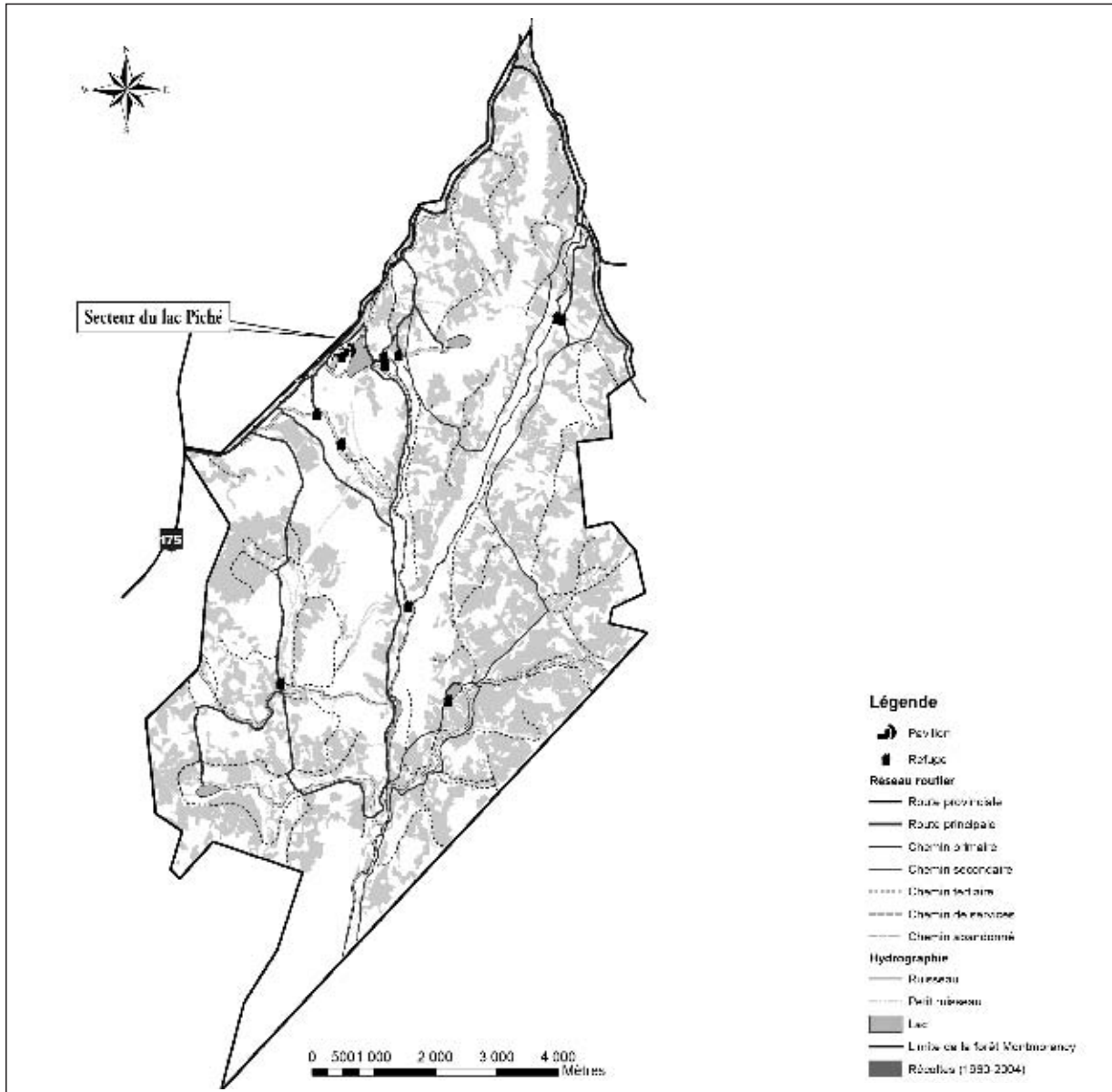


FIGURE 3 – La Forêt Montmorency, une vocation multifonctionnelle

Cartographie: Martine Lapointe

sur 16 a choisi de ne pas répondre aux questions d'ordre démographique. En revanche, parmi les 15 autres, on note six femmes et neuf hommes dont l'âge varie entre 21 et 55 ans. Tous sont d'origine québécoise, sauf un qui est d'origine française. Ils appartiennent à trois classes d'utilisateurs distincts de la Forêt Montmorency, puisque trois répondants sont des travailleurs permanents, six sont étudiants ou conférenciers, alors que les sept autres

sont des touristes et des récréationnistes. En bref, ces renseignements démographiques permettent de mieux connaître les utilisateurs de la forêt⁴.

4. D'ailleurs, de par ce profil, les touristes et les récréationnistes ayant répondu à notre enquête ont des caractéristiques se rapprochant, d'une part, des touristes de nature, d'autre part, des écotouristes expérimentés. Une forme d'écotourisme assez pointue est présumée à la Forêt Montmorency, ce qui ne paraissait pas évident.

Les données qualitatives, recueillies grâce à ces enquêtes, ont permis de réaliser que la Forêt Montmorency est un espace peu imaginé qui n'est pas pour autant mal perçu, bien au contraire. Certes, les personnes interrogées ont un imaginaire de la forêt peu développé. Leurs réponses sur ce point sont courtes, il s'agit souvent d'une seule proposition ou d'un seul mot pour caractériser l'idée qu'elles en avaient avant leur première visite. Cette lacune peut être reliée au manque d'images ou de photographies vues avant d'y venir. En effet, 10 personnes n'avaient jamais vu de représentations quelconques de la forêt avant leur première visite. Puis, parmi les six autres répondants, deux avaient vu des photographies de forêt boréale et en avaient déduit des similitudes. Bref, seules quatre personnes, soit 25 % des répondants, ont vu des représentations de la Forêt Montmorency avant leur venue, soit à l'Université Laval, soit sur le site Internet de la forêt. Ce manque d'imaginaire n'empêche pas cependant un vif intérêt pour ce territoire. En temps réel, le territoire de la Forêt Montmorency est fort apprécié, et cela peu importe l'utilisation territoriale qui en est faite. Si diverses soient-elles (travail, étude et stage, tourisme et loisir), les attentes de tous les utilisateurs répondants sont satisfaites. Par ailleurs, l'utilisation multifonctionnelle de l'espace n'est pas dénoncée ici, personne ne se plaint des activités forestières. Celles-ci ne semblent pas interférer avec les autres pratiques territoriales. Enfin, concernant l'espace idéal, soit l'évolution future de la Forêt Montmorency, son aménagement global n'est pas remis en cause. En fait les évolutions territoriales préconisées sont légères, suivant trois axes :

Laisser tel quel, poursuivre la recherche, la préservation, l'éducation et la sensibilisation.

Équipements : requêtes minimales formulées (exemple : un abri pour les raquettes).

Nouveautés dans l'offre d'activités : sauna nordique, sorties nocturnes, etc.

En terminant, les individus étaient interrogés sur les images les plus représentatives du territoire qu'il faudrait, selon eux, exporter. Là encore, leurs réponses indiquent trois thèmes :

Le relief selon diverses prises de vue.

La faune, la flore et la recherche.

Le côté sportif.

Enfin, pour pallier les influences de l'utilisation territoriale sur les perceptions et les représentations, limites prévues dès le départ, une analyse croisée des résultats a été entreprise. Aux fins de cet article, un seul aspect de notre analyse sera présenté, soit le croisement entre l'utilisation territoriale et les améliorations préconisées. Les touristes et les récréationnistes s'avèrent peu conscients des activités du territoire et des enjeux d'aménagement. Ils perçoivent le territoire de la Forêt Montmorency pour leurs loisirs, or ceux-ci sont satisfaits, donc ils s'inquiètent peu des autres occupations territoriales. Il faut préciser la grande confiance qu'ils accordent aux gestionnaires, confiance probablement liée à la gestion faite par l'Université Laval. À l'inverse, les gestionnaires et les étudiants ont conscience des enjeux d'aménagement. Dès lors, nous présumons que l'argument de Berque (1994) peut être nuancé selon les groupes d'acteurs. Dans ce cas, les aménagements découlent d'abord de l'interprétation des gestionnaires, travailleurs et stagiaires, pour répondre ensuite à une demande croissante d'espace forestier comme lieu de récréation, demande induite par des perceptions et des représentations sociétales évolutives. Bref, des entremêlements incessants entre l'homme et le milieu, les interprétations et les aménagements, d'où la nécessité d'une approche trajective, prônée par Berque (1994), transcendant l'objet et le sujet.

Conclusion

L'intérêt apporté par la géographie à la foresterie sociale naît de cette perspective de compréhension qui intègre les significations que les acteurs sociaux accordent à leurs actions dans leurs rapports à l'espace. À échelle locale, les perceptions et les représentations géographiques permettent d'analyser le territoire par les relations qu'un groupe entretient avec son environnement ; on parle alors de territorialité. L'aménagement du milieu naturel étant un modèle évolutif qui s'impose depuis plus d'un siècle, une approche linéaire centrée sur l'objet ou sur le sujet se serait avérée incomplète. Ainsi, pour cerner et appréhender les évolutions que ce milieu a subies, comme objet et comme sujet, il faut étudier la nature en rapport avec la société dans laquelle il s'insère. Les perceptions et les représentations s'avèrent une méthode géographique pertinente, elles permettent d'aborder le rapport homme-nature loin des dérives déterministes longtemps décrites.

Notre recherche a montré la cohérence des informations recueillies. Elle ouvre d'autres perspectives d'études connexes à la foresterie sociale et à la géographie des représentations. Cette méthode, fondée sur les représentations géographiques, paraît donc pertinente indépendamment du milieu géographique, dès lors que celui-ci est marqué par une pluralité d'acteurs et de fonctions. D'ailleurs, son application à d'autres milieux pourrait constituer une source d'enrichissement conceptuelle et pragmatique pour ces concepts.

Références bibliographiques

- AURAY, P., A. BAILLY, P.H. DERYCKE et J.M. HURIOT (1994), *Encyclopédie d'économie spatiale : concepts - comportements-organisations*, Paris, Economica.
- BAILLY, Antoine (1977), *La Perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'études, leur utilisation dans la recherche urbanistique*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 264 p.
- BAILLY, Antoine (dir.) (1995), *Les Concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, 263 p.
- BAILLY, Antoine et Hervé BÉGUIN (2001), *Introduction à la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 216 p.
- BEAUDET, Gérard, Normand CAZELAIS et Roger NADEAU (1999), *L'Espace touristique*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, 287 p.
- BEAUDET, Gérard et Serge GAGNON (1999), « Esquisse d'une géographie structurale du tourisme et de la villégiature : l'exemple du Québec », dans Gérard BEAUDET, Normand CAZELAIS et Roger NADEAU, *L'Espace touristique*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 133-195.
- BERQUE, Augustin (1994), « Douter du paysage », dans Augustin BERQUE (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Paris, Champ Vallon, p. 13-29.
- BÉTEILLE, Roger (1996) *Le Tourisme vert*, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.
- BRISSON, Geneviève (2003), « L'État et la forêt. Une appropriation de l'espace sauvage à l'île d'Anticosti » dans Frédéric LASSERRE et Aline LECHAUME (dir.), *Le Territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 31-47.
- CADORET, Anne (1985), *Protection de la nature : histoire et idéologie : de la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 245 p.
- CONAN, Michel (1985), « Découverte et invention du Yellowstone. Esquisse de l'histoire de la création d'une culture visuelle aux États-Unis au XIX^e siècle » dans Anne CADORET, *Protection de la nature : histoire et idéologie : de la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, p. 174-192.
- COURVILLE, Serge (2002), *Immigration, colonisation et propagande : du rêve américain au rêve colonial*, Sainte-Foy (Québec), Éditions Multimondes, 699 p.
- DAMISCH, Hubert (1996), *Skyline. La ville narcissique*, Paris, Seuil, 187 p.
- DEWAILLY, Jean Michel et Émile FLAMENT (2000), *Le Tourisme*, Paris, Sedes, 191 p.
- FENNETEAU, Hervé (2002), *Enquête : entretien et questionnaire*, Dunod, Paris, 128 p.
- GAGNON, Serge (2001), *Le Tourisme et la villégiature au Québec : une étude de géographie régionale structurale*, thèse de doctorat (Géographie), Université Laval, Québec, 245 p.
- GUAY, Pierre Yves (2001), *Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères*, Mont-Royal Québec, Modulo, 178 p.
- GUMUCHIAN, Hervé (1991) *Représentations et aménagement du territoire*. Paris, Anthropos, 143 p.
- LEVY, Jacques et Michel LUSSAULT (2003), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.
- MIOSSEC, Jean-Marie (1977), « L'image touristique comme introduction à la géographie du tourisme », *Annales de géographie*, 473, janvier-février, p. 55-70.
- PAQUET, Josée (1996), *Aménagement visuel des paysages forestiers : un guide de mise en valeur*, Charlesbourg, CAP Naturels, 33 p.
- PAULET, Jean Pierre (2002) *Les Représentations mentales en géographie*, Paris, Anthropos, 152 p.
- TURNER, Frederick Jackson (1893, Réédition 1996) *The frontier in american history*. New York, Dover publication, INC, 375 p.

Sites Internet

CANADIEN PACIFIQUE; [http://www8.cpr.ca/cms/
Francais/General+Public/Heritage/default.htm](http://www8.cpr.ca/cms/Francais/General+Public/Heritage/default.htm); site
consulté le 7/11/2004.

FORÊT MONTMORENCY; <http://www.sbf.ulaval.ca/fm/>;
site consulté le 19/11/2004.



Milieu, identité et temps

Le cas de Shawinigan 1800-2005

*« Il est de fait que nos milieux ont un sens,
ne serait-ce celui que nous y voyons. »*

Augustin Berque

Louis-Jean Caron est étudiant à la maîtrise en sciences géographiques sous la direction de Matthew Hatvany. Il est membre étudiant du CIEQ et du laboratoire de géographie historique de l'Université Laval.

Texte de Louis-Jean Caron

Candidat à la maîtrise en sciences géographiques
CIEQ, Université Laval

La période industrielle au Québec a provoqué l'élargissement de l'écoumène et de la sphère productive vers de nouveaux fronts pionniers. C'est le cas des chutes

de Shawinigan qui, avec la modernité, sont passées d'un lieu de passage à un lieu d'admiration paysager, d'un établissement humain à une zone industrielle de premier plan. Avec ces transformations, Shawinigan est devenue, au cours de la première moitié du XX^e siècle, un haut lieu de la modernité au Québec, ce qui a complètement bouleversé le sens du milieu. À l'heure actuelle, la transition postindustrielle est encore problématique et ses conséquences sont diverses. Outre les problèmes liés à la désindustrialisation (tels le vieillissement de la population, l'exode des jeunes et le chômage), la période postindustrielle à Shawinigan est en train de bouleverser l'environnement urbain par la destruction de plus en

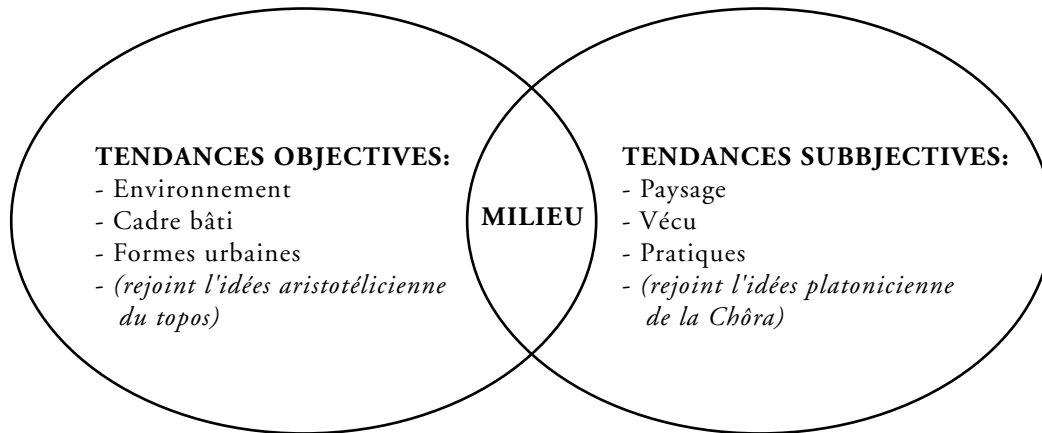


FIGURE 1 – Le milieu

Louis-Jean Caron

plus marquée de bâtiments industriels, religieux et résidentiels issus de l'industrialisation. Actuellement, nous constatons que l'aménagement du centre-ville est de plus en plus marqué par de nouveaux espaces voués aux loisirs et à des utilisations non productives. Que ce soit par la patrimonialisation ou par l'édification de nouveaux espaces verts, ces changements sont des conséquences de la désindustrialisation et démontre un rapport différent à la ville, rapport à la ville qui diffère de celui au temps de l'industrie. Or, puisque nos rapports à l'espace ne sont pas seulement d'ordre physique, mais aussi phénoménologique et qu'ils prennent racine dans le temps, tous ces changements sont en train de forger un sens nouveau à la ville, un sens qui diffère de celui qui a été provoqué par l'industrialisation.

Il va sans dire que confirmer cette hypothèse n'est pas une mince affaire. En effet, comprendre ces changements et postuler qu'ils forment un sens nouveau à la ville implique, d'une part, d'utiliser un cadre conceptuel opérationnel qui appuiera cette hypothèse et, d'autre part, de cerner le sens de la ville au temps de l'industrie. Or, comment établir une problématique lorsque les hypothèses de départ considèrent le milieu comme étant la rencontre dans l'espace entre une tendance objective et une tendance phénoménale? lorsque les hypothèses de départ considèrent que cette rencontre dans l'espace entre l'objectif et le phénoménal lui confère un sens, une médiance¹. Lorsque nous croyons que cette médiance

se mute et se transforme avec les aléas du temps. Ces hypothèses posent d'emblée l'objet de cet article qui sera d'introduire, au moyen de notre problématique de recherche, le cadre conceptuel et méthodologique de cette étude portant sur la ville de Shawinigan. Cela constitue, en quelque sorte, le bilan d'une première année d'étude à la maîtrise. Par conséquent, la confrontation de ce cadre théorique aux aléas du terrain est à venir.

Milieu, médiance et temps : thèmes centraux de cette étude

Il va sans dire que la vie urbaine n'est pas simplement de nature économique. Elle comporte aussi des dimensions culturelles et identitaires, dimensions qui évoluent dans le temps et dans l'espace. Or, quels sont les tenants et aboutissants de ces dimensions et de leur évolution? Existe-t-il un lien qui unit la société, l'espace et le temps de façon à leur donner un sens? C'est au cœur de ces préoccupations que la médiance prend place.

Il faut comprendre que la racine du terme « médiance » fait référence à la notion de milieu, soit à la racine latine *med-* (de « *medius* » (milieu)). Ainsi, ce terme se traduit littéralement comme étant le « sens du milieu ». Ce concept, amené dans la littérature par Augustin Berque, insiste sur la notion de « milieu ». Comme plusieurs termes, le milieu partage plusieurs acceptions. Le « milieu » peut être utilisé comme synonyme de « centre », ou encore comme

1. Terme utilisé par Augustin Berque pour témoigner du sens du milieu. Berque définit la médiance comme étant le « sens du milieu; à la fois tendance objective, sensation/

perception et signification de cette relation médiale » (Berque, 1990, p. 48.)

synonyme d'« espace », de « lieu ». C'est en ce sens que nous utilisons des expressions tels « milieu urbain » ou « milieu alpin ». Or, cette signification du terme « milieu » unit la notion de « lieu » à l'élément latin « *mi* » (de « *médius* » (milieu)). Le « milieu » ainsi défini serait littéralement « le milieu du lieu » ou encore le « centre du lieu ».

C'est en ce sens qu'Augustin Berque a défini la notion de « milieu ». En effet, il la définit comme étant « la relation d'une société à l'espace et à la nature ». Cette relation aurait deux tendances se retrouvant dans la réalité pour former le milieu, soit une tendance objective issue de la physique des lieux et une phénoménale issue du fait sensible, de la perception des lieux (Berque, 1990, p. 48.) (VOIR FIGURE 1).

Ainsi défini, le milieu insiste sur le fait que le lieu a plusieurs tendances, plusieurs facettes, plusieurs corps qui se joignent en un point médian : le milieu. Par cette rencontre dans la réalité, ces deux tendances s'assimilent, s'influencent, se combinent selon un certain sens et s'imprègnent d'une certaine logique. C'est ce qu'Augustin Berque nomme la médiance. Ainsi, la médiance serait « le sens du milieu ; à la fois tendance objective, sensation/perception et signification de cette relation médiale » (Berque, 1990, p. 48). D'ailleurs, comme l'affirme Berque : « le point de vue de la médiance consiste à penser que les assimilations subjectives et les assimilations objectives ne relèvent pas d'ordres irréductibles, tels que l'esprit d'une part et la matière de l'autre ; mais d'un même principe de transformation où le subjectif et l'objectif, le sensible et le factuel s'interpénètrent, s'entrecomposent pour constituer une même réalité » (Berque, 1990, p. 38).

Dans cette perspective, l'environnement serait une tendance objective qui s'assimile au milieu. En effet, toutes les acceptions du terme « environnement » dans le *Petit Robert* font référence à la notion de contour, de ce qui environne. D'ailleurs, les termes « environs » et « environnant » ont des origines étymologiques similaires à « environnement ». De plus, la langue allemande utilise le terme *Umwelt* (c'est-à-dire : monde autour) pour parler de l'environnement. Donc, l'environnement peut être défini comme étant les environs d'un lieu ou, encore, comme étant le corps environnant du lieu. D'ailleurs, comme l'affirme Augustin Berque, la notion d'environnement fait seulement référence à la dimension physique ou factuelle du milieu (Berque, 1990, p. 48).

Puisque, du point de vue de la médiance, nos rapports à l'espace ne se limitent pas seulement à des relations physiques et objectives avec ce qui nous entoure (l'environnement), le paysage vient témoigner de nos rapports d'ordre phénoménal et subjectif face au lieu. C'est-à-dire que l'homme (le sujet), par ses relations, se projette dans son environnement, culturalisé en Occident, selon Berque, comme un objet (Berque, 1990, p. 48). Ainsi, le paysage renvoie à ce qu'il y a à voir et ce qui est vu du lieu. Or, l'acte de voir est propre à chaque sujet. Par conséquent, le paysage est un concept subjectivant puisqu'il fait référence à la dimension sensible et symbolique du sujet et non à la distribution factuelle du cadre physique dans l'environnement. Évidemment, l'environnement reste partie prenante du paysage, il constitue l'objet qui est perçu par le sujet.

Bref, c'est la relation objet/sujet dans le temps et dans l'espace qui construit le milieu, car l'homme a la faculté d'utiliser ce qui l'entoure, son environnement, pour le façonner à son image et l'action d'aménager résulte d'une réflexion, d'une idée, d'une sensibilité et d'un contexte (factuel, phénoménologique et historique). Par le fait même, l'action d'aménager, issue de l'expérience subjective, se traduira dans le temps par des objets et des faits qui modifieront l'environnement. L'environnement ainsi modifié par l'expérience subjective sera projeté à nouveau, par le paysage, à d'autres individus. C'est pourquoi le temps et le pouvoir jouent un rôle dominant dans la production d'une médiance. En effet, nos relations à l'espace sont le fruit d'un trajet dans le temps entre le « subjectif et l'objectif, le physique et le phénoménal, l'écologie et la symbolique » (Berque, 1990). C'est ce que Berque nomme la trajection. C'est pour cette raison qu'il importe d'adopter une démarche historique à la compréhension de la médiance.

D'un autre côté, la notion de pouvoir est tout aussi importante dans l'élaboration d'une médiance. Ce sont notamment les pouvoirs d'agir sur le milieu qui influencent la médiance. En effet, le pouvoir d'aménager permet de modifier l'environnement et, par le fait même, le milieu et la médiance. Ainsi, ceux qui détiennent ces pouvoirs sont de véritables acteurs qui influenceront la médiance.



FIGURE 2 – Milieu d'étude: la ville de Shawinigan

Ressources Canada

Shawinigan, milieu à l'étude

Shawinigan est située à trente kilomètres au nord de Trois-Rivières. La rivière Saint-Maurice traverse la ville de Shawinigan. Cette rivière joua un rôle structurant dans le développement de la Mauricie, à tel point qu'aujourd'hui cette région se définit par le nom de cette rivière. Avant le XIX^e siècle, le Saint-Maurice fut un axe de transport important pour les premières nations ainsi que pour les coureurs des bois qui l'utilisaient pour accéder à l'arrière-pays trifluvien. Au XIX^e siècle, l'exploitation forestière de la vallée du Saint-Maurice jettera les bases industrielles de la région. D'ailleurs, René Hardy et Normand Séguin concluent que « l'histoire de la forêt mauricienne est d'abord celle d'activités structurantes qui ont tissé la trame d'un nouvel espace régional » (1984, p. 203). Bref, c'est par la forêt que l'espace mauricien a été approprié, humanisé, colonisé et aménagé. Toujours dans cet ordre d'idées, une étude publiée en 1985 par le groupe de recherche sur la Mauricie (GRM) de l'Université du Québec à Trois-Rivières affirme que « le Shawinigan industriel émergea dans un milieu déjà structuré: une région rurale évoluant en étroite liaison avec la grande exploitation forestière » (GRM, 1985, p. 6). Toujours selon cette étude, « il faut bien saisir cette réalité première pour comprendre le tournant décisif, la mutation

qu'exprime dans ce pays le démarrage massif de l'aventure industrielle moderne » (GRM, 1985, p. 6).

À cette réalité première qu'est l'industrie du bois, il faut en ajouter une autre: celle du tourisme et de l'admiration paysagère. En effet, dès le XIX^e siècle, les chutes de Shawinigan étaient connues pour leurs paysages spectaculaires. Parallèlement à l'essor de l'industrie du bois en Mauricie, les chutes de Shawinigan étaient une destination touristique avant leur mise en chantier. L'année 1852 représente bien cette double réalité par la construction, aux chutes de Shawinigan, d'une glissoire, pour éviter que les billes de bois s'engouffrent dans les chutes, et d'un hôtel, le Château Turcotte.

Cet hôtel sera détruit par les flammes en 1878, 14 ans avant l'arrivée de la Shawinigan Water and Power (SWP), responsable de l'établissement de la ville (Filtreau, 1944, p.78). Quelques années plus tard, un autre hôtel, plus modeste, sera construit au même emplacement et les chutes de Shawinigan deviendront un lieu d'excursion privilégié (*ibid.*). Ainsi, au cours de cette période, des peintres comme Francis Hall (1816), Cornélius Krieghoff (1859), Charles John Way (1862), Allan Edson (1868) et Lucius O'Brien (1882) ont immortalisé les chutes de Shawinigan avant la construction des barrages.



FIGURE 3 – Le Château Turcotte

Alexander Henderson ; Archives nationales du Canada, cote: C-19389.

La sensibilité paysagère a donc eu une importance dans la reconnaissance et dans la prise de conscience des richesses des chutes de Shawinigan.

Les chutes deviendront en 1897 l'emplacement de la «ville compagnie» de Shawinigan Falls. Au fil du temps, ce milieu sera transformé par l'industrialisation de la région et par la construction d'une ville planifiée où les pouvoirs d'aménagement étaient entre les mains de la compagnie d'électricité Shawinigan Water and Power (SWP). À ce sujet, Normand Brouillette affirme que la SWP, qui a donné naissance à la ville, a été dès le départ un promoteur urbain soucieux d'aménager à proximité de ses installations une ville moderne et bien planifiée. Cela était considéré comme un atout supplémentaire pour attirer des entreprises industrielles à proximité de ses centrales (1996, p. 51).

D'ailleurs, le souci de développer une ville moderne s'exprimait par des discours faisant référence au progrès et la modernité. À ce sujet, René Verrette met en relief le discours et les pratiques qui se rattachent aux principales

dimensions du développement régional entre 1850 et 1950, soit l'exploitation des ressources, l'aménagement des voies de communication, l'industrialisation et l'urbanisation. Il conclut que les diverses stratégies argumentaires, dans les pratiques du développement de la région, renvoient à des référents visant la croissance, le progrès et la modernité (1999, p. 239). Bref, le développement de la ville de Shawinigan a été influencé par des idéologies visant la croissance, le progrès et la modernité, et ce, aussi bien par les industriels que par le clergé.

C'est par ces discours, que la structure de l'environnement urbain s'est développée, surtout que les principaux protagonistes de ces discours étaient ceux qui avaient les pouvoirs économiques et politiques. En effet, Normand Brouillette insiste sur le fait que la SWP était, dès 1897, propriétaire de tous les espaces adjacents aux chutes de Shawinigan et qu'elle a procédé à la vente des terrains en y attachant des conditions précises auxquelles l'acheteur devait se soumettre sous peine de saisie (1996, p. 70). Bref, la ville a été planifiée et développée pour l'industrie selon les plans de la SWP, protagoniste des idéologies

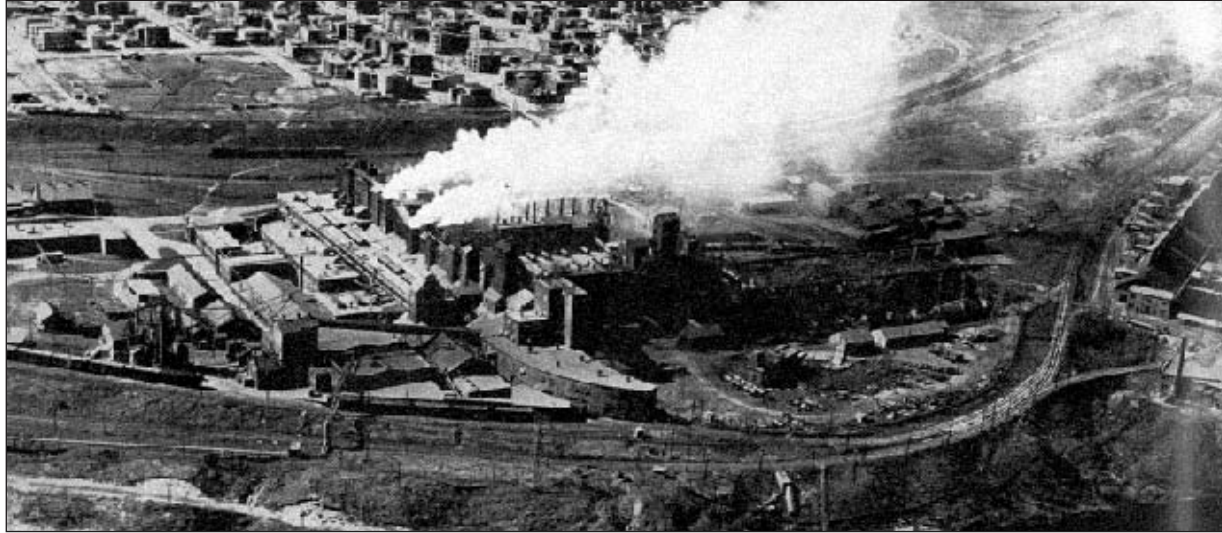


FIGURE 4 – Complexe industriel de la « Shawinigan Chemical » division carbure en 1932

(S.W.P., 1948, p. 24.)

dominantes de l'industrialisation. En effet, ce n'est qu'en 1901 que l'agglomération acquiert le statut de village, soit quatre ans après l'arrivée de la SWP aux chutes. À ce sujet, l'historien Gérard Filtreau insiste sur le fait qu'en 1901, avant que Shawinigan soit reconnu comme village par le gouvernement du Québec, se trouvait là « une population de près de 2 000 habitants, trois grandes industries, deux banques, celle d'Ottawa et celle de Québec, les services des postes, du téléphone et du chemin de fer » (1944, p. 114). Ainsi, l'industrialisation entamée par la SWP aux chutes Shawinigan jettera les bases de la ville.

La période 1900-1950 est marquée par la croissance de la ville. Cette croissance empreinte d'une économie forte, notamment au cours des deux guerres mondiales, influencera la ville dans son développement industriel, résidentiel et commercial. Ce qui se traduira par la diversification des fonctions urbaines.

L'année 1950 marque le début du déclin industriel à Shawinigan. Cette désindustrialisation bouleversera, au cours des années, l'environnement urbain. Normand Brouillette témoigne de cette réalité. Il conclut que la structure industrielle de l'agglomération était toujours dominée par la grande industrie en 1971, mais que le volume de la main-d'œuvre était à la baisse depuis 1950 dans presque tous les secteurs industriels (1971, p. 187). Cet auteur soulève les diverses hypothèses qui expliquent le déclin industriel. Selon lui, ce dernier doit être imputé

principalement à une conjoncture nationale et internationale difficile, de même qu'à la nature dynamique de l'emplacement industriel (Brouillette, 1971, p. 188). Il soulève aussi le fait que la situation industrielle de cette époque a eu des répercussions sur les autres activités économiques de la ville. Ainsi, le chômage, le sous-emploi et le déclin démographique prenaient déjà des proportions alarmantes en 1971 (Brouillette, 1971, p. 192). Depuis 1971, plusieurs autres grandes industries ont fermé leurs portes. Ainsi, une des zones industrielles les plus actives au Canada est devenue, au cours des années 1980, une véritable friche industrielle où les lieux de production seront abandonnés.

Cette désindustrialisation, trop souvent abordée sous le seul angle économique, aura également des effets sur divers aspects de la vie urbaine. D'abord, au cours des années 1980, on assiste à une prise de conscience des héritages, positifs et négatifs, de l'industrialisation. Que ce soit avec le constat de l'extrême pollution de la ville ou par la prise de conscience du caractère patrimonial de certains sites industriels, ces changements influenceront le milieu. Depuis dix ans, la ville de Shawinigan met de l'avant des projets où la question paysagère est centrale. Le projet du bourg Lévis, qui a créé une nouvelle entrée de ville, et la construction d'une tour d'observation au cœur de la Cité de l'énergie en sont d'excellents exemples. Ces nouvelles considérations paysagères sont en train de créer un caractère ludique au centre-ville de Shawinigan,



FIGURE 5 – Usine abandonnée, Shawinigan 2004

Louis-Jean Caron; Collection personnelle

caractère accentué par divers événements, notamment par son festival de théâtre de rue. À cette nouvelle réalité s'ajoute celle de la grande industrie, toujours présente à Shawinigan, dont les deux derniers représentants sont l'Abitibi Consolidated division Belgo et l'Alcan, et celle de la petite et de la moyenne industrie. Ces activités productives se déplacent de plus en plus vers la périphérie, ce qui a laissé une nette démarcation entre les ambiances du centre et de la périphérie.

Ce tour d'horizon de l'histoire de la ville de Shawinigan montre la base de la construction du milieu et soulève quelques questions. Il paraît donc opportun de s'interroger sur ce milieu et ses transformations dans le temps. À savoir comment s'est construit le milieu à Shawinigan? Comment était perçue la ville au temps de l'industrie? Que signifiait cette perception de la ville? Comment ce milieu, dicté par le discours de l'industrialisation, a influé pour donner un sens à la ville de Shawinigan? En quoi la désindustrialisation a constitué une rupture de ce sens? Quels sont les conséquences de cette rupture sur le milieu? Quels sont les répercussions de la restructuration postindustrielle sur la médiance? Bref, nous cherchons à savoir comment des tendances objectives et phénoménales se sont rencontrées pour construire le milieu à Shawinigan. Comment, de ce

milieu, est né une médiance? Comment cette médiance s'est-elle transformée avec les aléas du temps?

Hypothèse

Nous croyons que les rapports entre l'homme et son milieu lui confèrent un sens. Ce sens serait à la fois une tendance objective et une tendance phénoménologique (Berque, 1990, p. 48). Le sens d'une ville est en quelque sorte sa raison d'être. Les gens qui y vivent, par leurs pratiques, leurs discours et leurs façons de concevoir le fait urbain, construisent la ville et lui donnent un sens, ce qui en fait un véritable processus identitaire et culturel. Dans cette perspective, nous croyons que l'industrialisation de la vallée du Saint-Maurice a constitué l'éclosion d'une médiance envers les chutes de Shawinigan par la prise de conscience de l'existence de ces chutes. Ainsi, nous croyons que l'industrialisation à la base de la ville de Shawinigan n'est pas qu'un simple processus économique, mais aussi un processus qui a engendré une culture, une identité et un sens basés sur le progrès, l'industrie et le travail. Par le fait même, la désindustrialisation de la ville n'a pas été qu'un choc économique, mais aussi une rupture mésologique où la ville était, tout d'un coup, un non-sens. Ainsi, la restructuration socioéconomique qu'a demandé

la désindustrialisation, ce que nous appelons la restructuration postindustrielle, a, elle aussi, des effets sur la médiance de la ville. Aujourd'hui, la ville de Shawinigan présente de plus en plus les caractéristiques d'une ville postindustrielle. Ce qui aurait pour effet, entre autres, de créer de nouvelles habitudes urbanistiques tournées vers les loisirs et la production d'espaces non productifs. Ce qui témoigne d'une nouvelle médiance.

Sources et traitements des données

Somme toute, la médiance est un concept qui a été peu opérationnalisé. Certes, Augustin Berque travaille depuis des années à fonder les assises conceptuelles autour de la médiance, mais au niveau pragmatique ces concepts n'ont pas encore fait leur preuve. Ce qui peut être la cause d'un certain scepticisme face à la médiance. Voilà donc le premier défi de cette étude : déterminer une méthodologie qui opérationnalisera la médiance. Or, comment opérationnaliser ce concept ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord et avant tout retracer les variables de la médiance. Si l'on réfère à sa définition première, celle proposée par Augustin Berque, nous pouvons d'ores et déjà repérer trois variables. En effet, il définit la médiance comme étant « à la fois tendance objective, sensation/perception et signification de cette relation médiale » (Berque, 1990, p. 48). Ainsi, la première variable de la médiance est sa tendance objective, soit l'environnement, la physique des lieux. Toujours en ce sens, le paysage (la sensation et la perception de l'environnement) est la deuxième variable de la médiance. Finalement, la « signification de cette relation médiale » agit à titre de troisième variable. Ici, la notion de « relation médiale » fait référence à la relation entre l'environnement et le paysage, bref au milieu. Ainsi, les deux premières variables de la médiance servent à cerner le milieu et la troisième à investir sa signification. C'est par cette équation que nous comptons analyser la médiance, et ce, dans le temps.

Dans cette perspective, nous voulons dans un premier temps cerner l'évolution de la physique des lieux. Ainsi, nous procéderons à une cartographie historique qui aura pour thème le changement. Cette cartographie s'attardera à l'expansion urbaine et à l'évolution de l'utilisation du sol. Nous pourrons ainsi voir les zones de construction, les zones de démolition et les changements dans l'utilisation du sol. C'est ainsi que nous comptons analyser la première variable de la médiance.

En ce qui concerne la perception de la ville, nous comptons travailler avec un corpus photographique et iconographique représentant la ville. En les compilant, il sera possible de faire ressortir les éléments les plus importants perçus du milieu. Par exemple, nous pourrons voir que les usines, ou tout autre élément, sont représentées dans tel ou tel pourcentage de photographies selon les époques.

Il faudra aussi monter un corpus constitué de sources écrites traitant de la ville. Ce corpus comprendra des récits de voyage, des articles divers, des documents historiographiques, des documents publics. Bref, tout ce qui a été écrit sur la ville et qui sera retracé lors de cette recherche. Nous pourrons, par une étude du discours, analyser les pratiques et les façons de concevoir et de développer la ville. Nous croyons que ce dernier corpus reflétera la signification de la relation entre les deux tendances du milieu.

Il va sans dire que les simples sources historiographiques, iconographiques et géographiques ne peuvent témoigner à elles seules de la médiance. C'est pourquoi la réalisation d'entretiens avec les citoyens s'avérera utile, notamment en ce qui a trait à la signification du milieu.

C'est en juxtaposant ces données que nous vérifierons s'il y a adéquation entre les variables de la médiance. Nous pourrons aussi constater comment ces trois variables s'influencent pour modifier la médiance dans le temps.

Conclusion

Cet article se voulait d'abord et avant tout une réflexion servant à jeter les bases d'une grille de lecture de la médiance afin de mieux cerner les tenants et aboutissants de l'industrialisation et de la désindustrialisation dans la ville de Shawinigan. Or, à la lumière de nos lectures, il semble que les géographes ont surtout exploré les dimensions économiques et politiques de ces deux processus à Shawinigan comme ailleurs. Ainsi, sur le plan théorique, l'intérêt premier de cette étude sera d'ouvrir d'autres avenues dans la compréhension des effets de l'industrialisation et de la désindustrialisation. Cela pourrait, dans un deuxième temps, ouvrir la voie à l'analyse de l'identité urbaine. En ce sens, la ville de Shawinigan est un bon laboratoire pour ce type d'exercice, car elle est née de l'industrie et elle n'a pas beaucoup diversifié ses fonctions au cours des années. Elle a aussi subi un fort courant

de désindustrialisation depuis 1950 et est encore en période de restructuration. Ainsi, la ville de Shawinigan permet d'isoler les variables de l'industrialisation et de la désindustrialisation. Cette approche sera favorisée, car il importe d'examiner d'autres avenues dans la compréhension du phénomène urbain au Québec, phénomène qui touche la médiance.

Références bibliographiques

- BERQUE, Augustin (1990), *Médiance de milieux en paysages*, Tours, Édition BELIN, 156 p.
- BERQUE, Augustin (2000), *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*. Tours, Édition BELIN, 271 p.
- BROUILLETTE, Normand (1971), *Le Déclin industriel à Shawinigan: ses conséquences sur l'organisation de la vie urbaine*, mémoire de maîtrise (Géographie), Université Laval, Québec, 230 p.
- BROUILLETTE Normand (1996), «Shawinigan Falls, Ville de l'électricité, ville de l'industrie», dans R. FORTIER (dir.), *Villes industrielles planifiées*. Montréal, Centre canadien d'architecture, p. 51-107.
- FILTREAU, Gérard (1944). *L'Épopée de Shawinigan*, Shawinigan Falls, Édition Guertin & Gignac, 415 p.
- GRUPE DE RECHERCHE SUR LA MAURICIE (1985), *Shawinigan, Genèse d'une croissance industrielle au début du XX^e siècle*, Trois-Rivières, Presses de l'Université du Québec à Trois-Rivières, 60 p.
- HARDY, Richard et Normand SÉGUIN (1984), *Forêt et société en Mauricie: la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930*, Montréal, Boréal Express, 222 p.
- THE SHAWINIGAN WATER AND POWER COMPANY (1948), *50 ans de progrès, 1898-1848*, Montréal, 58 p.
- VERRETTE, René (1999), *Les Idéologies de développement régional: le cas de la Mauricie 1850-1950*, Sainte-Foy, Presse de l'Université Laval, 375 p.